

Pacte pour un Enseignement d'excellence

Modèle d'estimation budgétaire et RH
Présentation du modèle et simulations illustratives

Document de travail
Bruxelles, décembre 2016

Contexte et objectifs de cette présentation

Contexte

- Afin d'assurer le **financement** de l'**allongement de la FIE**, un ensemble de **mesures complémentaires** peuvent être envisagées portant sur
 - Les **barèmes**
 - Définition de **nouveaux barèmes** ou **adaptation des barèmes existants** (niveau moyen, progression en cours de carrière)
 - **Transition** vers les nouveaux barèmes (date d'entrée en vigueur de la réforme, conversion des enseignants existants)
 - Les **périodes de face-à-face** pédagogique des enseignants
 - Les **taux d'encadrement**
 - Les **revalorisations barémiques** hors inflation
- Afin de permettre un **dialogue informé** avec les partenaires sociaux, et de s'assurer que les **équilibres** trouvés assurent une **trajectoire budgétaire acceptable** pour la FWB, le **modèle intégré** présenté dans ce document permet
 - D'estimer l'**impact budgétaire** et **RH** des différentes mesures de 2016 à 2060
 - De **modifier** "en temps réel" l'ensemble des paramètres des mesures considérées afin d'estimer l'impact de ces modifications sur les prévisions budgétaires et RH

Objectifs de ce document

- Présenter le **fonctionnement du modèle** et les **types de mesures** qu'il permet de simuler
- Expliquer comment **utiliser le modèle** pour estimer l'impact des **différentes mesures** en fonction des **paramètres choisis**
- Présenter le résultat de **simulations préliminaires** permettant de quantifier les **masses en jeu** pour les principaux leviers d'action



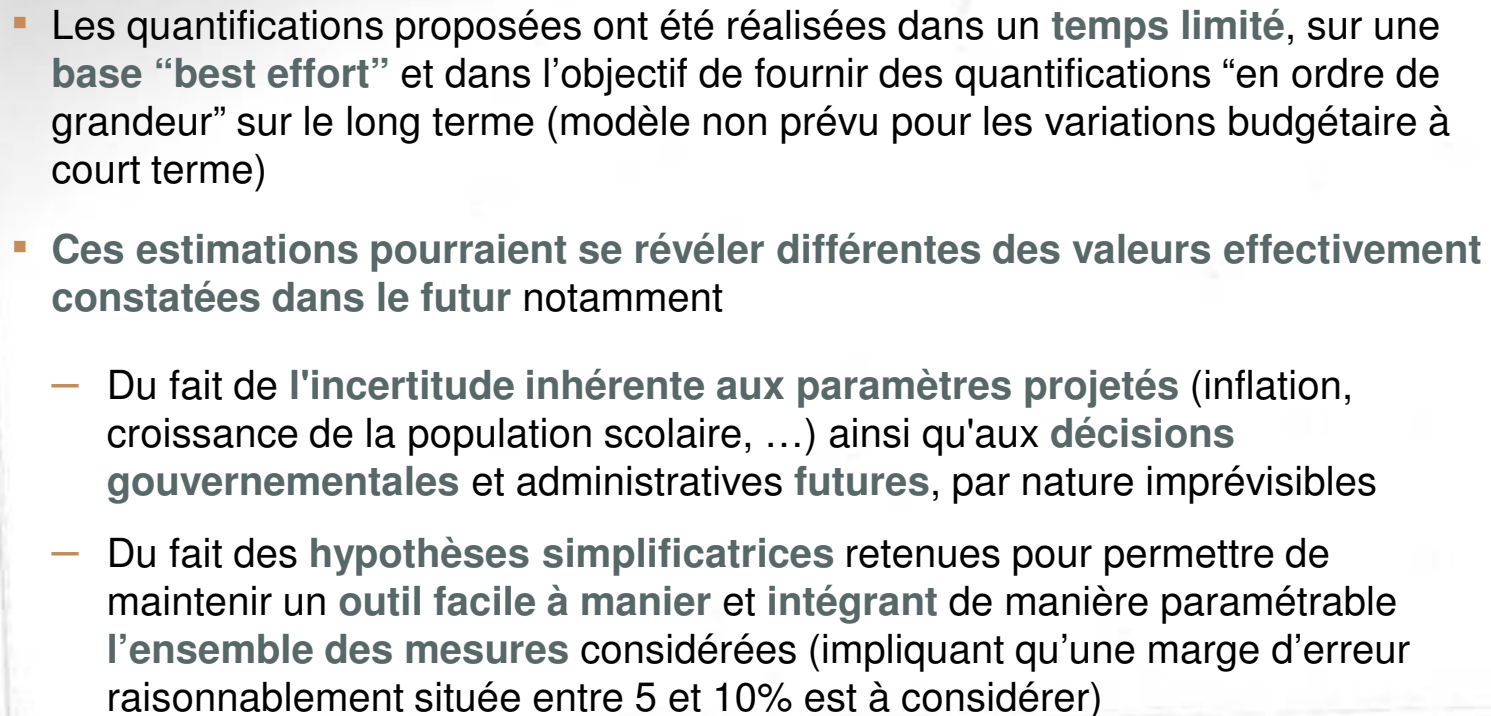


Table des matières

Présentation du modèle

Simulations illustratives

Remarques préliminaires sur les limitations du modèle

- 
- Les quantifications proposées ont été réalisées dans un **temps limité**, sur une **base “best effort”** et dans l’objectif de fournir des quantifications “en ordre de grandeur” sur le long terme (modèle non prévu pour les variations budgétaire à court terme)
 - **Ces estimations pourraient se révéler différentes des valeurs effectivement constatées dans le futur** notamment
 - Du fait de l'**incertitude inhérente aux paramètres projetés** (inflation, croissance de la population scolaire, ...) ainsi qu'aux **décisions gouvernementales** et administratives **futures**, par nature imprévisibles
 - Du fait des **hypothèses simplificatrices** retenues pour permettre de maintenir un **outil facile à manier** et **intégrant** de manière paramétrable **l’ensemble des mesures** considérées (impliquant qu’une marge d’erreur raisonnablement située entre 5 et 10% est à considérer)

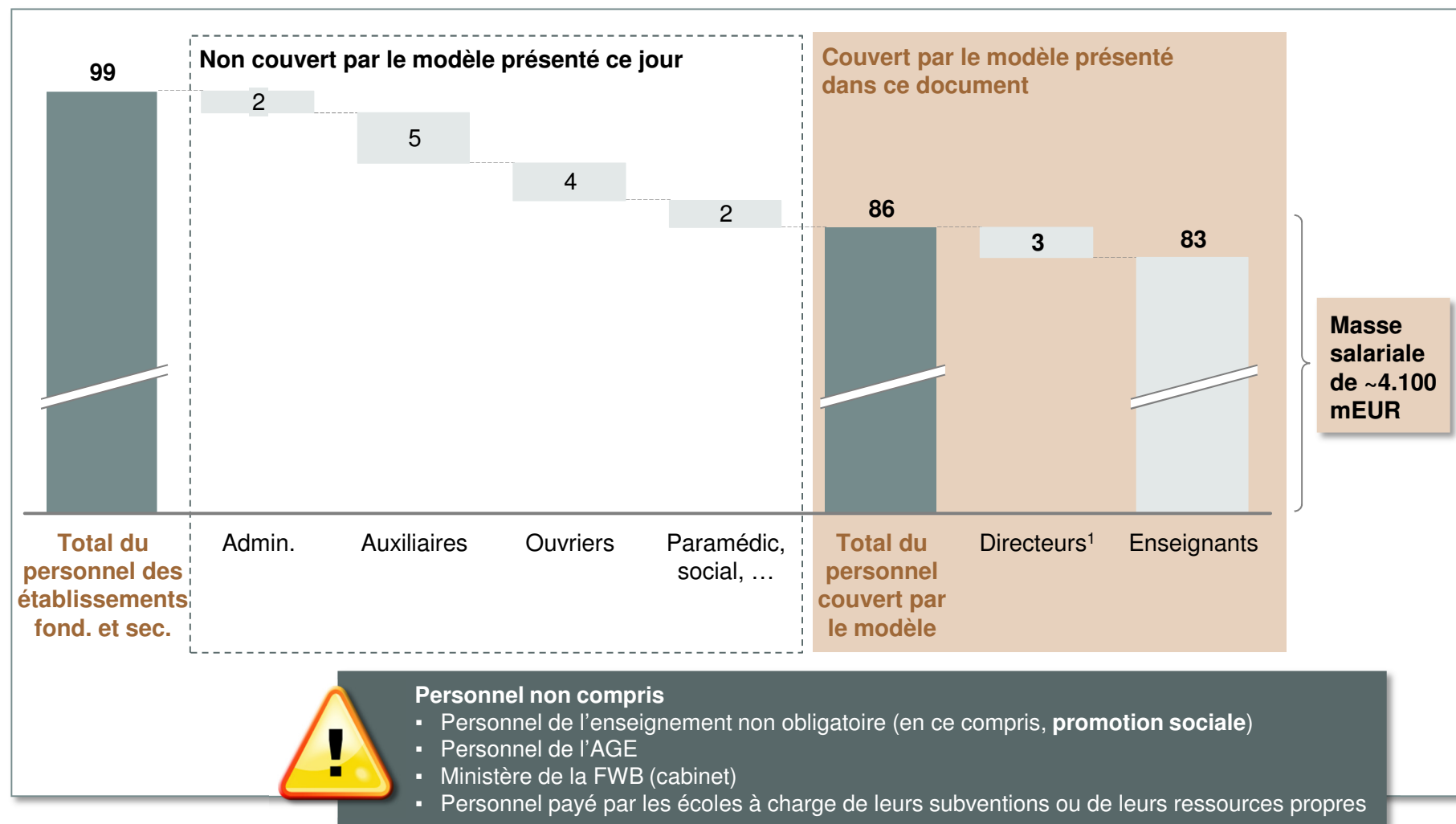
Principes généraux ayant guidé la réalisation du modèle

	Description
Pluriannuel	<ul style="list-style-type: none">■ Projections année par année de 2015 à 2060 tenant compte<ul style="list-style-type: none">— Des facteurs exogènes tel que l'inflation, les revalorisations barémiques, la croissance démographique— Des départs naturels et de l'évolution de la pyramide des âges en fonction des besoins en enseignants
Intégré	<ul style="list-style-type: none">■ Projections conjointes de l'impact en termes de ressources humaines et budgétaires■ Prise en compte simultanée de l'ensemble des mesures, en tenant compte de leurs interactions
Paramétrable	<ul style="list-style-type: none">■ Possibilité de paramétrer de manière granulaire les mesures considérées (exemple: modification de la relation barémique entre salaire et ancienneté)
Granulaire	<ul style="list-style-type: none">■ Projections et paramétrage des mesures réalisées – chaque fois que possible et pertinent – séparément par type d'enseignement, par barème et par ancienneté
En temps réel	<ul style="list-style-type: none">■ Résultats obtenus en temps réel

PERSONNELS COUVERTS

Le modèle couvre l'ensemble des enseignants et directions des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire

Milliers d'ETPs prestés, octobre 2015



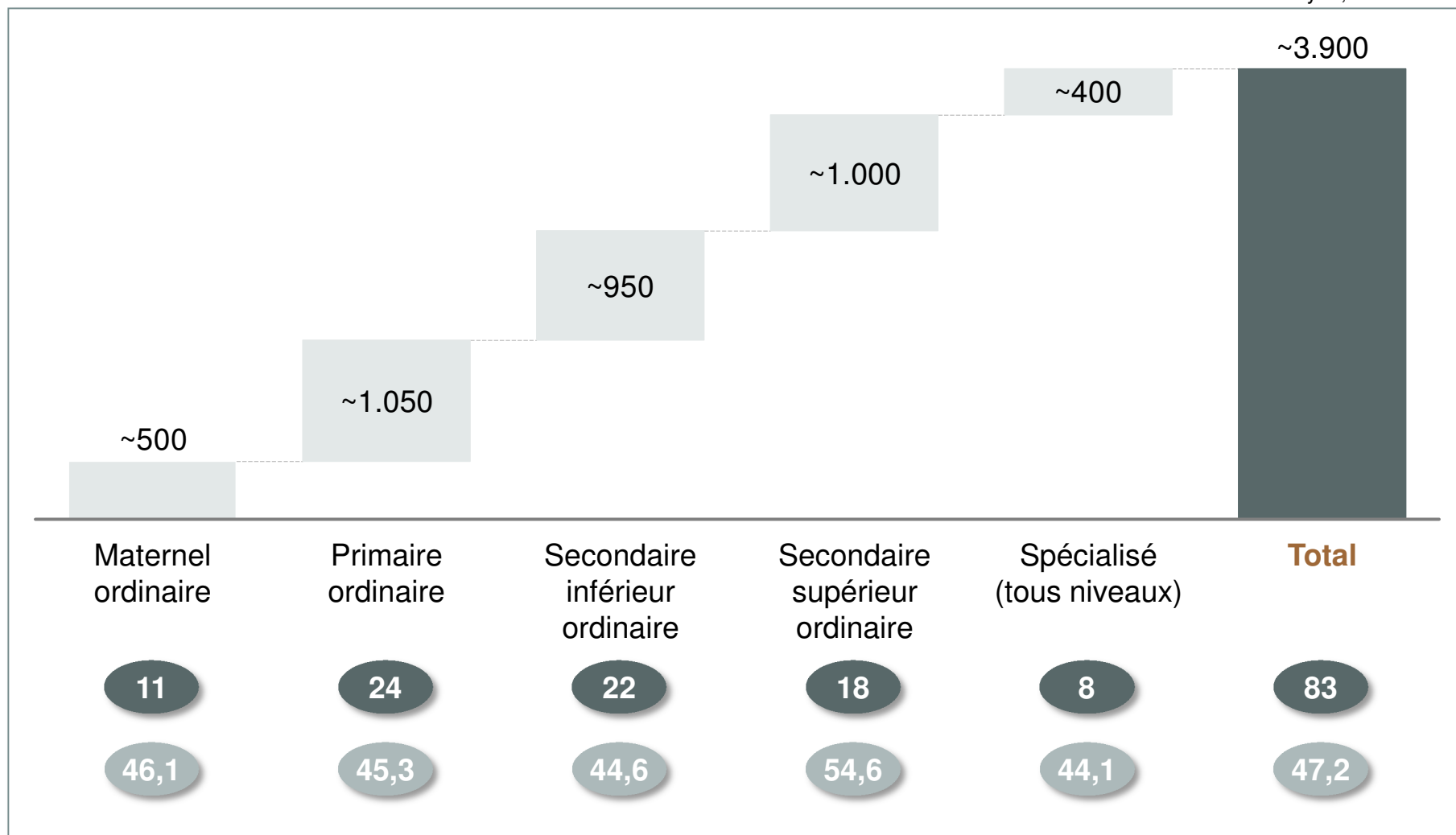
1 Non traité à ce stade: les personnes exerçant une fonction de direction sans être nommés à ce poste

PERSONNELS COUVERTS

Répartition de la masse salariale et des ETPs couverts du personnel enseignant par niveau d'enseignement

mEUR, 2015

● Milliers d'ETPs
 ● Coût salarial annuel moyen, kEUR

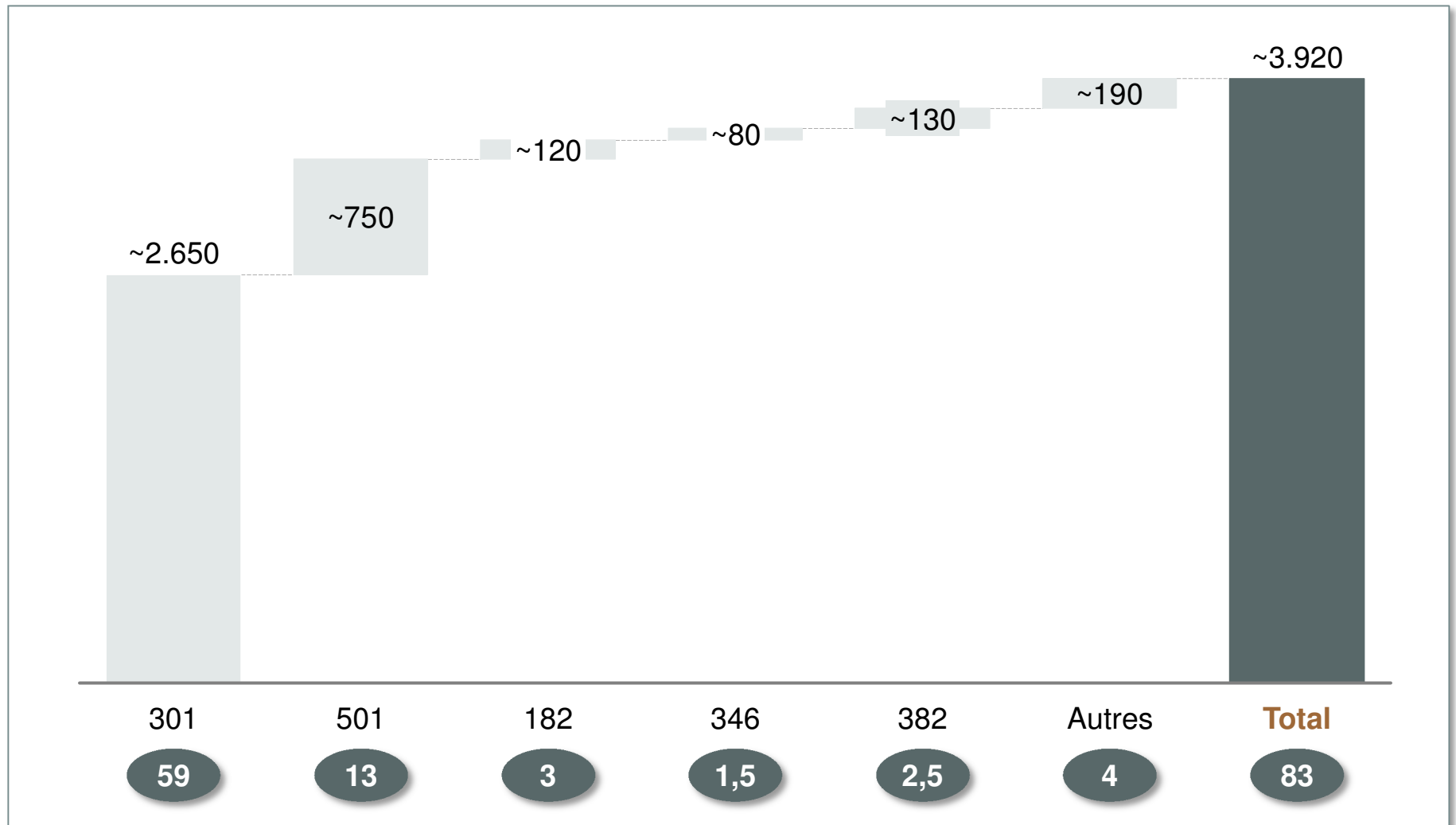


PERSONNELS COUVERTS

Répartition de la masse salariale et des ETPs couverts du *personnel enseignant* par barème

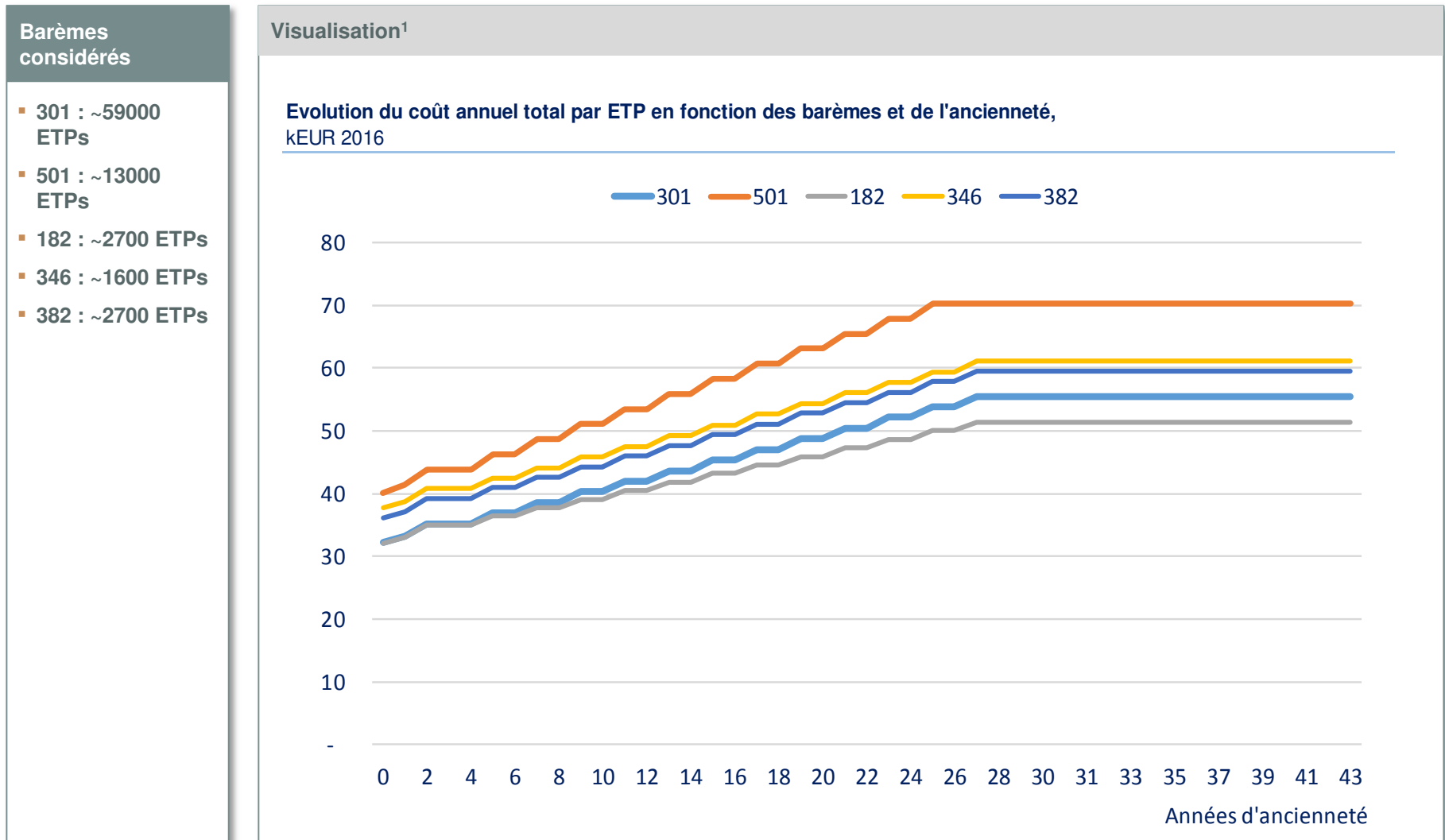
mEUR, 2015

● Milliers d'ETPs



PERSONNELS COUVERTS

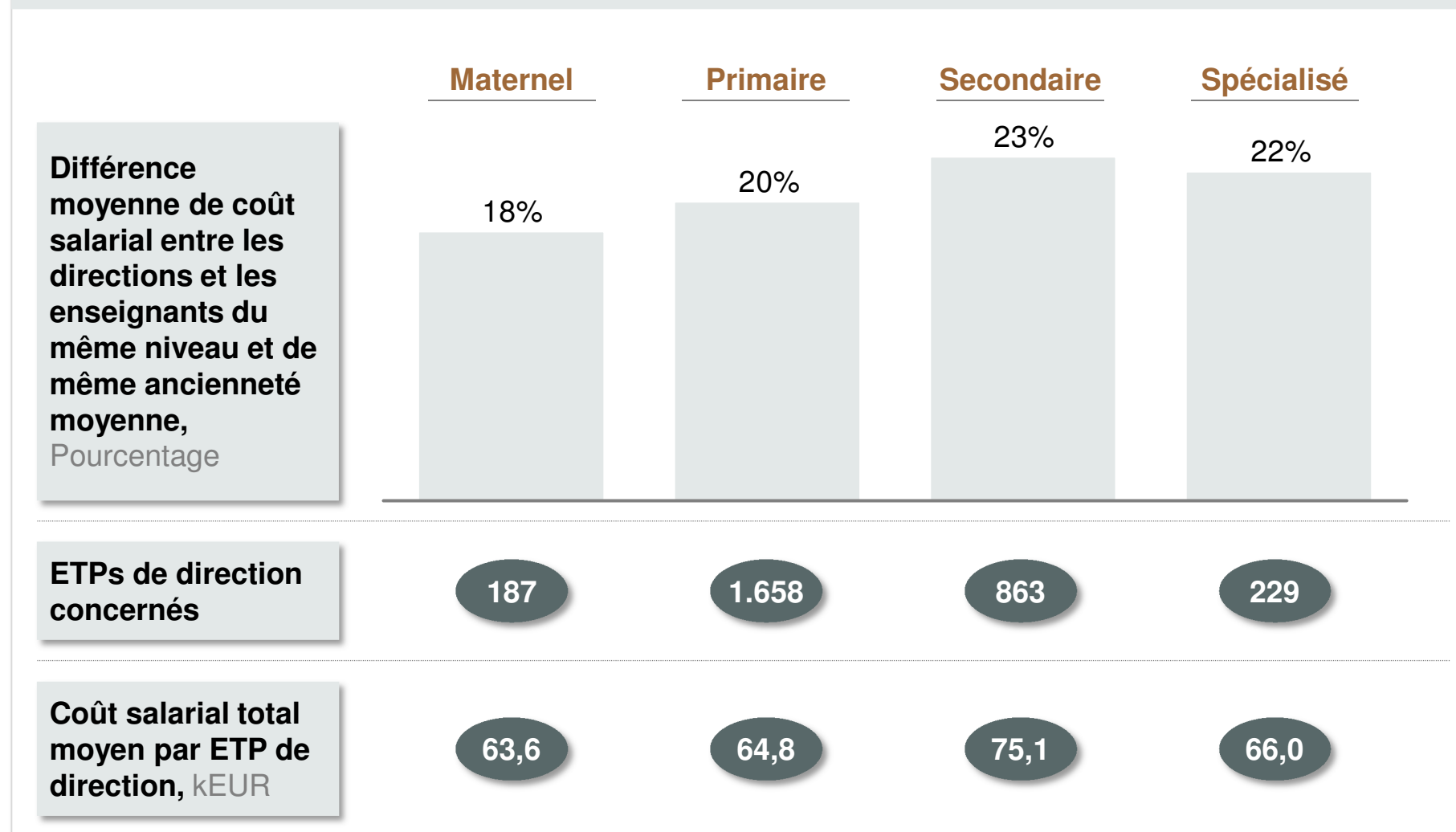
Profil de carrière des barèmes inclus dans le modèle



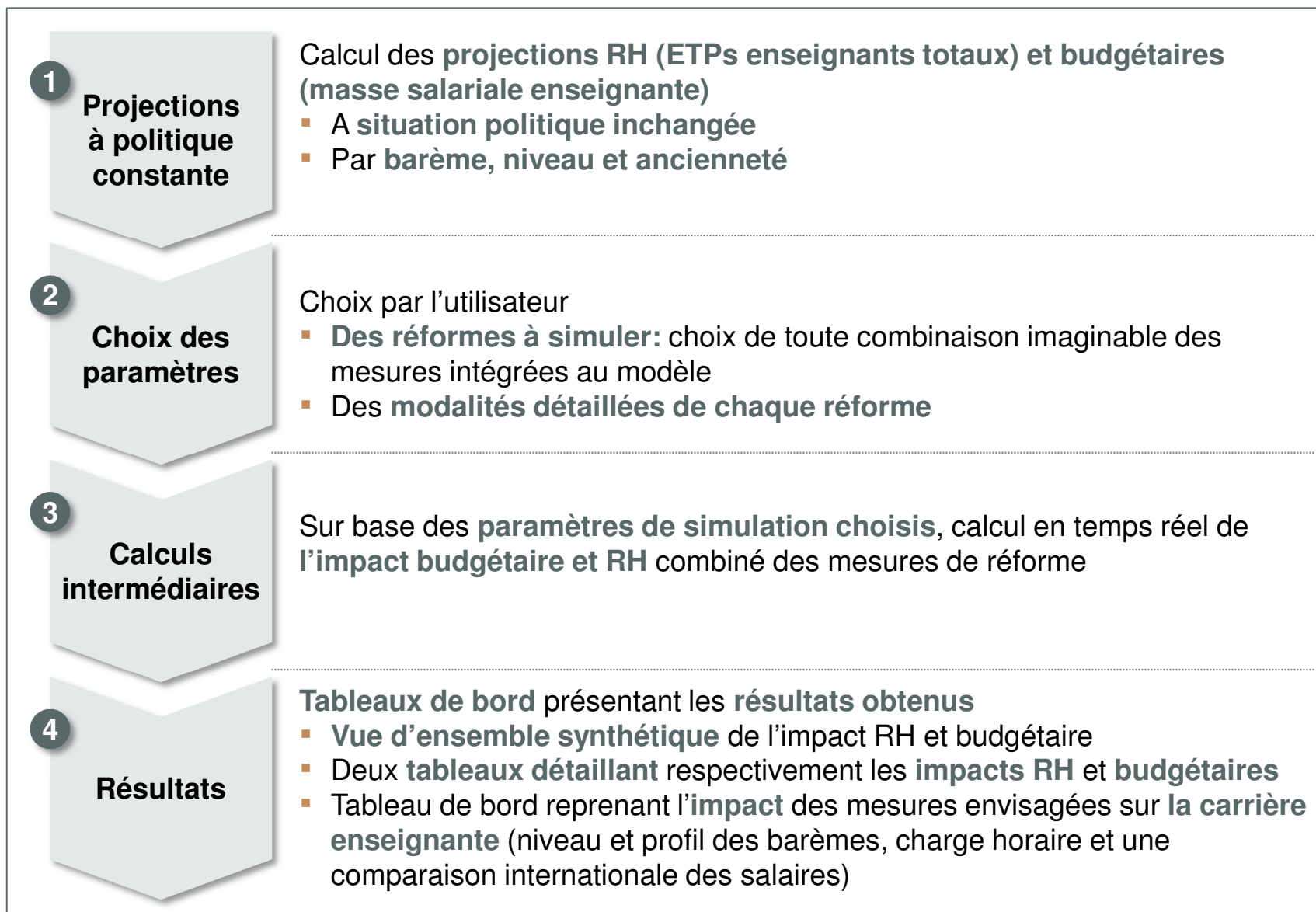
1 Coût présenté pour les personnels nommés

Une modification des barèmes des enseignants est susceptible de générer une adaptation des barèmes des directions

Résumé de la situation barémique actuelle des directions par niveau d'enseignement¹

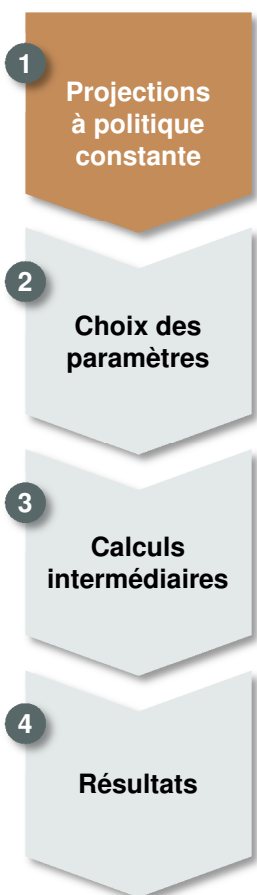


Structure schématique du modèle – 4 étapes



STRUCTURE DU MODELE

1 Projections à politique constante



Données utilisées

- **Population enseignante**
 - Fichier "Prestations des personnels de l'enseignement obligatoire" (FWB) d'octobre 2014 et 2015, reprenant pour chaque prestation
 - Le niveau d'enseignement
 - L'ancienneté
 - Le type de fonction
 - Le barème
 - Permet de calculer
 - La **distribution actuelle des ETPs**
 - Les **taux d'attrition naturels** à politique constante
- **Simulateur Barémique Enseignant (FWB)** permettant de calculer le **coût salarial brut** d'un ETP en fonction de son **barème** et de son **ancienneté**
- **Prédiction de la population scolaire en FWB**, sur base des prédictions de croissance démographique

Hypothèses et méthode de projection (résumé)

- **Projections réalisées par niveau et ancienneté** en prenant en compte **6 catégories de barèmes**: 301, 501, 182, 346, 382 et la catégorie résiduelle des Autres barèmes
- **Projection de la population enseignante prenant en compte**
 - Les prédictions de **besoin total en périodes enseignantes prestées par niveau** sur base
 - Des projections de croissance démographique
 - Du nombre de périodes prestées par enseignant, en moyenne, par niveau et barème
 - Les **départs / arrivées d'enseignants**
 - Sur base des **taux de départ naturel** par ancienneté observés en 2014-15, "**corrigés**" pour approximer l'effet de l'**allongement de l'âge de la pension**
 - Sous hypothèse d'une **distribution barémique constante** et d'un **ratio constant d'ETPs "en fonction" vs "en dispo."**
 - Sur base de la **distribution barémique supposée constante des enseignants à ancienneté nulle** observée au sein de chaque niveau
 - Les **conversions barémiques des enseignants au barèmes 301** ayant obtenu en cours de carrière un master complémentaire donnant accès au barème 501
- **Projection de la masse salariale**
 - Sur base (1) des **projections de population enseignante** par barème, niveau et ancienneté, (2) les **tables barémiques actuelles**², (3) les **prédictions d'inflation** et de **revalorisation barémique** annuelle estimées sur une base historique
 - Prenant en compte l'**impact de la CRP**¹

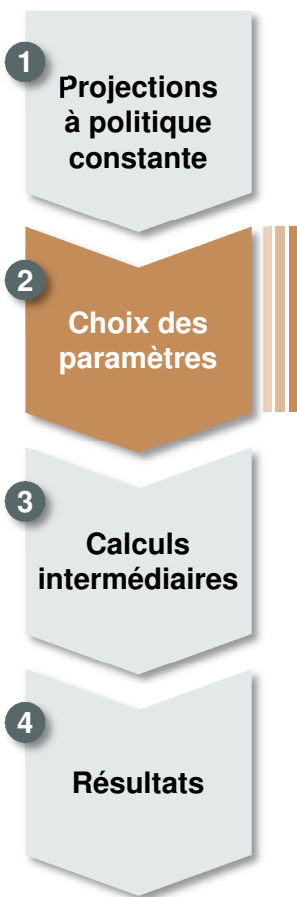
Résultats

Projection à politique constante de la population enseignante (ETPs) et de la **masse salariale** associée par (a) **Niveau** d'enseignement, (b) **Barème**, (c) **Ancienneté**

¹ Entrée en vigueur en 2021 à 3/10 du taux de cotisation sociale de 8,86% avec une montée en puissance linéaire pour atteindre 8.86% à partir de 2028

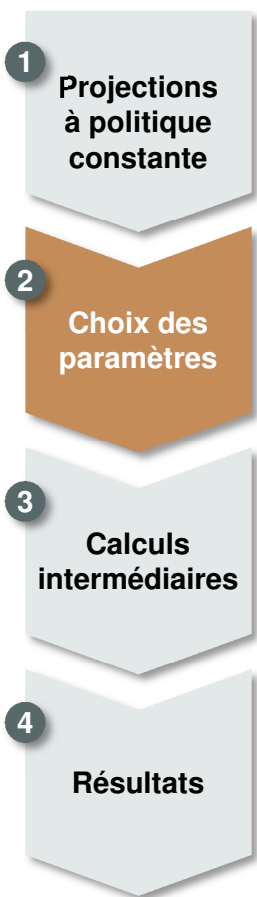
² Sous l'hypothèse que (a) les enseignants dont l'ancienneté est comprise entre 0 et 3 ans bénéficient du statut temporaire et (b) le reste bénéficie du statut définitif

2 Choix des paramètres



Type de paramètres	Description des différents leviers
A Nouveaux barèmes et adaptation des existants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité de définir deux nouveaux barèmes (dénommés NFIE et 501bis) ▪ Pour chaque barème modélisé, possibilité de définir le nouveau salaire brut (avec un phasage sur X années pour les anciens barèmes) <ul style="list-style-type: none"> — Soit comme une augmentation / diminution uniforme des barèmes existants — Soit en précisant au cas par cas le pourcentage d'augmentation / diminution pour chaque année d'ancienneté
B Répartition des enseignants nouvellement formés	<p>Possibilité de définir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'année d'entrée en vigueur de la réforme de la FIE et la durée de la nouvelle FIE ▪ Le pourcentage d'enseignants nouvellement formés transitant vers chaque type de barème et ce, de manière différenciée pour chaque niveau
C Conversions des "anciens" enseignants	<p>Possibilité de définir le taux de conversion annuel des anciens enseignants (à ancienneté non nulle) vers chaque barème (301, NFIE, 501, 501Bis) de manière différenciée pour chaque année, niveau d'enseignement et barème de départ</p>
D Revalorisations barémiques	<p>Possibilité de modifier, pour chaque année, les hypothèses de base relatives aux revalorisations barémiques au-delà de l'inflation</p>
E Charge horaire	<p>Possibilité de modifier, à partir d'une année donnée (avec phasage linéaire), le nombre de périodes d'enseignement prestées par équivalent temps plein et ce, de manière différenciée pour chaque niveau d'enseignement, barème et ancienneté</p>
F Taux d'encadrement	<p>Possibilité de modifier, le taux d'encadrement moyen par niveau d'enseignement à partir d'une année donnée (avec phasage linéaire)</p>

2 Choix des paramètres – A. Nouveaux barèmes



Type de paramètres

A Nouveaux barèmes et adaptation des existants

B Répartition des enseignants nouvellement formés

C Conversions des “anciens” enseignants

D Revalorisations barémiques

E Charge horaire

F Taux d’encadrement

Instructions pour l’utilisation du modèle – Illustration pour le barème NFIE

Deux possibilités pour la définition des deux nouveaux barèmes :

- A.** Soit augmentation/diminution proportionnelle du barème de référence (301) à tous les niveaux d’ancienneté (p.ex.: 301 + 10%): choisir l’option “Oui”
- B.** Soit augmentation/diminution différente pour chaque niveau d’ancienneté par rapport au barème de référence (p.ex.: +5% à 1 an d’ancienneté, +6% à 2 ans d’ancienneté, …): choisir l’option “Non”

Si choix de l’option **A**
(augmentation/diminution proportionnelle),
indiquer le pourcentage ici

Si choix de l’option **B**
(augmentation/diminution différente par
ancienneté): **indiquer** le pourcentage
d’augmentation / diminution par rapport au
barème de référence **pour chaque année**
d’ancienneté ici

Définition du barème NFIE par rapport au 301

Linéaire	<input checked="" type="radio"/> Oui	
Montant	<input checked="" type="radio"/> 5%	
Années d’ancienneté	Variation appliquée	Modif. manuelle par année
0	5%	24%
1	5%	23%
2	5%	18%
3	5%	20%
4	5%	22%

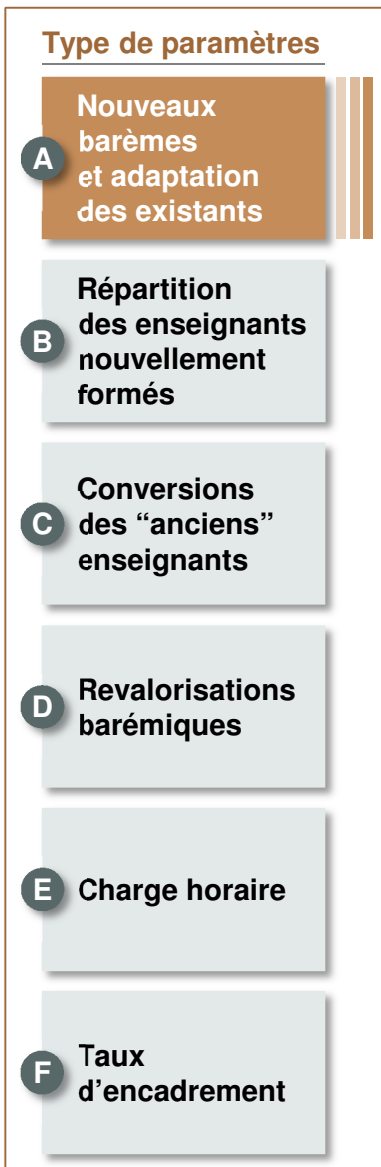
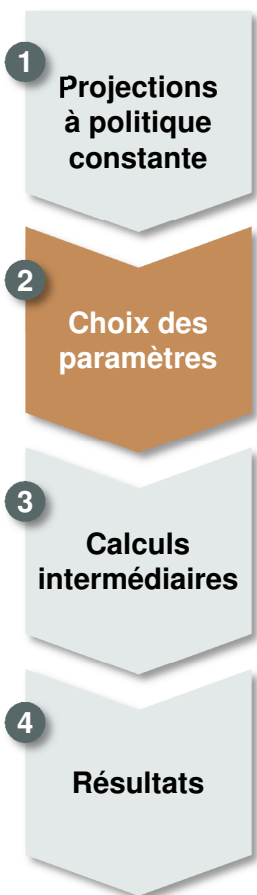
Sur base des options choisies, le **résultat** en termes d’augmentation / diminution par ancienneté est affiché ici et **appliqué dans la simulation**

Note: L’année de lancement des nouveaux barèmes NFIE et 501 bis se fait lors de l’arrivée des nouveaux enseignants issues de la nouvelle FIE dans le système. Cette année d’arrivée est renseignée au sein de la feuille de paramétrisation de la distribution barémique des nouveaux enseignants (voir ci-dessous)

Choix similaires pour le barème 501Bis

Voir feuille Excel “Paramètres – Barèmes”

2 Choix des paramètres – A. Adaptation des barèmes existants



Instructions pour l’utilisation du modèle – Illustration pour le barème 182

Choix de l’année d’entrée en vigueur de la redéfinition des barèmes existants (avec montée en puissance linéaire sur X années)

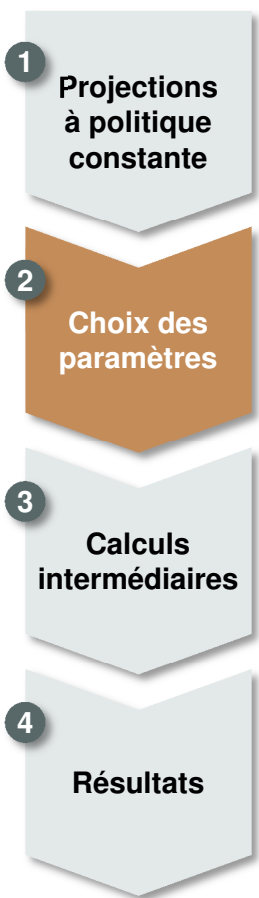
Option supplémentaire - Possibilité de définir une modification des barèmes connexes (182, 346 et 382) uniquement pour les nouveaux enseignants à partir de l’année renseignée

Année de lancement	2023			Année de lancement du barème modifié destiné aux nouveaux enseignants	2023
Phasage	1				
Barème 182					
Linéaire	Oui			Oui	
Montant	12%			0%	
Années d’ancienneté	Variation appliquée	Modif. manuelle par année	Variation appliquée	Modif. manuelle par année	
0	12%	25%	0%	25%	
1	12%	25%	0%	25%	
2	12%	25%	0%	25%	
3	12%	25%	0%	25%	
4	12%	25%	0%	25%	

Comme pour les nouveaux barèmes, deux possibilités pour la définition du nouveau barème

- A.** Augmentation/diminution proportionnelle du barème actuel à tous les niveaux d’ancienneté
- B.** Augmentation/diminution différente pour chaque niveau d’ancienneté par rapport au barème de référence

2 Choix des param. – B. Répartition barémique des nouveaux enseignants



Instructions pour l'utilisation du modèle

Choix de l'année de lancement de la réforme et de la durée de la nouvelle FIE (cellules jaunes) résultant en une première année d'entrée dans le système des enseignants nouvellement formés (2018 dans l'exemple indiqué)

Année de lancement de la nouvelle FIE	2018
Durée de la nouvelle FIE	5
Année de mise en œuvre de la modification de la distribution des nouveaux	2023

- Une seule durée de formation prise en compte pour déterminer la sortie des nouvellement formés
- La création de deux nouveaux barèmes permet cependant de simuler les effets budgétaire de la création de durées de formation différentes associées à des barèmes différents

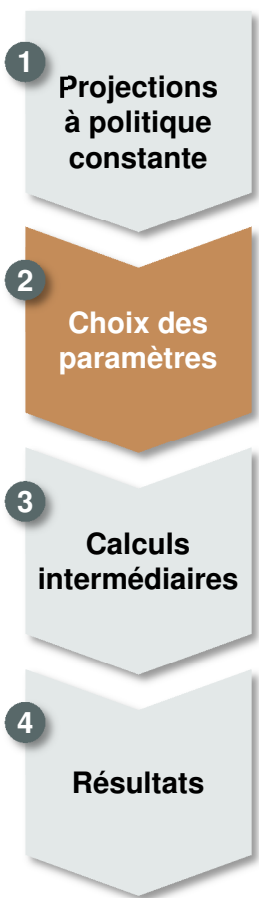
Maternel					
		Barème d'arrivée			
		301	501	NFIE	501Bis
Barème initial	301	100%	0%	0%	0%
	501	0%	100%	0%	0%

Spécification du pourcentage d'enseignants nouvellement formés transitant vers chaque type de barème et ce, de manière différenciée pour chaque niveau d'enseignement

Dans l'exemple indiqué, 100% des enseignants qui auraient anciennement reçu le barème 301 restent au 301

Voir feuille Excel "Paramètres – Distribution nouveaux enseignants"

2 Choix des param. – C. Conversions barémiques des anciens enseignants



- Type de paramètres**
- A Nouveaux barèmes et adaptation des existants
 - B Répartition des enseignants nouvellement formés
 - C Conversions des “anciens” enseignants**
 - D Revalorisations barémiques
 - E Charge horaire
 - F Taux d’encadrement

Instructions pour l’utilisation du modèle

Choix de l’année à partir de laquelle les nouveaux taux de conversion sont effectifs

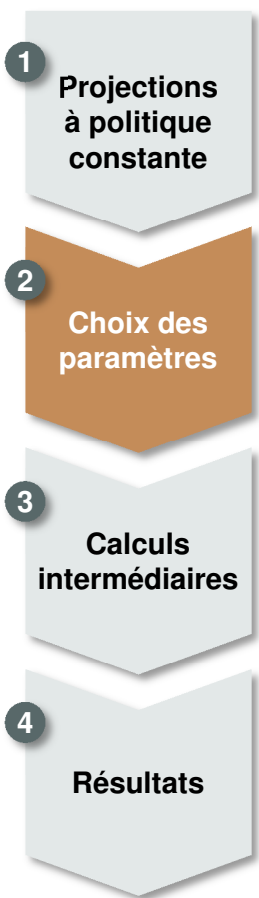
Année à partir de laquelle les nouveaux taux de conversion sont effectifs **2020**

		Barème d’arrivée			
		301	501	NFIE	501Bis
Barème initial	301	0%	0%	100%	0%
	501	0%	100%	0%	0%

Choix du **taux de conversion annuel** des anciens enseignants (ceux restants au sein de barèmes existants 301 et 501) vers de nouveaux barèmes de manière différenciée **pour chaque niveau d’enseignement et barème de départ**
Dans l’exemple indiqué, les anciens 301 convertissent à 100% vers le NFIE à partir de 2020

Voir feuille Excel “Paramètres – Conversions anciens”

2 Choix des paramètres – D. Revalorisations barémiques (hors inflation)



Type de paramètres

- A Nouveaux barèmes et adaptation des existants
- B Répartition des enseignants nouvellement formés
- C Conversions des "anciens" enseignants
- D Revalorisations barémiques**
- E Charge horaire
- F Taux d'encadrement

Instructions pour l'utilisation du modèle

Possibilité de modifier les revalorisations barémiques (en plus de l'inflation) communes à tous les barèmes en (a) indiquant "Oui" dans le champs "Modification commune" et (b) en modifiant les valeurs au sein de la ligne de "dérive commune" pour chaque année jusqu'en 2060

	Modification commune	Non										
Dérive commune	0.0%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%
Dérive barémique	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
301	0.0%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%
Retenu	0.0%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%
501	0.0%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%
Retenu	0.0%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%

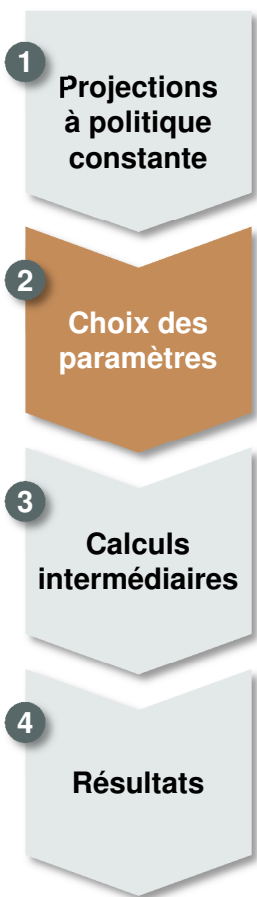
Pour chaque année (jusqu'en 2060), possibilité de spécifier des revalorisations barémiques différentes pour chaque barème en indiquant "Non" dans le champs "Modification commune" et en entrant des modifications spécifiques par barème et année

Les modifications entrées par l'utilisateur remplacent les hypothèses de base à politique constante dans la simulation; les caractères apparaissent en rouge en cas de modification par rapport aux hypothèses de base

L'hypothèse à politique constante est d'une revalorisation de 0.7% mais celle-ci peut être modifiée dans la feuille de « Paramètres généraux » du modèle

Voir feuille excel "Paramètres - Revalorisations"

2 Choix des paramètres – E. Charge horaire



- Type de paramètres**
- A Nouveaux barèmes et adaptation des existants
 - B Répartition des enseignants nouvellement formés
 - C Conversions des “anciens” enseignants
 - D Revalorisations barémiques
 - E Charge horaire**
 - F Taux d’encadrement

Instructions pour l’utilisation du modèle

Année de mise en œuvre de la modification de la charge horaire: 2017

Choix de l’année de lancement du changement de charge horaire¹

Possibilité d’appliquer la modification de la charge horaire **uniquement aux nouveaux enseignants** à partir de la date de mise en œuvre renseignée en sélectionnant « Oui » dans la liste déroulante

Modification de la charge horaire appliquée uniquement aux nouveaux enseignants: Oui

Maternel										
Ancienneté	Base	301	501	182	346	382	Autres	NFIE	501Bis	
0	26	24	24	24	24	24	24	24	24	24
1	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
2	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
3	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
4	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26

Choix du nouveau nombre de périodes d’enseignement prestées par semaine pour un ETP et ce, de manière différenciée pour chaque

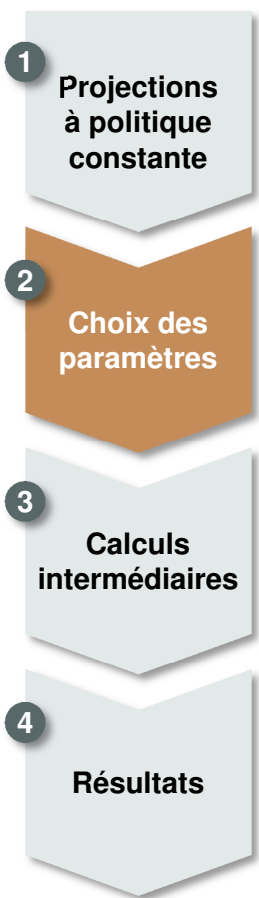
- Niveau d’enseignement
- Barème
- Année d’ancienneté

Dans l’exemple indiqué, tous les *nouveaux* enseignants (ancienneté nulle) qui auraient hérité du dénominateur de base (26 périodes) profitent d’une réduction de 2 périodes de la charge horaire à partir de 2017

Voir feuille Excel “Paramètres – Charges horaires”

¹ Impacte uniquement les enseignants avec un dénominateur de base (tel que renseigné dans le fichier des prestations) de 26 périodes pour les enseignants du maternel, 24 pour le primaire, 22 pour le secondaire inférieur, 20 pour le secondaire supérieur et 22 pour l’enseignement spécialisé

2 Choix des paramètres – F. Taux d’encadrement (élèves par enseignant)



- Type de paramètres**
- A Nouveaux barèmes et adaptation des existants
 - B Répartition des enseignants nouvellement formés
 - C Conversions des “anciens” enseignants
 - D Revalorisations barémiques
 - E Charge horaire
 - F Taux d’encadrement

Instructions pour l’utilisation du modèle

Définition du nouveau taux moyen d’encadrement (élèves par enseignant) par niveau d’enseignement et par barème
Note - une augmentation du nombre d’élèves par enseignant se traduit par une diminution de l’encadrement

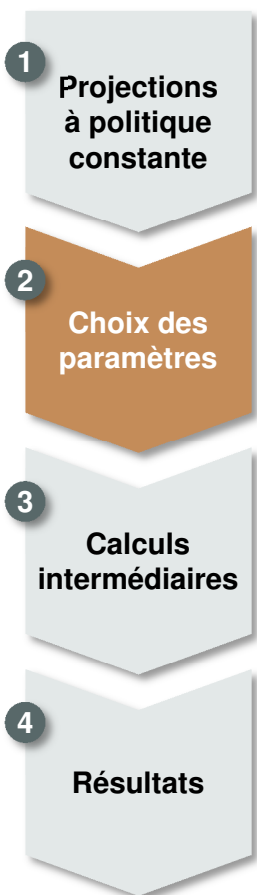
Niveau	Taux d’encadrement de base	Taux d’encadrement cible	Première année de mise en œuvre	Phasage
Maternel	16.00	16.00	2017	1
Primaire	13.00	12.00	2017	5
Sec. Inf.	8.00	8.00	2017	1
Sec. Sup.	10.00	10.00	2017	1
Spé.	4.00	4.00	2017	1

Choix de l’année de lancement de la modification des taux d’encadrement

Choix de la vitesse de transition (linéaire) vers le nouveau taux d’encadrement
Dans l’exemple, le nombre d’élèves par enseignants diminue de une unité dans l’enseignement primaire à partir de 2017 au rythme de 0.2 unités par an pendant 5 ans (augmentation du nombre d’enseignants)

Voir feuille Excel “Paramètres – Taux d’encadrement”

2 Choix des paramètres – Fonctionnalités additionnelles



Description

A Prise en compte de l'impact budgétaire du maintien de la tension salariale moyenne entre direction et enseignant (OU de la modification de cette tension selon les paramètres indiqués dans le module direction, voir ci-dessous)

B Possibilité d'inclure dans l'impact budgétaire le coût additionnel d'organisation d'années supplémentaires de formation¹ (feuille « Vue d'ensemble») avec un coût supplémentaire de:

- 15 mEUR par an dès l'arrivée de la 1ère cohorte en 4ème année
- 30 mEUR par an dès l'arrivée de la 1ère cohorte d'étudiants en 5ème année

C Possibilité de réinitialiser les paramètres de simulation:

- **Séparément** au niveau de chaque feuille de paramètres (retour à la projection à politique constante pour ces paramètres uniquement)
- **De manière globale** dans la feuille « Projections - PARAMETRES > » (afin de revenir à un scénario à politique constante pour tous les paramètres)

Illustration et explication

Prise en compte de l'impact budgétaire en sélectionnant « Oui » dans la liste déroulante

Prise en compte de l'impact budgétaire d'une revalorisation proportionnelle des directions

Non

Prise en compte du coût additionnel de l'organisation des années supplémentaires de formation en sélectionnant « Oui » dans la liste déroulante

Prise en compte du coût lié aux années additionnelles organisées dans le cadre de la nouvelle FIE

Oui

Réinitialisation partielle ou globale en cliquant sur les boutons

Réinitialisation des paramètres

Réinitialisation globale des paramètres

Un module Direction permet de modéliser les effets secondaires possibles sur les barèmes des directions

Description

- Le module « Directions »
 - Prend en compte le nombre d’ETPs et la distribution barémique des personnels de direction par niveau¹
 - Permet de simuler l’impact budgétaire:
 - D’une revalorisation des barèmes des directions proportionnelle aux revalorisations accordées (en moyenne) au personnel enseignant par niveau [voir choix des paramètres ci-dessus]
 - D’une revalorisation des barèmes des directions visant à diminuer/augmenter le différentiel moyen de salaire avec les enseignants [voir ci à droite]

Instructions pour l’utilisation du modèle

Tension salariale actuellement observée au sein de chaque niveau d’enseignement entre les directions et les enseignants (calculée à l’ancienneté moyenne des directions dans le niveau considéré)

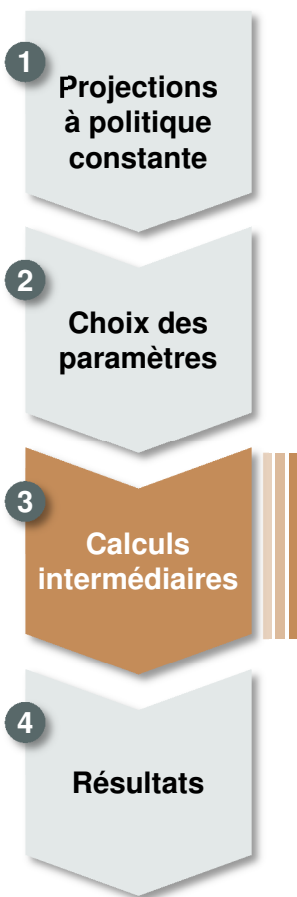
Redéfinition de la tension salariale entre le personnel de direction et les enseignants			
	Ancienneté moyenne des directions	Tension actuelle*	Tension cible*
Maternel	25	18%	18%
Primaire	26	20%	20%
Secondaire	28	23%	23%
Spé.	26	22%	22%

Possibilité de **maintenir** le différentiel salarial entre le personnel de direction et les enseignants en indiquant les mêmes valeurs qu’actuellement ou de **modifier** le différentiel par niveau d’enseignement

Voir feuille Excel “Paramètres - Directions”

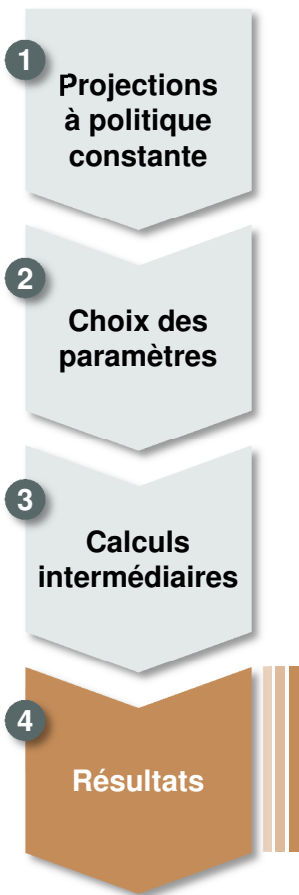
¹ Pas pris en compte à ce stade: les personnels exerçant temporairement des fonctions de direction sans être nommés à ce poste

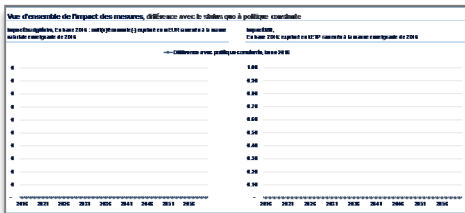
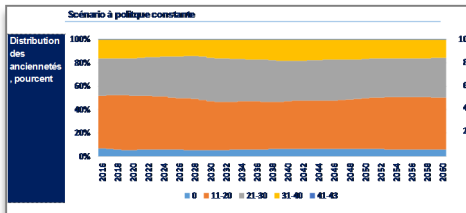
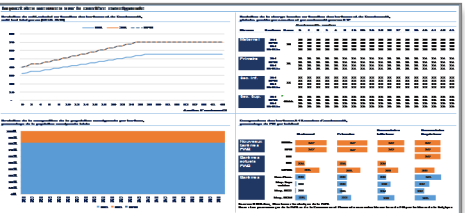
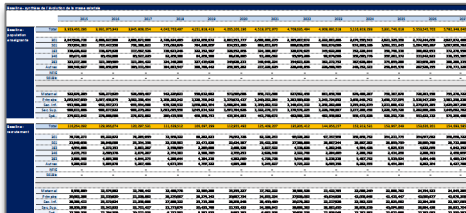
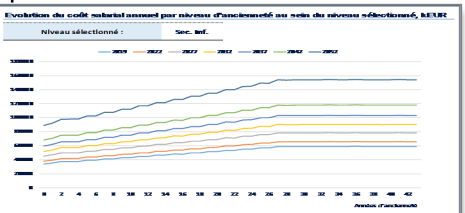
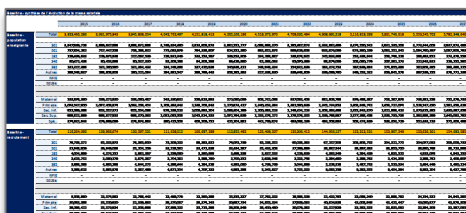
3 Calcul de l'impact annuel budgétaire et RH des réformes simulées



Etape de calcul	Description
A Calcul du besoin total en périodes enseignantes	<p>Pour chaque niveau / type d'enseignement, calcul du nombre total de périodes enseignantes nécessaires pour encadrer les élèves sur base:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Du nombre total d'élèves prédit par les prévisions de croissance démographique ▪ Du nombre moyen de périodes par élève observé en 2015 (hypothèse de grille horaire constante) ▪ Du taux d'encadrement par défaut tels que modifiés par l'utilisateur
B Calcul des ETPs enseignants "à ancienneté non nulle" restant dans le système	<p>Calcul des enseignants "à ancienneté non nulle", par niveau et barème, sur base</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Du nombre d'enseignants par ancienneté pour l'année précédente ▪ Des taux d'attrition observés par ancienneté en 2014-25, corrigés pour tenir compte de l'augmentation de l'âge de la pension ▪ Des taux de conversion entre barèmes tels que modifiés par l'utilisateur
C Calcul des ETPs enseignants <i>nouveaux</i>	<p>Compte tenu des modifications de charge horaire par l'utilisateur, calcul du nombre d'ETPs enseignants nouveaux nécessaires, par niveau et barème, sur base de la différence entre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le besoin total en périodes enseignantes (étape A) ▪ Les périodes totales prestées par les enseignants "à ancienneté non nulle" restant dans le système (étape B) ▪ De la distribution barémique des nouveaux enseignants, telle que modifiée
D Calcul du coût salarial total	<p>Sur base de la population enseignante prédite par ancienneté, niveau et barème (étapes A à C), calcul du coût salarial total sur base des profils barémiques, compte tenu des revalorisations dans le temps des salaires (inflation et revalorisation hors inflation) et des modifications apportées par l'utilisateur (modification des profils barémiques et des revalorisations)</p>

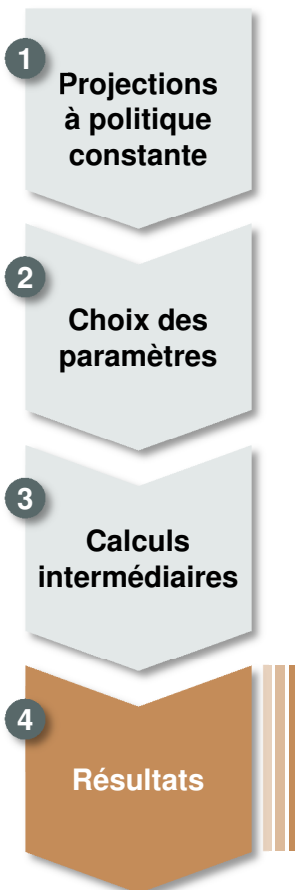
4 Feuilles de présentation des résultats de la simulation



<p>Vue d'ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> Résumé de l'impact budgétaire et RH en différence par rapport au statu quo, rapportés en base 2016¹ 	<p>Vue "Distribution ancienneté"</p>	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse de l'évolution de la distribution de l'ancienneté (pécuniaire) au fil du temps 
<p>Vue "Carrière de l'enseignant"</p>	<ul style="list-style-type: none"> Profils barémiques et charge horaire par barème/ancienneté Distribution et comparaison internationale des barèmes 	<p>Vue "Résultats – Masse salariale"</p>	<ul style="list-style-type: none"> Détail des projections budgétaires (masse salariale enseignante) par année et par type d'enseignement ou barème 
<p>Vue "Coût salarial moyen" par ancienneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse de l'évolution des salaires moyens par type d'enseignement et par ancienneté 	<p>Vue "Résultats – ETPs"</p>	<ul style="list-style-type: none"> Détails des projections RH (ETPs), par année et par type d'enseignement ou barème 

1 Par exemple, si l'impact estimé en 2035 est de 5% de la masse salariale projetée à cette date, l'impact en base 2016 est égal à 5% de la masse salariale observée en 2016

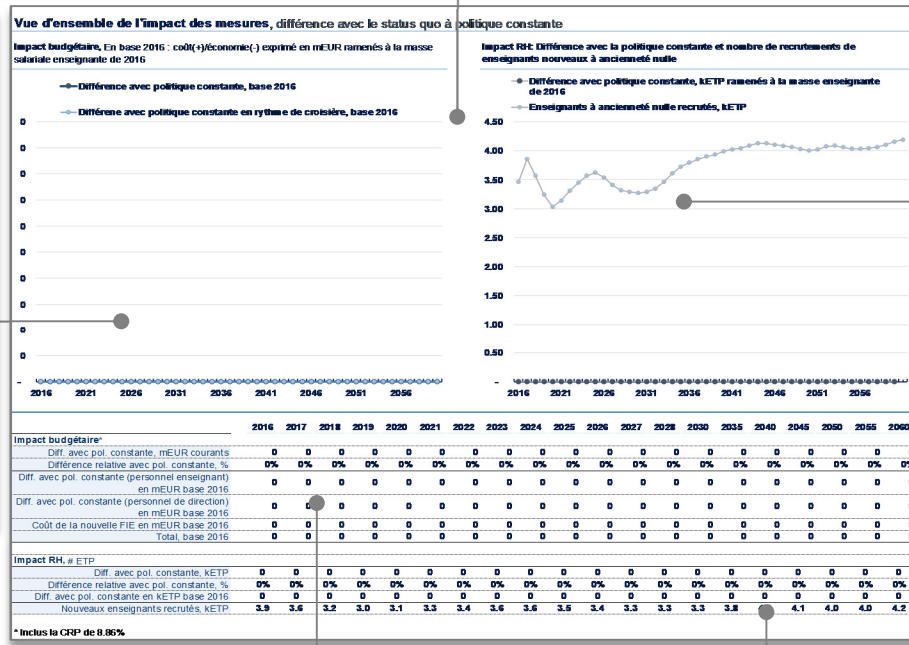
4 Feuilles de présentation des résultats de la simulation – Vue d'ensemble



Evolution de 2016 à 2060 de l'impact budgétaire (à gauche) et RH (à droite) des paramètres renseignés par l'utilisateur en différence par rapport au statu quo, rapportés en base 2016

Impact budgétaire

- Différence de masse salariale par rapport à la politique constante par année et en rythme de croisière



Impact RH

- Différence entre le total d'ETPs enseignant à politique constante vs simulation
- Nombre d'ETPs nouveaux engagés par an dans le scénario simulé

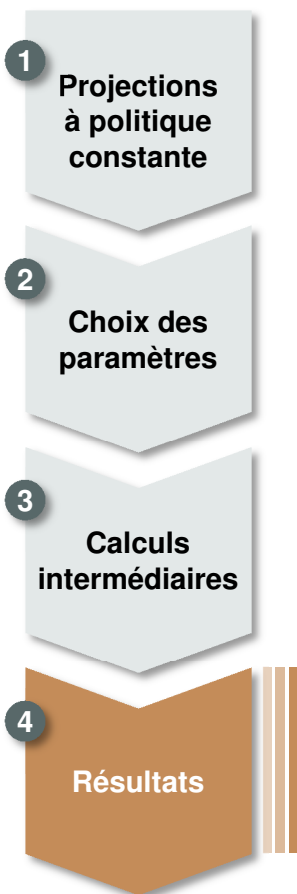
- Détail¹ de la différence entre le scénario simulé sur base des paramètres renseignés par l'utilisateur et le scénario à politique constante en termes budgétaires en euros courants
- Décomposition¹ de l'impact budgétaire en base 2016 sur:
 - La masse salariale enseignante
 - La masse salariale du personnel de direction
 - Le coût des années supplémentaires organisées dans le cadre de la nouvelle FIE

- Détail¹ de la différence entre le scénario simulé et à politique constante en termes RH
- Détail¹ du nombre de recrutements de nouveaux enseignants (à ancienneté nulle)
 - Les recrutements « négatifs » sont affichés en rouge

1 Pour une sélection d'années comprises entre 2016 et 2060. Les tableaux complets se trouvant au sein des feuilles «Résultats – Masse salariale» et «Résultats - ETPs»
SOURCE: Modèle d'estimation budgétaire et RH

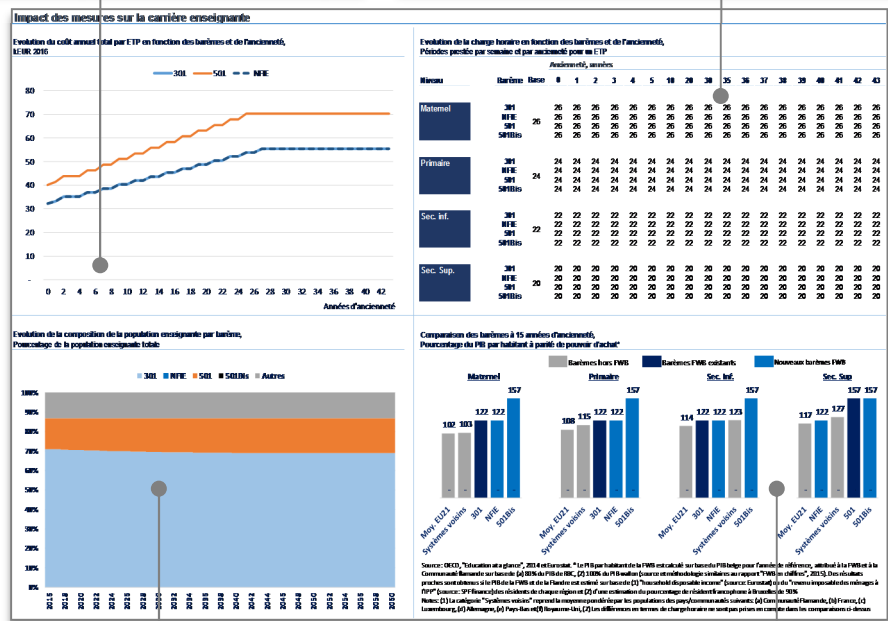
STRUCTURE DU MODELE

4 Feuilles de présentation des résultats de la simulation – Vue “Carrière de l’enseignant”



- Profils barémiques pour les barèmes 301, 501, NFIE et 501Bis (coût salarial unitaire par ancienneté en kEUR 2016) des enseignants nommés (au statut définitif)

- Aperçu de la charge horaire (face-à-face péda.) par ETP par niveau d’enseignement, barème et ancienneté sur base des paramètres renseignés par l’utilisateur

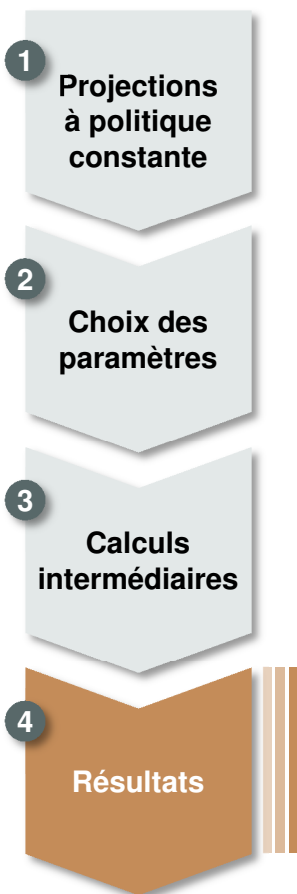


- Evolution de 2016 à 2060 de la distribution barémique de la population enseignante sur base des paramètres renseignés par l’utilisateur
- La catégorie « Autres » reprend tous les ETPs aux barèmes autres que 301, 501, NFIE et 501Bis

- Comparaison internationale des barèmes en pourcentage du PIB par habitant à parité de pouvoir d’achat (voir explication détaillée sur la page suivante)

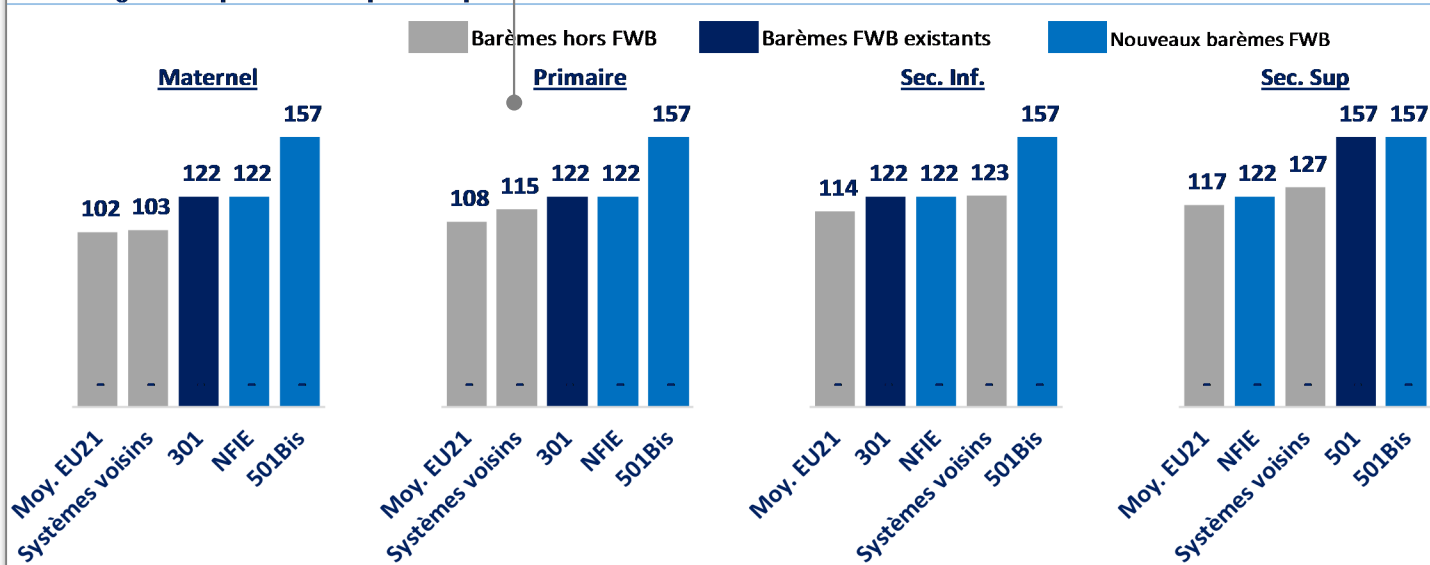
STRUCTURE DU MODELE

4 Feuilles de présentation des résultats de la simulation – Vue “Carrière de l’enseignant” – Comparaison internationale



- Comparaison pour chaque niveau d’enseignement des salaires (coût salarial total) à 15 années d’ancienneté en pourcentage du PIB par habitant à parité de pouvoir d’achat des barèmes 301, 501, NFIE et 501Bis (tels que définis ou modifiés par l’utilisateur) avec
 - La moyenne des systèmes scolaires voisins (Communauté Flamande, Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni)
 - Les pays de l’EU21

Comparaison des barèmes à 15 années d’ancienneté,
Pourcentage du PIB par habitant à parité de pouvoir d’achat*

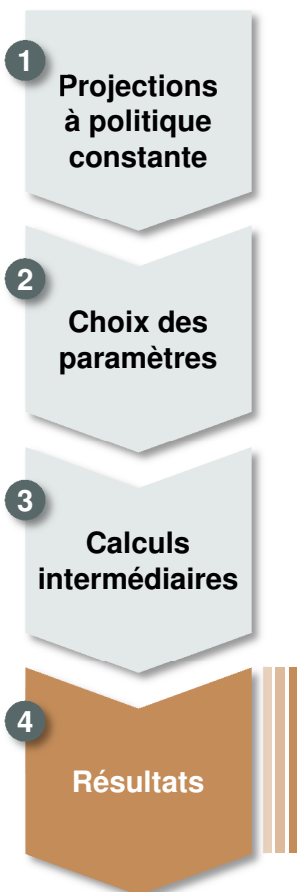


- Le PIB par habitant de la FWB est calculé sur base du PIB pour l’année 2015, attribué à la FWB sur base de
 - 80% du PIB de la RBC
 - 100% du PIB wallon

Comparaison similaire également disponible dans le modèle en début de carrière

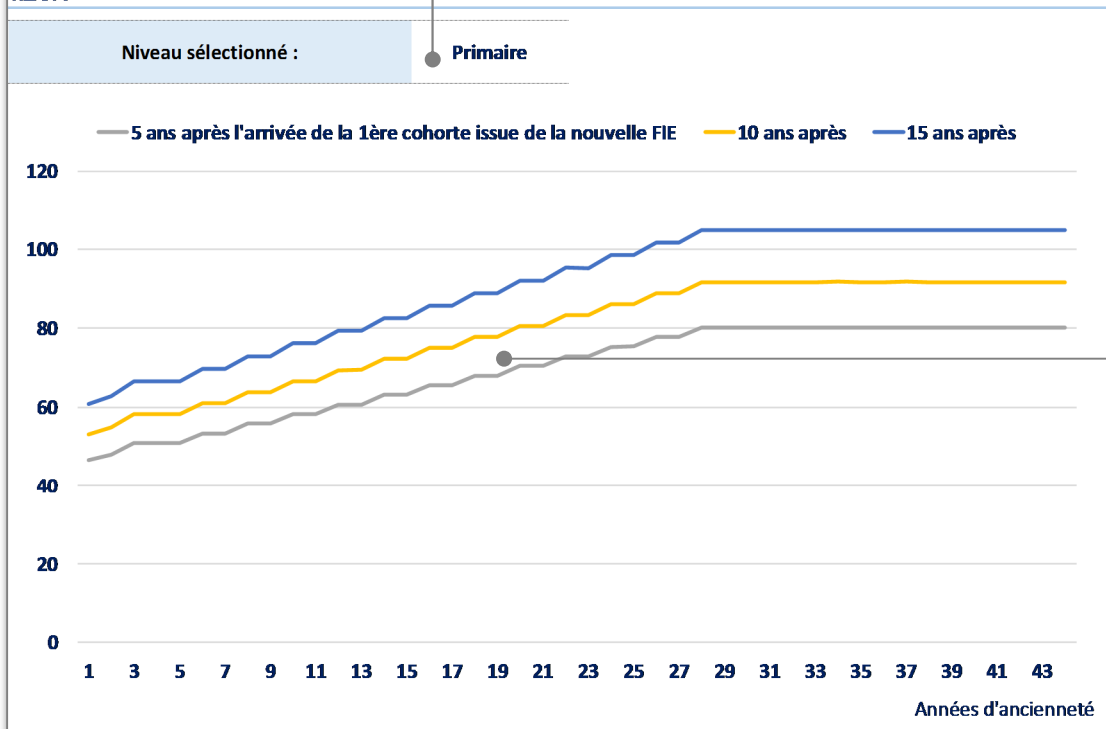
STRUCTURE DU MODELE

4 Feuilles de présentation des résultats de la simulation – Vue “Coût salarial moyen” par ancienneté « dans la salle de classe »



■ Sélection du niveau d'enseignement à afficher

Evolution du coût salarial annuel par ETP et ancienneté au sein du niveau d'enseignement sélectionné, KEUR

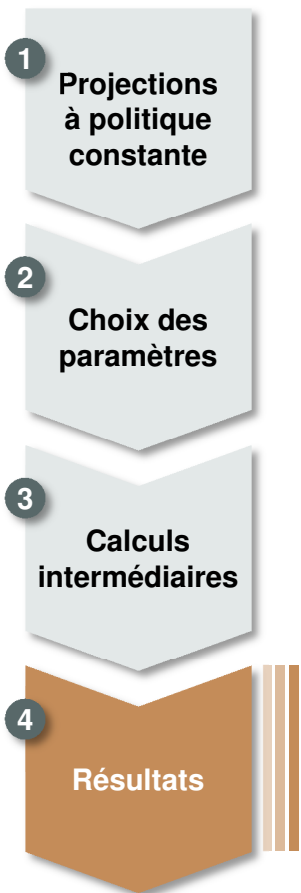


■ Profil barémique moyen (coût salarial par ETP par ancienneté en KEUR courants) au sein du niveau d'enseignement sélectionné

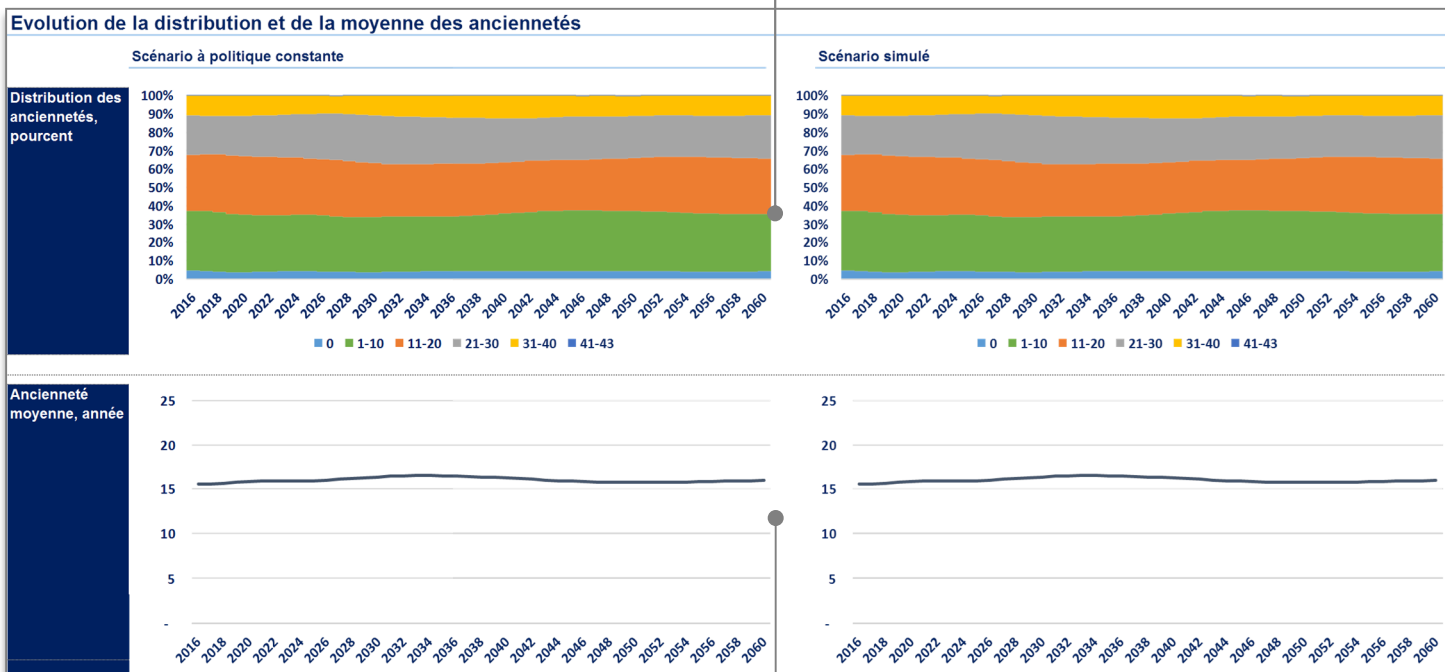
- 5 ans après l'arrivée de la 1^{ère} cohorte issue de la nouvelle FIE
- 10 ans après
- Et 15 ans après

Permet d'étudier les différences de salaire créées entre enseignants « dans la salle de classe » selon qu'ils ont été formé avant ou après la nouvelle FIE

4 Feuilles de présentation des résultats de la simulation – Vue “Distribution ancienneté”

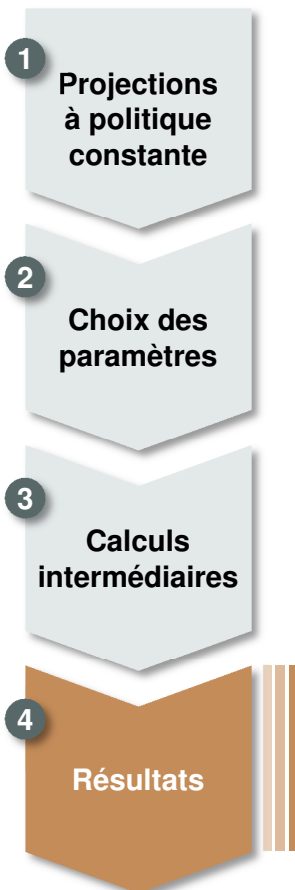


■ Evolution de la distribution des ancienneté (par tranche) de la population d’enseignants de 2016 à 2060 dans le cas du scénario à politique constante (à gauche) et du scénario simulé (à droite) sur base des paramètres renseignés par l’utilisateur (par ex., 3% d’enseignants nouveaux,...)



■ Evolution de l’ancienneté moyenne de 2016 à 2060 dans le cas du scénario à politique constante (à gauche) et le scénario simulé (à droite)

4 Feuilles de présentation des résultats de la simulation – Vues “Impact budgétaire” et “Impact RH”



Vue « Résultats – Masse salariale »

Résultats - Masse salariale		Baseline - synthèse de l'évolution de la masse salariale									
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Baseline - population enseignante	Total	3,923,466,286	3,931,975,943	3,945,808,054	4,042,762,497	4,151,818,413	4,265,106,196	4,519,372,970	4,708,635,494		
	301	2,647,936,719	2,656,637,688	2,668,671,999	2,736,634,460	2,812,808,972	2,891,551,777	3,065,668,270	3,195,497,972		
	501	757,854,191	757,441,559	758,165,831	775,092,676	794,339,907	814,551,260	861,851,675	896,816,959		
	182	116,436,622	116,675,628	117,067,526	119,931,346	123,153,567	126,552,606	134,165,887	139,878,925		
	346	80,471,428	80,452,669	80,527,230	82,303,169	84,308,598	86,416,880	91,399,093	95,070,396		
	382	131,217,388	131,160,590	131,264,433	134,149,298	137,410,928	140,838,311	148,948,224	154,921,636		
	Autres	189,549,937	189,601,808	190,111,034	194,651,547	199,796,442	205,195,361	217,339,820	226,449,606		
	NFIE	-	-	-	-	-	-	-	-		
	501Bis	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Maternel	523,678,390	526,271,930	529,050,497	542,330,631	556,912,993	571,060,016	603,721,029	627,033,403		
	Primaire	1,073,547,900	1,077,403,874	1,082,159,404	1,109,389,342	1,139,701,642	1,170,872,417	1,240,252,284	1,291,580,626		
	Sec. Inf.	951,596,289	952,557,271	955,554,088	979,528,513	1,006,882,504	1,036,304,186	1,100,363,513	1,149,414,113		
	Sec. Sup.	999,811,866	998,877,832	999,370,362	1,021,085,502	1,045,814,522	1,071,764,926	1,133,279,171	1,178,578,225		
	Spé.	374,831,842	376,865,036	379,673,693	390,415,509	402,506,751	415,104,651	441,756,973	462,023,126		

Vue « Résultats – ETPs »

Résultats - ETPs		Baseline - synthèse de l'évolution du nombre d'ETP									
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Baseline - population enseignante	Total	83,171	83,584	83,906	84,171	84,399	84,648	85,003	85,450	85,964	86,481
	301	59,131	59,424	59,653	59,842	60,004	60,180	60,434	60,751	61,117	61,484
	501	13,067	13,132	13,183	13,225	13,260	13,299	13,355	13,425	13,506	13,587
	182	2,731	2,744	2,755	2,764	2,771	2,779	2,791	2,806	2,823	2,840
	346	1,569	1,577	1,583	1,588	1,592	1,597	1,604	1,612	1,622	1,632
	382	2,638	2,651	2,661	2,669	2,677	2,684	2,696	2,710	2,726	2,743
	Autres	4,035	4,055	4,071	4,084	4,095	4,107	4,124	4,146	4,171	4,196
	NFIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	501Bis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Maternel	11,259	11,415	11,459	11,495	11,526	11,560	11,609	11,670	11,740	11,811
	Primaire	23,687	23,805	23,897	23,972	24,037	24,108	24,209	24,337	24,483	24,630
	Sec. Inf.	21,324	21,429	21,512	21,580	21,638	21,702	21,793	21,908	22,040	22,172
	Sec. Sup.	18,308	18,399	18,470	18,529	18,579	18,633	18,712	18,810	18,923	19,037
	Spé.	8,493	8,535	8,568	8,595	8,618	8,644	8,680	8,726	8,778	8,831

- Les feuilles « Résultats – Masse salariale » et « Résultats – ETPs » reprennent les détails respectivement de l'impact budgétaire et RH de 2015 à 2060 :
 - Projections dans le scénario à politique constante
 - Projection dans le scénario simulé basé sur les paramètres renseignés par l'utilisateur
 - L'impact exprimé comme la différence entre les 2 scénarios en :
 - Valeurs absolues et relatives (% du total à politique constante)
 - Base 2016
- Chaque résultat listé ci-dessus est détaillé séparément par :
 - Barème
 - Niveau d'enseignement

Portée et limites du modèle

NON EXHAUSTIF

Ce qui est pris en compte

- La modélisation des barèmes 301 et 501 et de deux nouveaux barèmes; la modélisation des principaux barèmes “liés” au 301 et 501 (182, 346, 382)
 - Une estimation agrégée du coût des autres barèmes
 - A l’exception des taux de conversion observés en 2014-15 du 301 vers le 501, modélisation à politique constante sous l’hypothèse d’une composition barémique inchangée
-
- Une modélisation agrégée des départs / arrivées d’enseignants par ancienneté, niveau et barèmes
 - Sur base des taux d’attrition observés en 2014-15
 - D’une correction pour approximer l’impact de l’augmentation de l’âge de la pension
 - Sous l’hypothèse que, pour le reste, les besoins en enseignants nouveaux sont comblés par des enseignants à ancienneté nulle
-
- Les mises en disponibilité sur base de l’hypothèse d’un ratio d’enseignants “en disponibilité” / “en fonction” constant par niveau
-
- L’ancienneté pécuniaire

Ce qui n’est pas modélisé

- Une modélisation détaillée et une paramétrisation de l’évolution de l’ensemble des barèmes
 - Les effets barémiques de la réforme des titres et fonctions (~neutre en rythme de croisière)
-
- Une modélisation plus granulaire des départs et arrivées de nouveaux enseignants
 - Une modélisation détaillée des effets de l’allongement de l’âge de la pension sur les taux de départs
 - Une modélisation des effets éventuels de “pénurie temporaire” liés à l’entrée en vigueur de la réforme de la FIE
-
- Les évolutions possibles des taux de mise en disponibilité dans le futur (en lien, par ex., avec l’allongement de l’âge de la pension)
-
- L’ancienneté administrative

Fichier Excel - Conventions de couleur pour les feuilles et les cellules

Feuilles	Données de base utilisées pour la simulation et préparation de ces données pour les projections
	Calculs du modèle (simulation de la projection à politique constante et avec les paramètres choisis par l'utilisateur)
	Présentation des résultats pour l'utilisateur (impact budgétaire et RH des paramètres choisis par l'utilisateur)
	Paramètres choisis par l'utilisateur
	Séparateurs entre différentes sections
	Exemples types de profils barémiques sauvegardés et qui peuvent être copiés collés dans les simulations
Cellules	Paramètres choisis par l'utilisateur
	Calculs internes au modèle
	Données externes
	Résultat des calculs

Fichier Excel – Contenu des différents onglets du modèle

Catégorie		Description
Output		<ul style="list-style-type: none"> Les feuilles de type "vue" présentent des tableaux de bord synthétisant les impacts budgétaires et RH des réformes simulées Les feuilles de type "résultat" présentent des tableaux de synthèse reprenant l'évolution budgétaire et RH de 2015 et 2060 du scénario à politique constante et du scénario simulé
Projection	Paramètres	<ul style="list-style-type: none"> Les feuilles de paramètres permettent d'introduire les paramètres des réformes à simuler (par ex., augmentation de 10% du 301, changement de charge horaire,...)
	Masse salariale	<ul style="list-style-type: none"> Les feuilles de cette section commencent par "PMS" et montrent les étapes de calcul afin d'aboutir à l'évolution de la masse salariale dans le cas de la réforme simulée
	Calculs des ETPs	<ul style="list-style-type: none"> Les feuilles de cette section commencent par "PE" et montrent les étapes de calcul afin d'aboutir à l'évolution de la population enseignante dans le cas de la réforme simulée
Baseline	Calcul	<ul style="list-style-type: none"> Les feuilles de cette section commencent par "B" et montrent les étapes de calcul afin d'aboutir à l'évolution de la population enseignante et de la masse salariale dans le cas du scénario à politique constante
Analyses complémentaires		<ul style="list-style-type: none"> Cette section reprend les calculs en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> La charge horaire libérée par les allègements de charge en fin de carrière (si pertinent), La comparaison des barèmes (nationaux et internationaux) et Le maintien/modification de la tension salariale entre le personnel de direction et les enseignants
Supports De Vue		<ul style="list-style-type: none"> Les feuilles de cette section traitent et adaptent les données des simulations pour les utiliser au sein des feuilles de type "vue"
Données		<ul style="list-style-type: none"> Cette section reprend toutes les extractions (incl. leurs traitements) et les paramètres généraux nécessaires aux simulations



Table des matières

Présentation du modèle

Simulations illustratives

Liste des simulations présentées dans les pages suivantes

Type de réformes	Description
Barèmes ¹	① Alignement sur le barème 501 pour les nouveaux entrants anciennement au 301
	② Alignement sur un 501 linéarisé pour les nouveaux entrants anciennement au 301
	③ Alignement sur un 501 linéarisé pour tous les nouveaux entrants
	④ Alignement sur un barème intermédiaire pour les nouveaux entrants anciennement au 301
	⑤a Linéarisation du barème 501 pour une partie des nouveaux entrants anciennement au 301 et création d'un barème intermédiaire linéarisé pour les restants
	⑤b Alignement sur le barème 501 pour une partie des nouveaux entrants anciennement au 301 et création d'un barème intermédiaire pour les restants
	⑥a Alignement sur la moyenne des pays de l'OCDE sur base du PIB par hab. de la Belgique
	⑥b Alignement sur la moyenne des pays de l'OCDE sur base du PIB par hab. de la FWB
Encadrement	⑦ Augmentation d'une unité du nombre moyen d'élèves par enseignant dans le secondaire
Charge horaire	⑧ Alignement sur la limite haute (22/24 périodes) de la charge de travail dans le secondaire (supérieur / inférieur)
	⑨ Alignement sur la limite haute (24 périodes) de la charge de travail pour tous les enseignants du secondaire
	⑩ Allègement de la charge de travail de 4 périodes à partir de la 32ème année d'ancienneté
	⑪ Alignement à 26 périodes du face-à-face pédagogique des enseignants à charge autonome faible
Revalorisation	⑫ Pas de revalorisation salariale au-delà de l'inflation pendant 1 an pour tous les enseignants

Simulations:

- Réalisées à titre illustratif
- Ne constituant pas une recommandation

Table des matières

Présentation du modèle

Simulations illustratives

Barèmes

Encadrement

Charge horaire

Revalorisation

Remarque applicable à toutes les simulations barémiques:

- Toute modification barémique concernant la distribution des nouveaux enseignants n'affecte pas les 9% des enseignants du secondaire au barème 301 ne possédant pas l'AESI ou l'AESS
- Seuls les barèmes de direction susceptibles d'être revalorisés (150, 177, 178, 179, 180, 346, 367, 377 et 379) dans le cas de l'introduction de la nouvelle FIE sont pris en compte pour estimer l'impact du maintien de la tension salariale directions/enseignants.

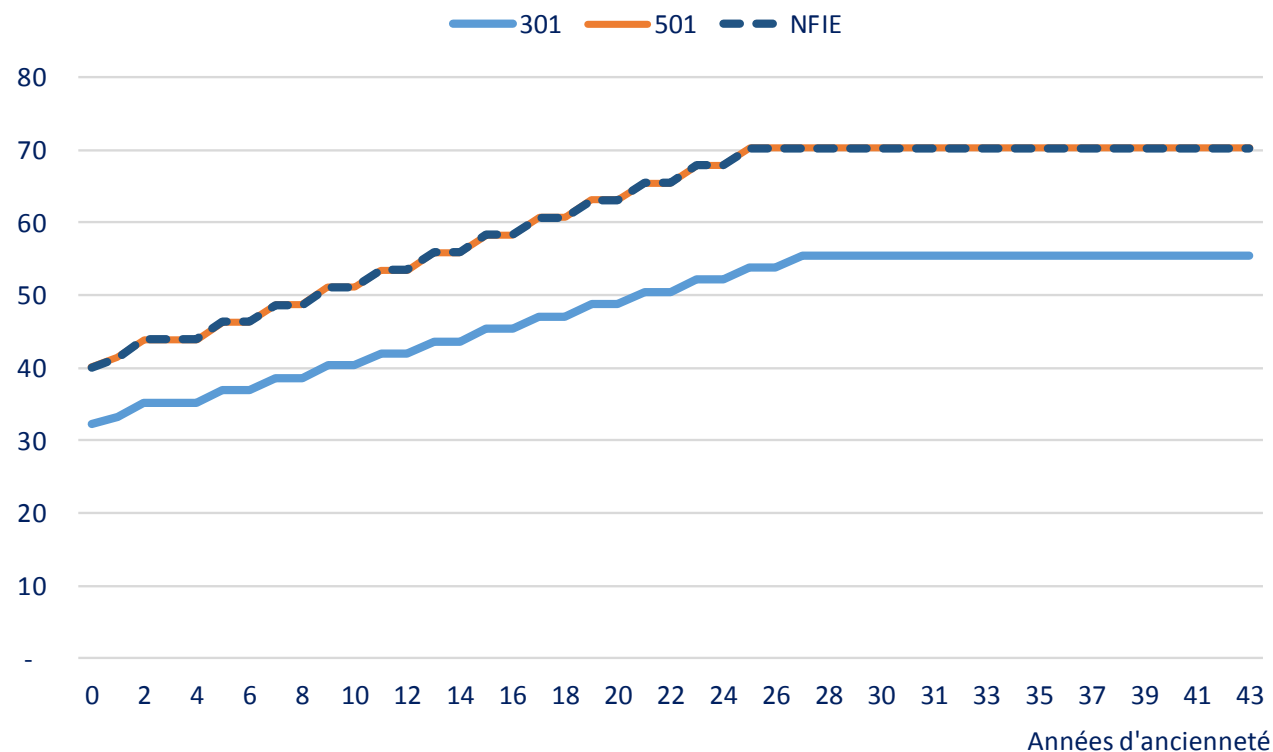
1 Alignement sur le barème 501 pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Profils barémiques

Mesures simulées

- Création d'un barème unique "NFIE" égal au barème 501 pour l'ensemble des enseignants nouvellement formés anciennement au barème 301, tous niveaux confondus
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans (coût de ~30mEUR inclus dans la simulation)
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Evolution du coût annuel total par ETP en fonction des barèmes et de l'ancienneté, KEUR 2016



1 Alignement sur le barème 501 pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Comparaison internationale des barèmes à 15 années d'ancienneté

Mesures simulées

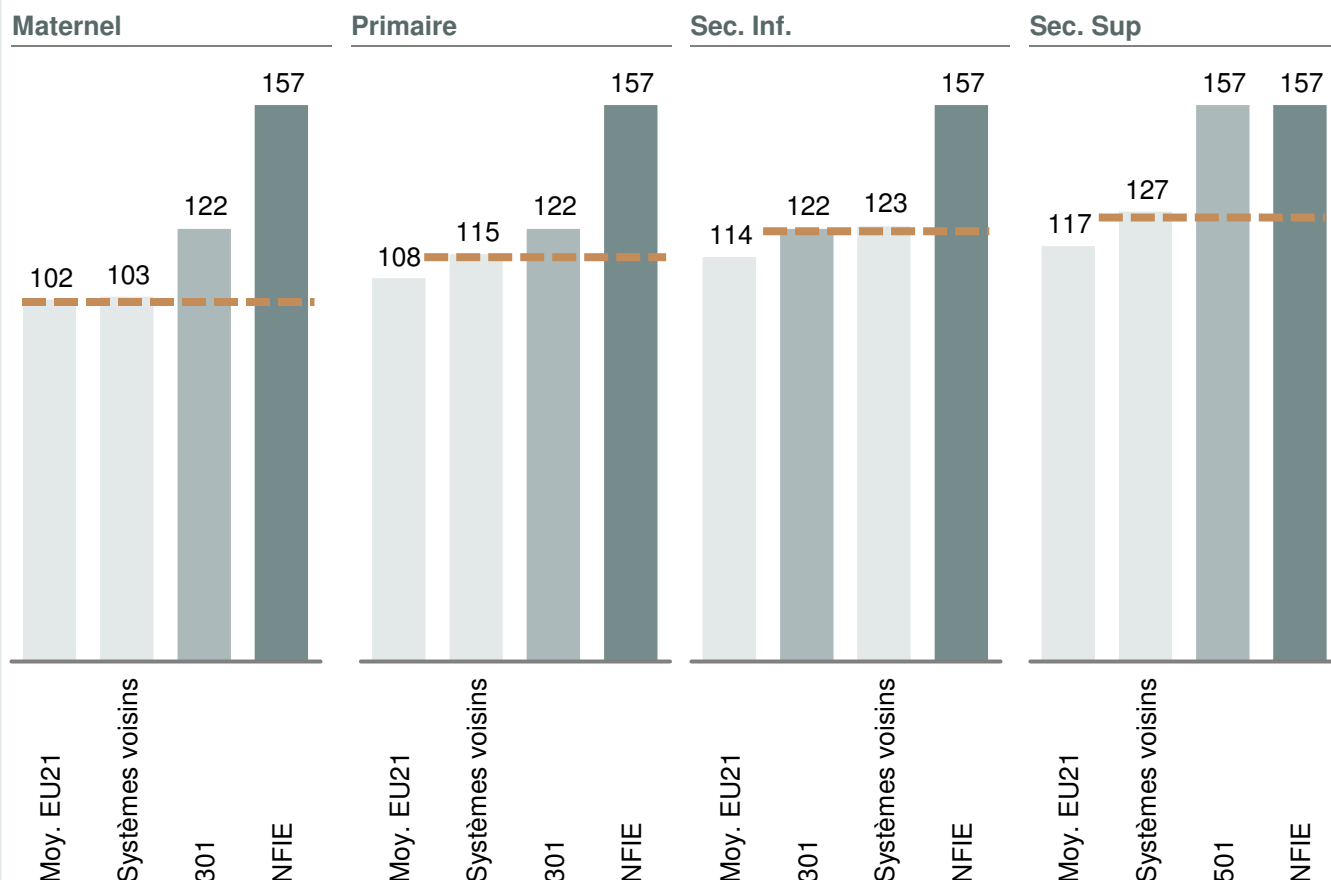
- Création d'un barème unique "NFIE" égal au barème 501 pour l'ensemble des enseignants nouvellement formés anciennement au barème 301, tous niveaux confondus
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans (coût de ~30mEUR inclus dans la simulation)
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Comparaison des barèmes à 15 années d'ancienneté

Pourcentage du PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat

Barèmes hors FWB Nouveaux barèmes FWB
Barèmes FWB existants



1 Alignement sur le barème 501 pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Comparaison internationale des barèmes en début de carrière

Mesures simulées

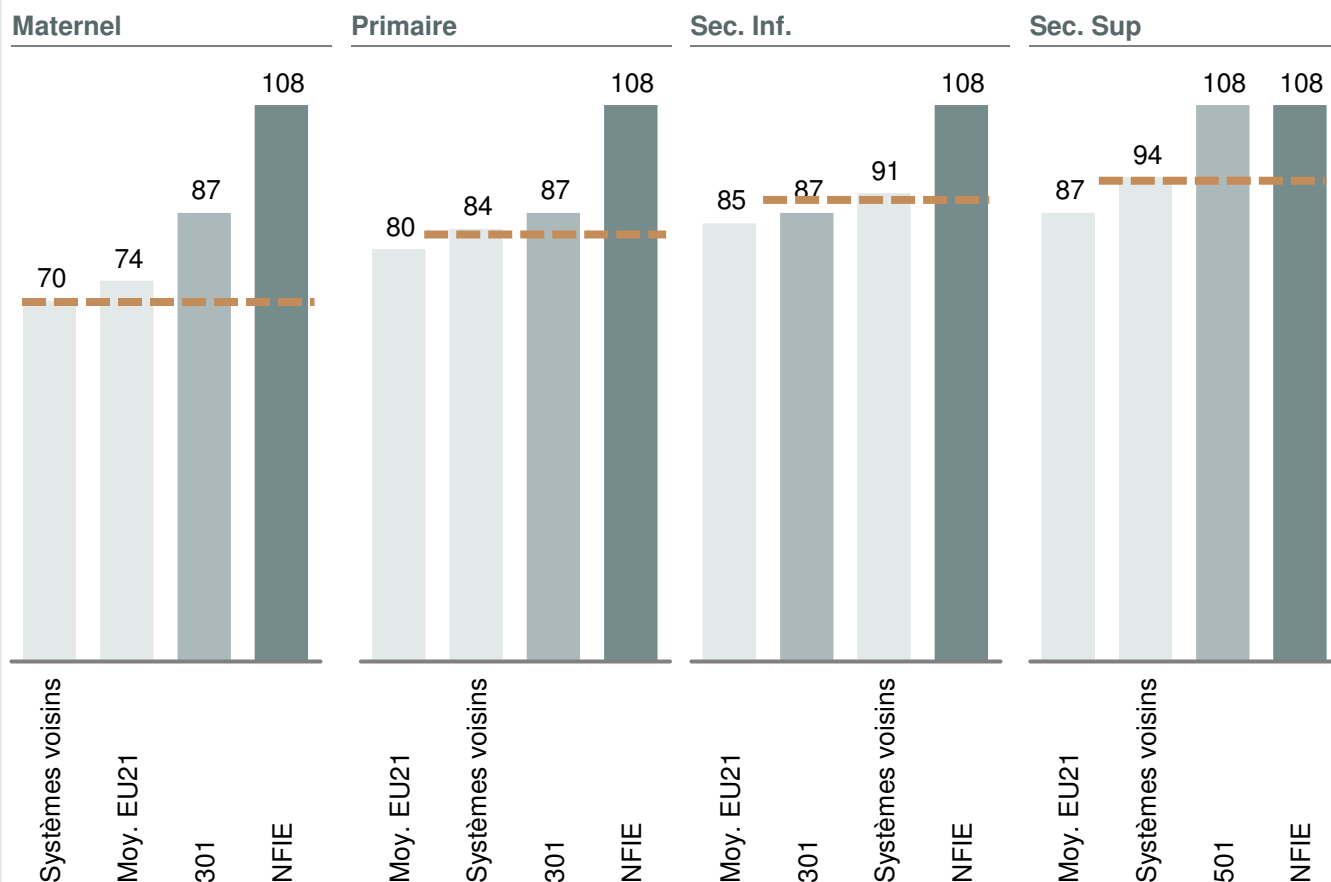
- Création d'un barème unique "NFIE" égal au barème 501 pour l'ensemble des enseignants nouvellement formés anciennement au barème 301, tous niveaux confondus
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans (coût de ~30mEUR inclus dans la simulation)
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Comparaison des barèmes en début de carrière (0 année d'anc.)

Pourcentage du PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat

Barèmes hors FWB Nouveaux barèmes FWB
Barèmes FWB existants



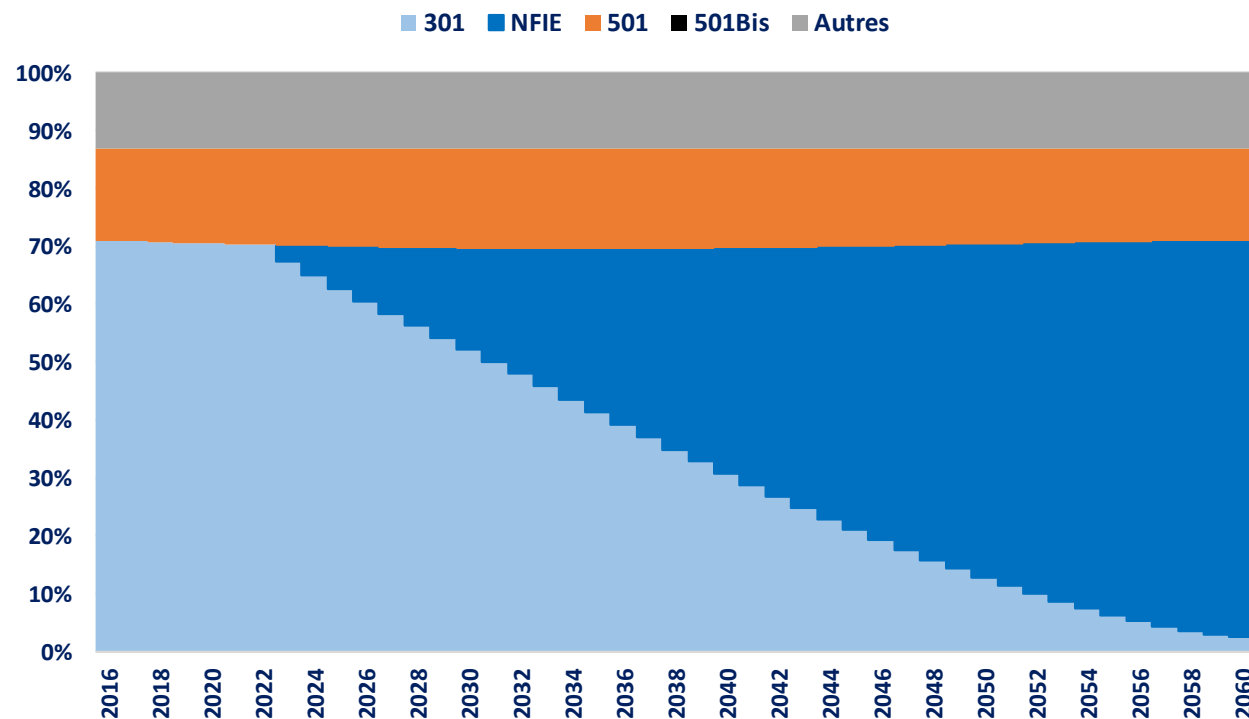
1 Alignement sur le barème 501 pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Evolution de la composition barémique

Mesures simulées

- Création d'un barème unique "NFIE" égal au barème 501 pour l'ensemble des enseignants nouvellement formés anciennement au barème 301, tous niveaux confondus
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans (coût de ~30mEUR inclus dans la simulation)
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Evolution de la composition de la population enseignante par barème, Pourcentage de la population enseignante totale



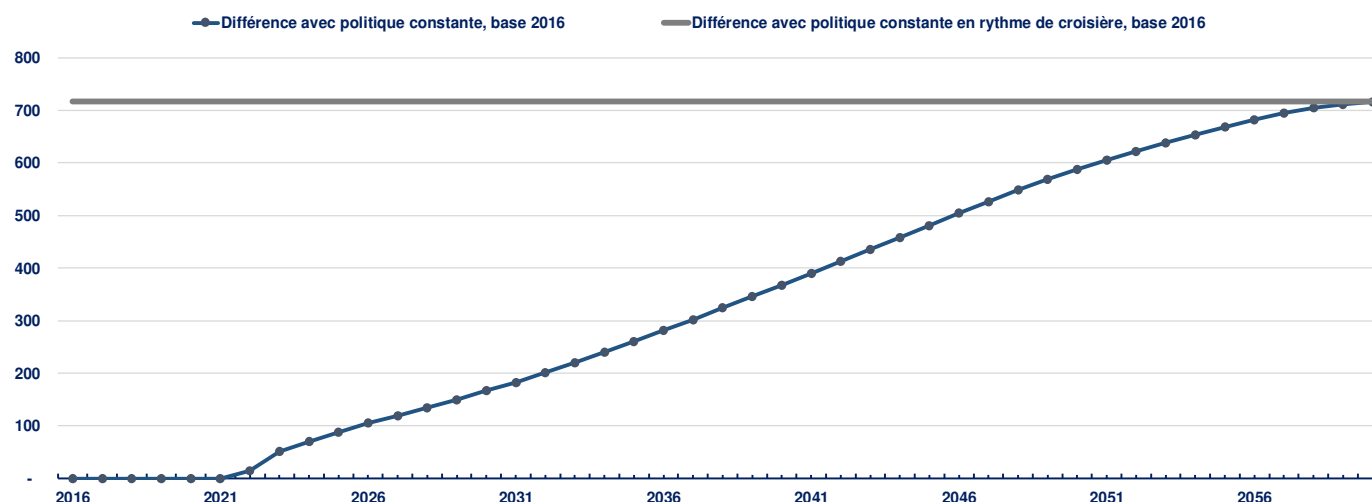
1 Alignement sur le barème 501 pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Impact budgétaire de ~720 mEUR / an à horizon 2060

Mesures simulées

- Création d'un barème unique "NFIE" égal au barème 501 pour l'ensemble des enseignants nouvellement formés anciennement au barème 301, tous niveaux confondus
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans (coût de ~30mEUR inclus dans la simulation)
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire, En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact budgétaire*																				
Diff. avec pol. constante, mEUR courants	0	0	0	0	0	0	0	27	52	79	107	132	161	223	441	756	1179	1705	2291	2895
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	1%	2%	2%	3%	3%	6%	8%	11%	14%	16%	17%
Diff. avec pol. constante (personnel enseignant) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	22	40	58	75	89	105	137	230	338	451	558	638	686
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût de la nouvelle FIE en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	15	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Total, base 2016	0	0	0	0	0	0	15	52	70	88	105	119	135	167	260	368	481	588	668	716

* Inclus la CRP de 8.86%

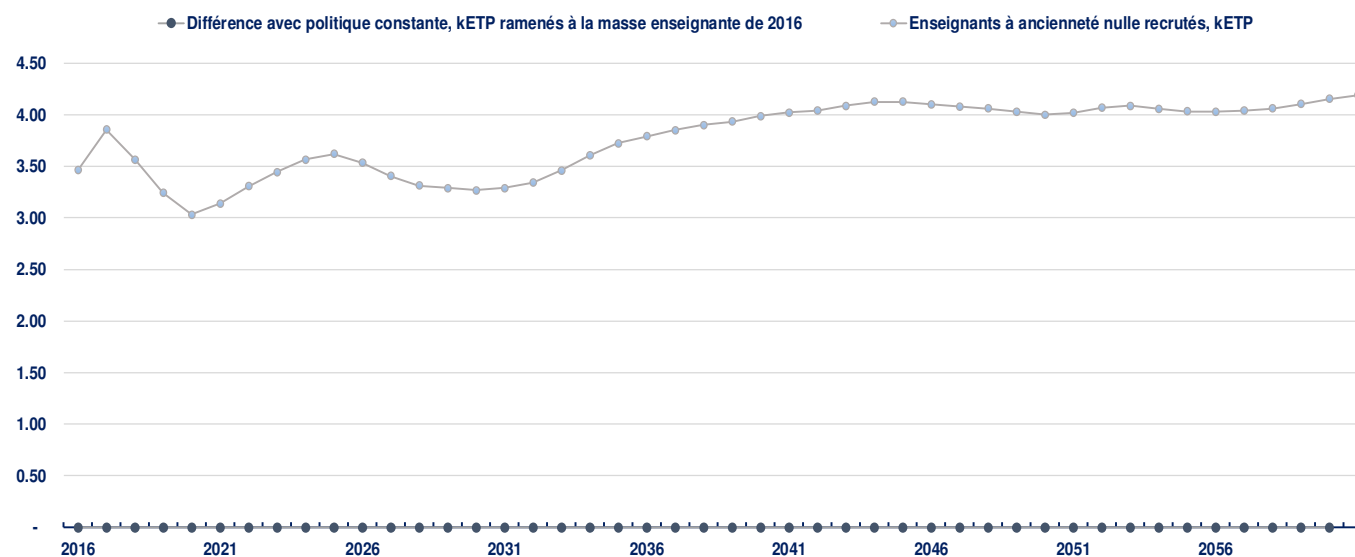
1 Alignement sur le barème 501 pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Pas d'impact RH

Mesures simulées

- Création d'un barème unique "NFIE" égal au barème 501 pour l'ensemble des enseignants nouvellement formés anciennement au barème 301, tous niveaux confondus
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans (coût de ~30mEUR inclus dans la simulation)
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Impact RH: Différence avec la politique constante et nombre de recrutements de enseignants nouveaux à ancienneté nulle



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact RH, # ETP																				
Diff. avec pol. constante, kETP	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Diff. avec pol. constante en kETP base 2016	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux enseignants recrutés, kETP	3.9	3.6	3.2	3.0	3.1	3.3	3.4	3.6	3.6	3.5	3.4	3.3	3.3	3.3	3.8	4.0	4.1	4.0	4.0	4.2

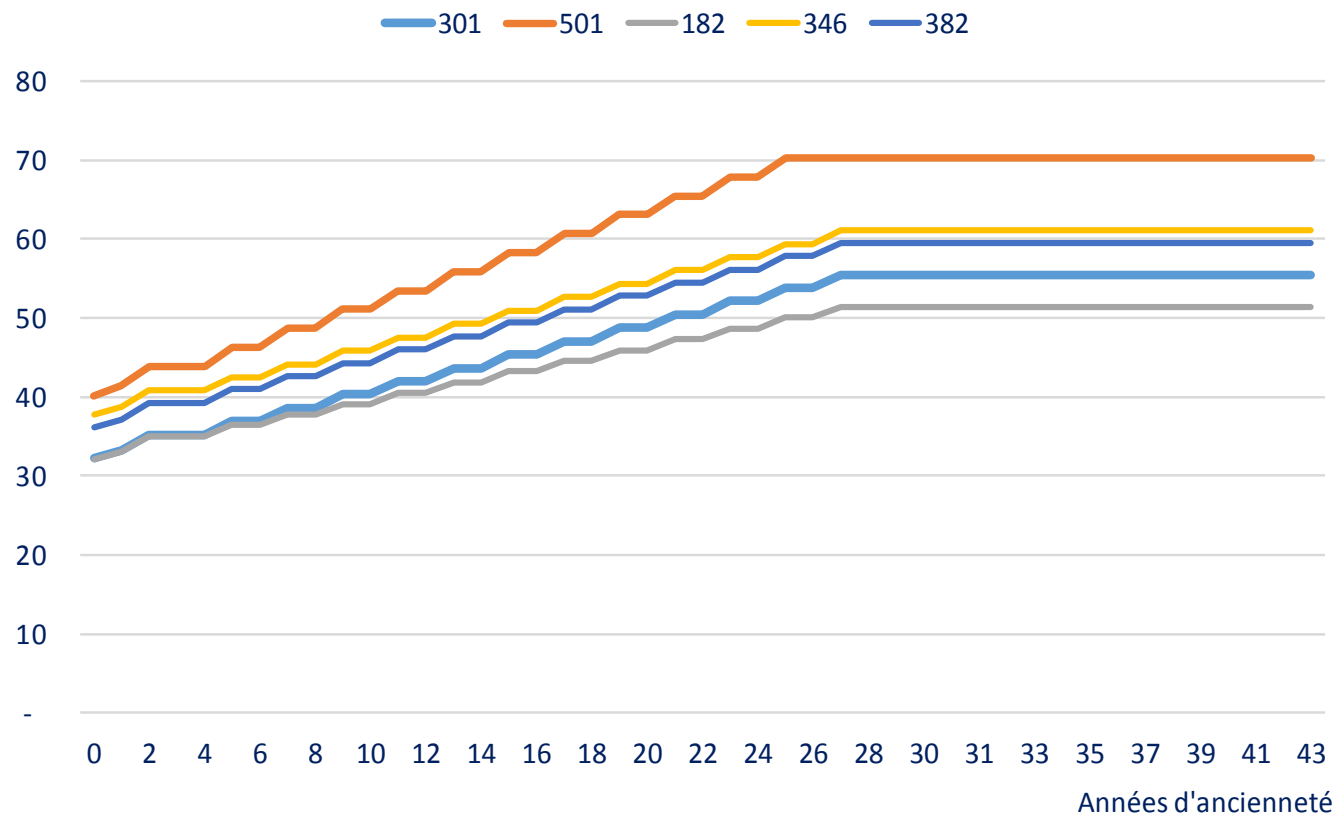
1 Alignement sur le barème 501 pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Des barèmes connexes sont susceptibles d'également demander un ajustement

Barèmes considérés

- 301 : ~59000 ETPs
- 501 : ~13000 ETPs
- 182 : ~2700 ETPs
- 346 : ~1600 ETPs
- 382 : ~2700 ETPs

Visualisation

Evolution du coût annuel total par ETP en fonction des barèmes et de l'ancienneté, KEUR 2016

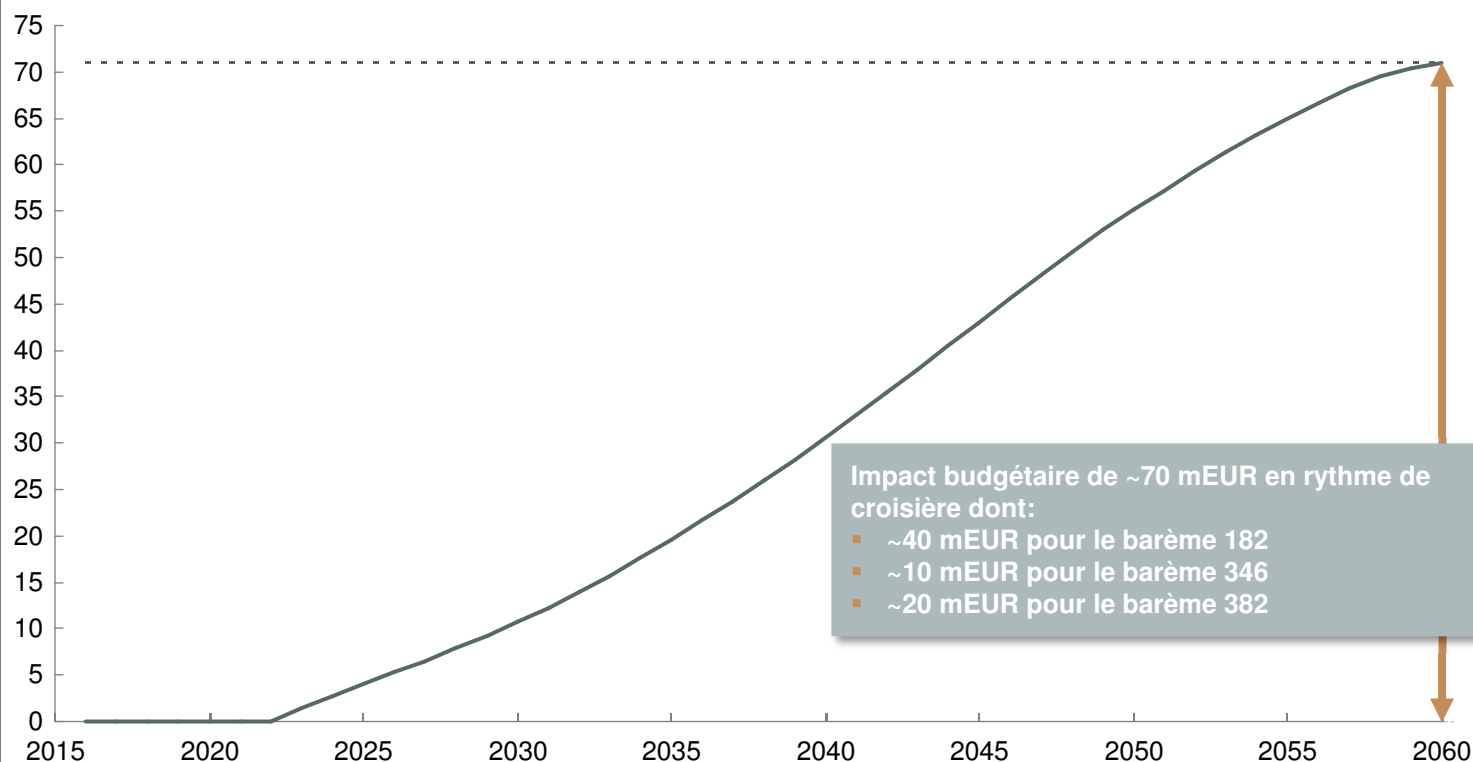


1 Alignement sur le barème 501 pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Un alignement au 501 des barèmes connexes se traduit par un coût additionnel de ~70 mEUR / an à horizon 2060

Mesures simulées

- Alignement des barèmes connexes 182, 346 et 382 au barème 501 pour les nouveaux entrants, tous niveaux confondus, qui hériteraient de ces barèmes à partir de 2023
- Pas d'autres modifications

Impact budgétaire, en base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR raménés à la masse salariale enseignante de 2016



Ne prend en compte que l'impact sur les barèmes connexes 182, 346 et 382 (prise en compte d'un plus grand nombre de barèmes susceptible de générer des coûts supplémentaires)

Note : 4% des enseignants au barème 182 possèdent l'AESS ou l'AESI, 78% au sein du barème 346 et 24% au sein du barème 382
SOURCE: Modèle d'estimation budgétaire et RH

1 Une revalorisation des directions proportionnelles à celles des enseignants générerait des coûts supplémentaires de ~30 mEUR/an à horizon 2060

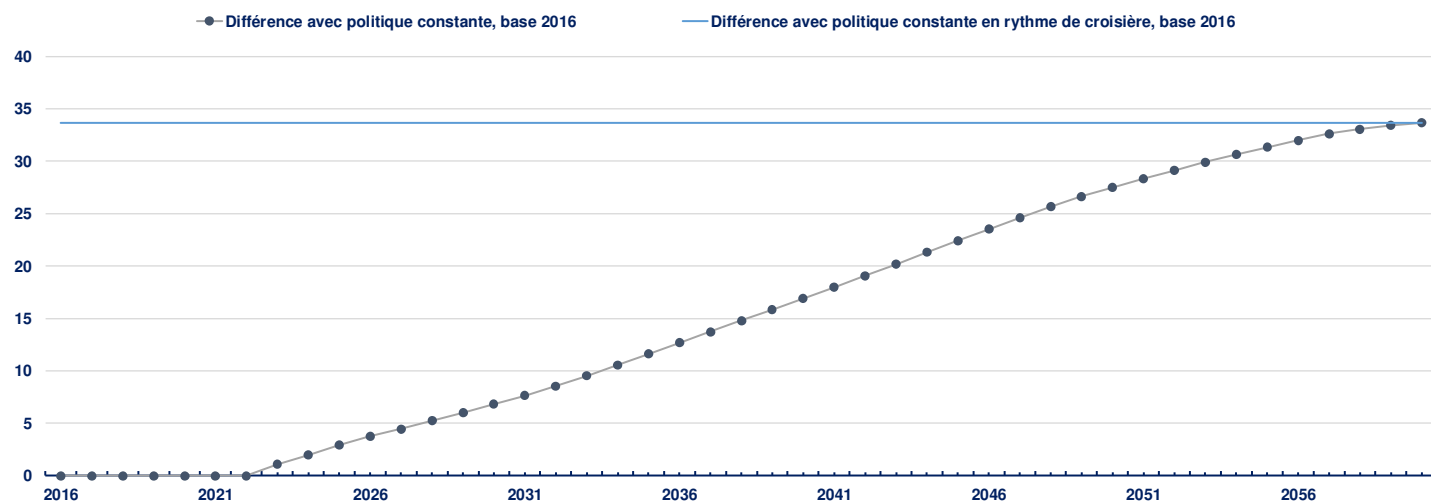
Mesures simulées

- Revalorisation des barèmes des directions égale à la revalorisation moyenne des enseignants du même niveau d'enseignement (toute ancienneté confondue) pour l'année considérée
- Par exemple, si la revalorisation du coût salarial moyen par enseignant représente X% de celui à politique constante pour l'année Y, les directions sont revalorisées de X% pour cette année Y

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire,

En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060	
Impact budgétaire*																					
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	2.0	2.9	3.8	4.5	5.2	6.8	11.6	16.9	22.4	27.5	31.3	33.6	

* Inclus la CRP de 8.86%

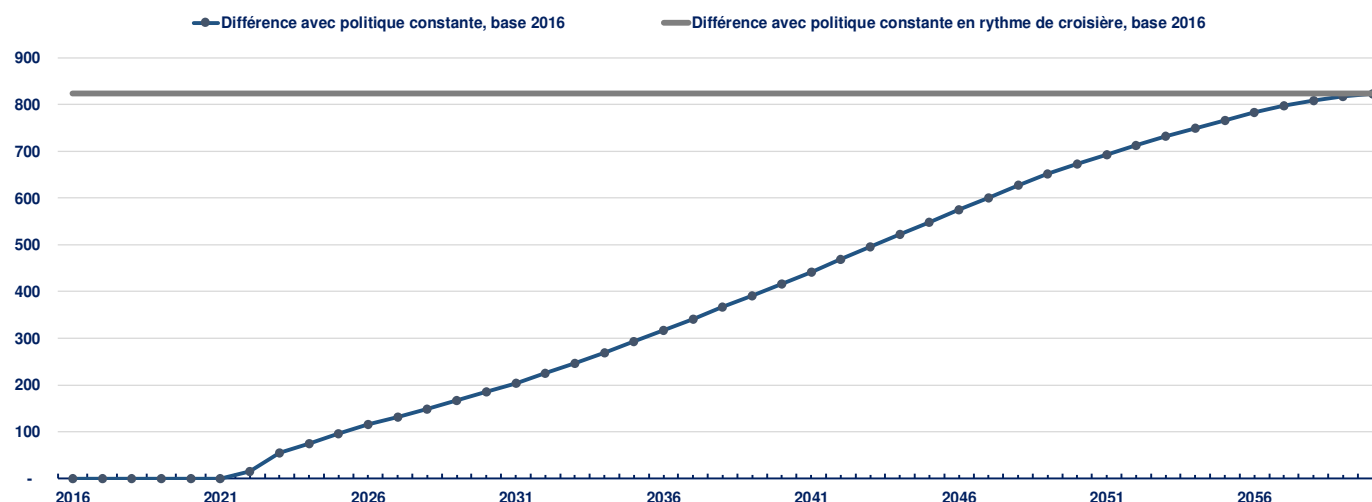
1 Alignement sur le barème 501 pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Impact budgétaire de ~820 mEUR / an, à horizon 2060, compte tenu des barèmes connexes et des directions

Mesures simulées

- Création d'un barème unique "NFIE" égal au barème 501 pour l'ensemble des enseignants nouvellement formés anciennement au barème 301, 182, 346 et 382, tous niveaux confondus
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans (coût de ~30mEUR inclus dans la simulation)
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire, En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact budgétaire*																				
Diff. avec pol. constante, mEUR courants	0	0	0	0	0	0	0	29	56	85	116	143	174	242	480	826	1293	1876	2526	3197
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	2%	2%	2%	3%	4%	6%	9%	12%	15%	18%	19%
Diff. avec pol. constante (personnel enseignant) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	23	43	63	82	97	114	148	250	369	495	613	704	758
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	4	5	5	7	12	18	23	29	33	35
Coût de la nouvelle FIE en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	15	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Total, base 2016	0	0	0	0	0	0	15	55	75	96	116	131	149	185	292	417	548	672	766	823

* Inclus la CRP de 8.86%

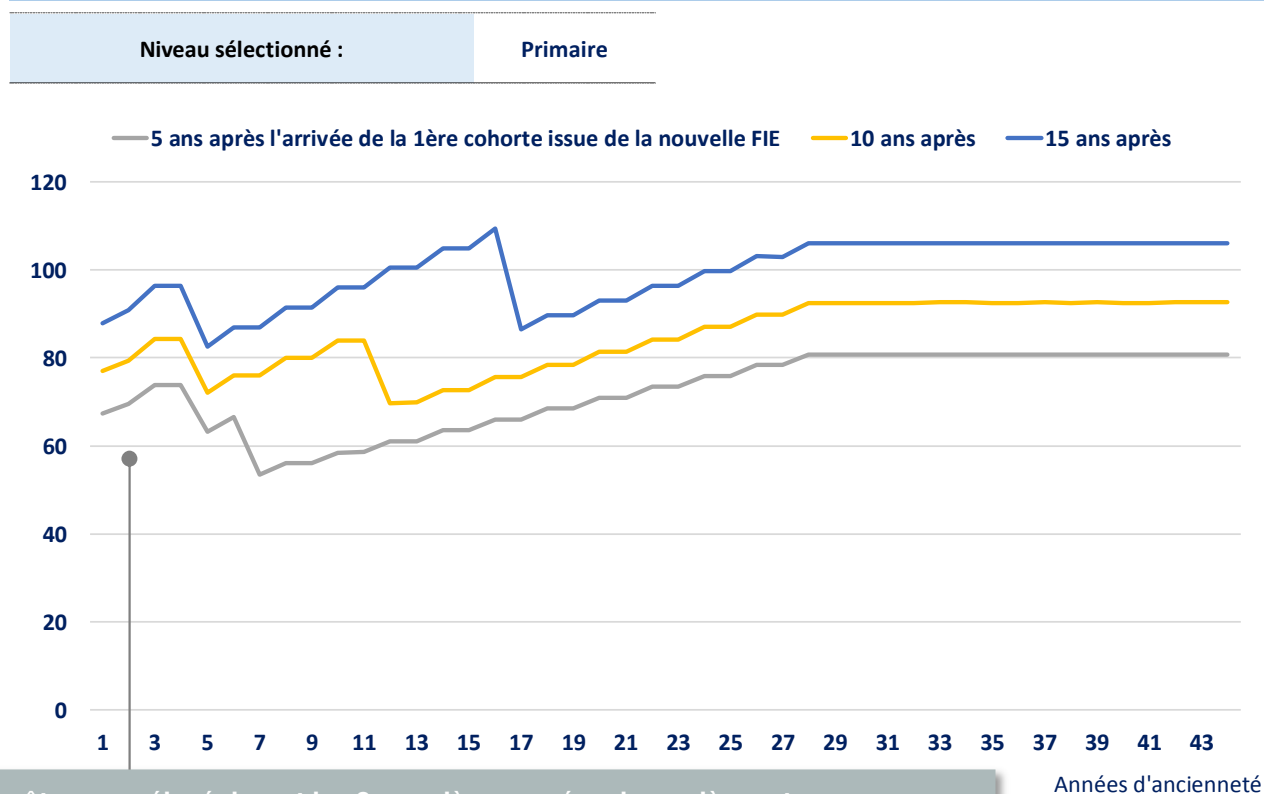
1 Alignement sur le barème 501 pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Implication en termes de distribution des salaires “dans la salle des profs”

Mesures simulées

- Création d'un barème unique “NFIE” égal au barème 501 pour l'ensemble des enseignants nouvellement formés anciennement au barème 301, tous niveaux confondus
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans (coût de ~30mEUR inclus dans la simulation)
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Evolution du coût salarial annuel par ETP et ancienneté au sein du niveau d'enseignement sélectionné, KEUR



Le coût moyen élevé durant les 3 premières années de carrière est une conséquence de la prise en compte des cotisations patronales plus élevées pour les temporaires que pour les définitifs

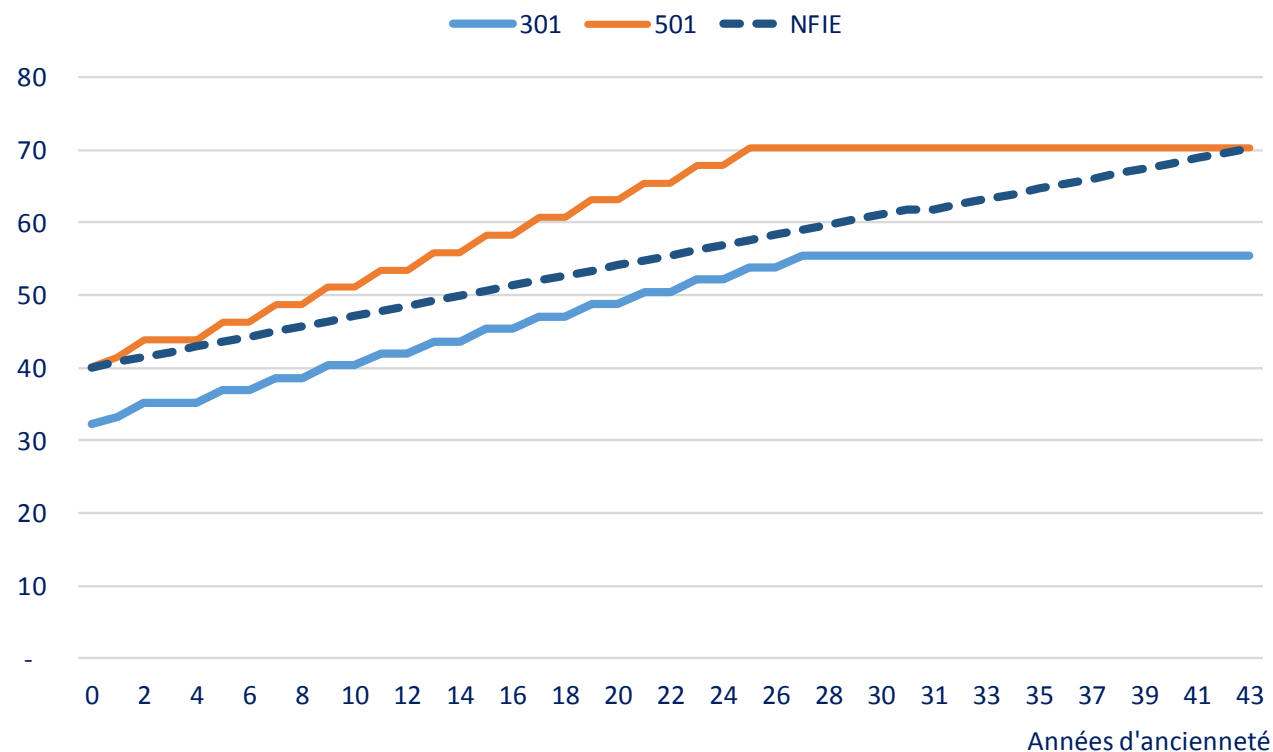
2 Alignement sur un 501 linéarisé pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Profils barémiques

Mesures simulées

- Alignement du barème 301 sur un barème 501 linéarisé (NFIE) pour les entrants formés dans le cadre de la nouvelle FIE et qui auraient précédemment bénéficiés du barème 301
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime ou pour les enseignants entrant au barème 501
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Evolution du coût annuel total par ETP en fonction des barèmes et de l'ancienneté, KEUR 2016



2 Alignement sur un 501 linéarisé pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Comparaison internationale des barèmes

Mesures simulées

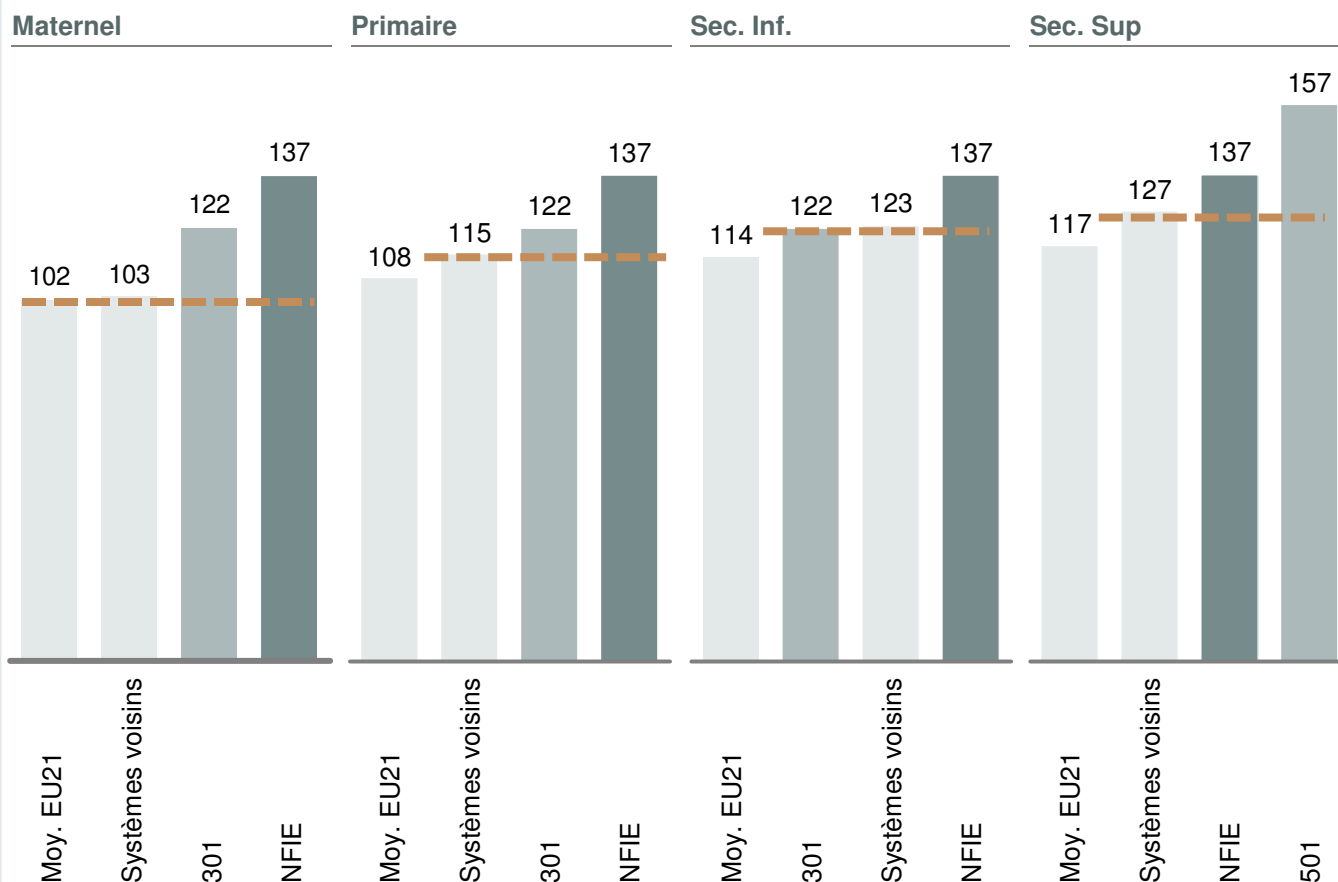
- Alignement du barème 301 sur un barème 501 linéarisé (NFIE) pour les entrants formés dans le cadre de la nouvelle FIE et qui auraient précédemment bénéficiés du barème 301
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime ou pour les enseignants entrant au barème 501
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

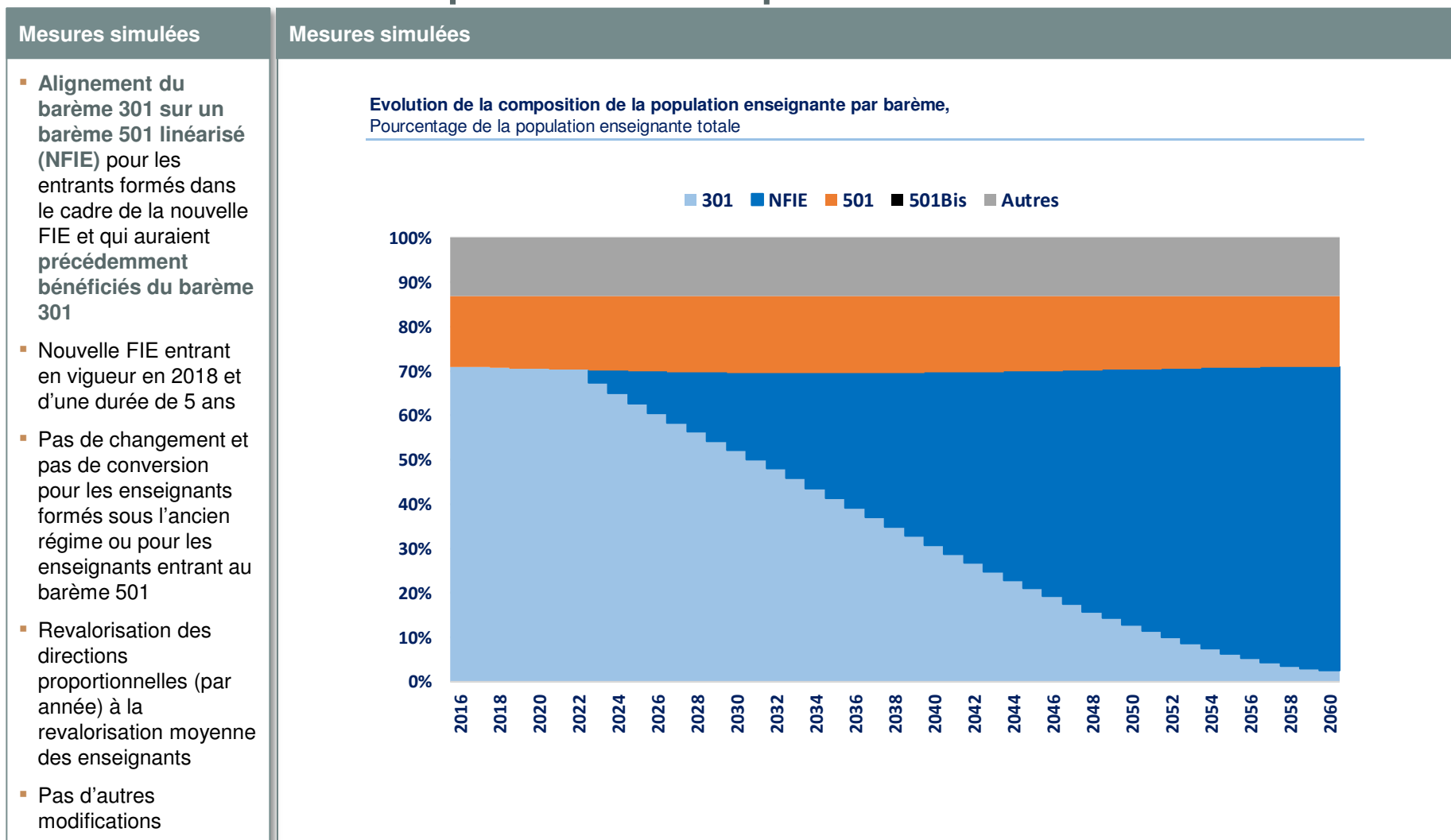
Comparaison des barèmes à 15 années d'ancienneté

Pourcentage du PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat

Barèmes hors FWB Nouveaux barèmes FWB
Barèmes FWB existants



2 Alignement sur un 501 linéarisé pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Evolution de la composition barémique



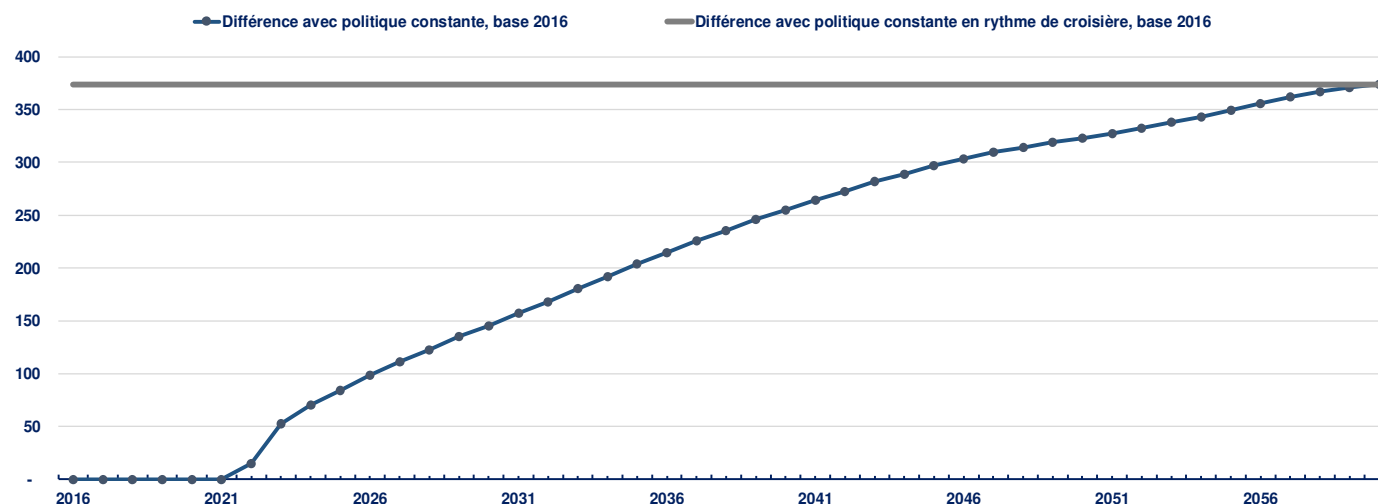
2 Alignement sur un 501 linéarisé pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Impact budgétaire de ~375 mEUR à horizon 2060

Mesures simulées

- Alignement du barème 301 sur un barème 501 linéarisé (NFIE) pour les entrants formés dans le cadre de la nouvelle FIE et qui auraient précédemment bénéficiés du barème 301
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime ou pour les enseignants entrant au barème 501
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire, En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact budgétaire*																				
Diff. avec pol. constante, mEUR courants	0	0	0	0	0	0	0	27	50	70	92	114	135	180	317	479	665	854	1092	1382
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	1%	2%	2%	2%	3%	4%	5%	6%	7%	8%	8%
Diff. avec pol. constante (personnel enseignant) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	22	38	52	65	77	88	110	166	214	255	279	304	328
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	3	4	4	6	8	11	13	14	15	16
Coût de la nouvelle FIE en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	15	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Total, base 2016	0	0	0	0	0	0	15	53	70	84	98	111	123	145	204	255	297	323	349	374

* Inklus la CRP de 8.86%

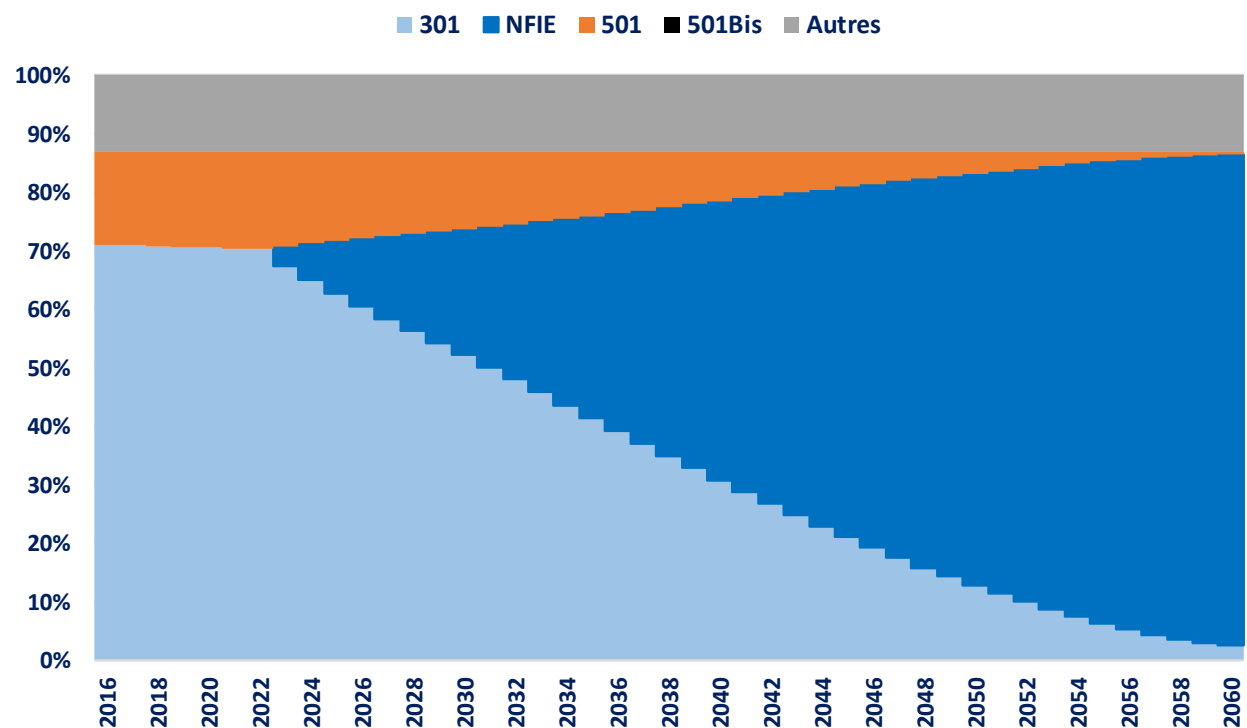
3 Alignement sur un 501 linéarisé pour tous les nouveaux entrants (y compris sec. sup.) – Evolution de la composition barémique

Mesures simulées

- Alignement du barème 301 sur un barème 501 linéarisé (NFIE) pour les entrants formés dans le cadre de la nouvelle FIE et qui auraient précédemment bénéficiés du barème 301 et 501
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime ou pour les enseignants entrant au barème 501
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Evolution de la composition de la population enseignante par barème,
Pourcentage de la population enseignante totale



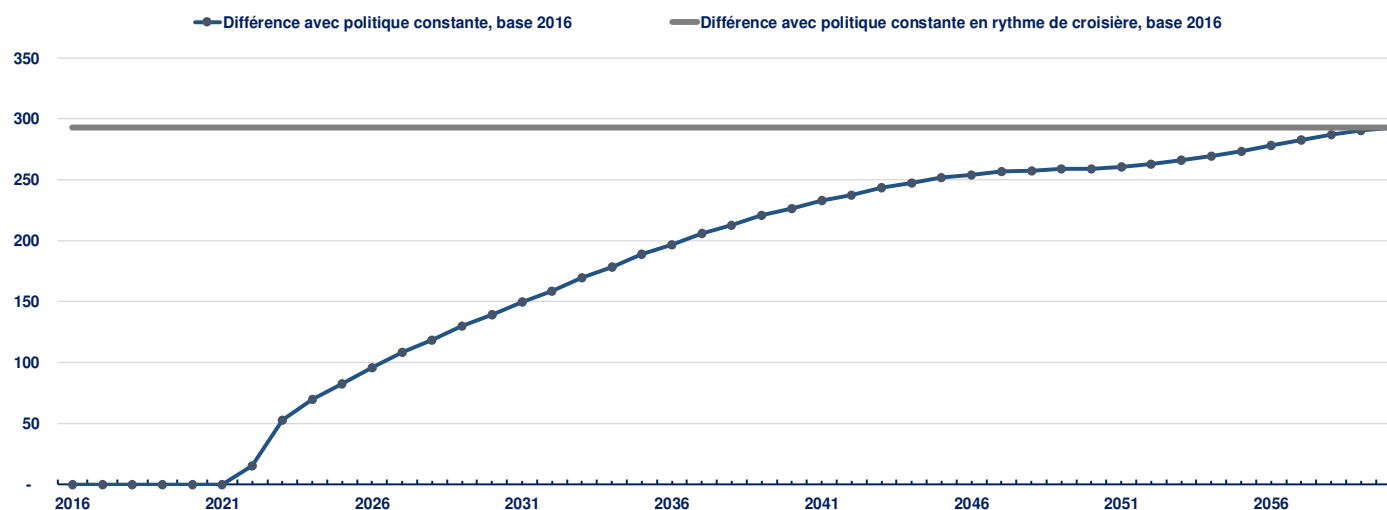
3 Alignement sur un 501 linéarisé pour tous les nouveaux entrants (y compris sec. sup.) – Impact budgétaire de ~290 mEUR / an à horizon 2060

Mesures simulées

- Alignement du barème 301 sur un barème 501 linéarisé (NFIE) pour les entrants formés dans le cadre de la nouvelle FIE et qui auraient précédemment bénéficiés du barème 301 et 501
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime ou pour les enseignants entrant au barème 501
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire, En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact budgétaire*																				
Diff. avec pol. constante, mEUR courants	0	0	0	0	0	0	0	27	50	68	89	110	129	169	289	416	548	661	823	1044
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	1%	2%	2%	2%	3%	4%	5%	5%	5%	6%	6%
Diff. avec pol. constante (personnel enseignant) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	22	38	50	63	75	84	104	151	186	210	216	229	248
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	3	4	4	5	8	10	12	13	14	15
Coût de la nouvelle FIE en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	15	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Total, base 2016	0	0	0	0	0	0	15	53	70	83	96	108	119	139	189	226	252	259	273	293

* Inclus la CRP de 8.86%

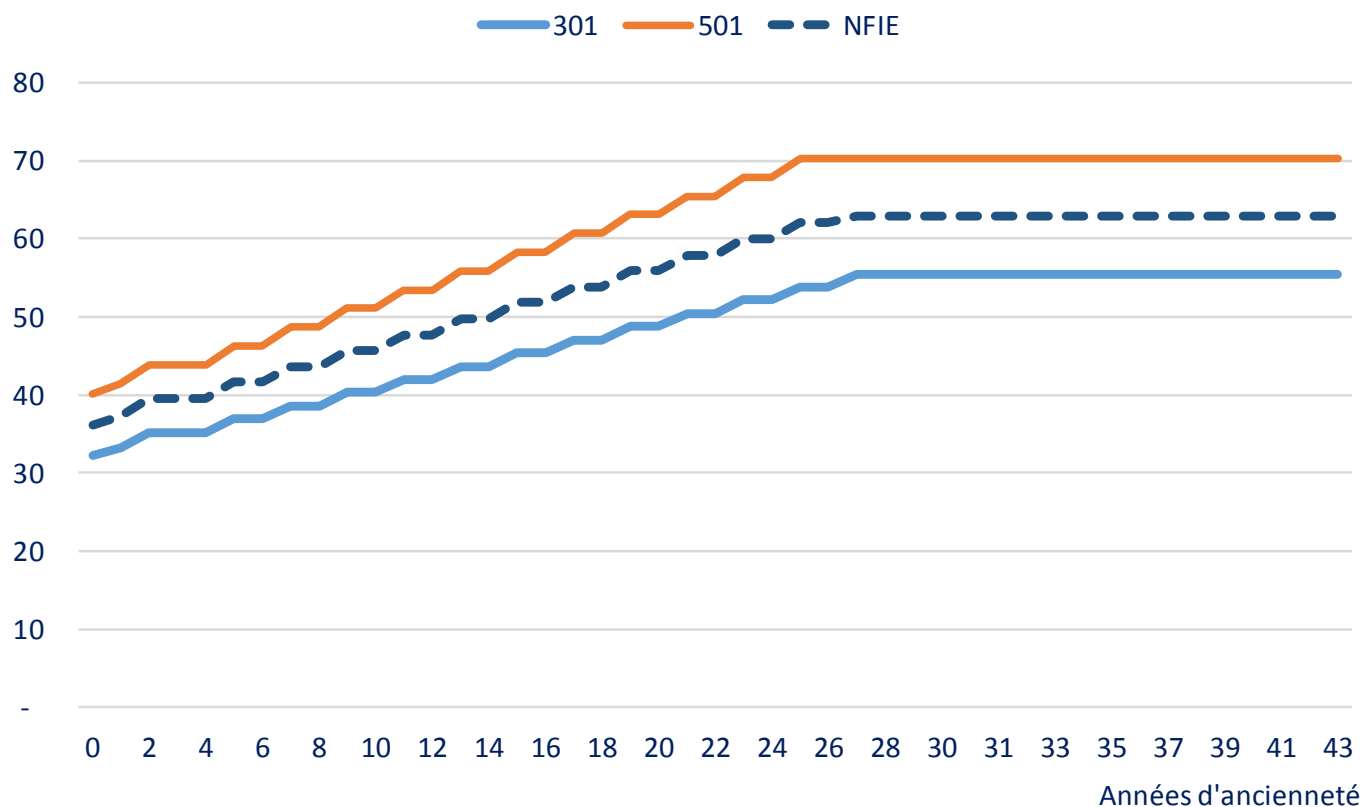
4 Alignement sur un barème intermédiaire pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Profils barémiques

Mesures simulées

- Création d'un nouveau barème NFIE pour tous les enseignants nouvellement formés et qui auraient bénéficié du barème 301
- Le barème NFIE est une moyenne des barèmes 301 et 501
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Evolution du coût annuel total par ETP en fonction des barèmes et de l'ancienneté,
KEUR 2016



4 Alignement sur un barème intermédiaire pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Comparaison internationale des barèmes

Mesures simulées

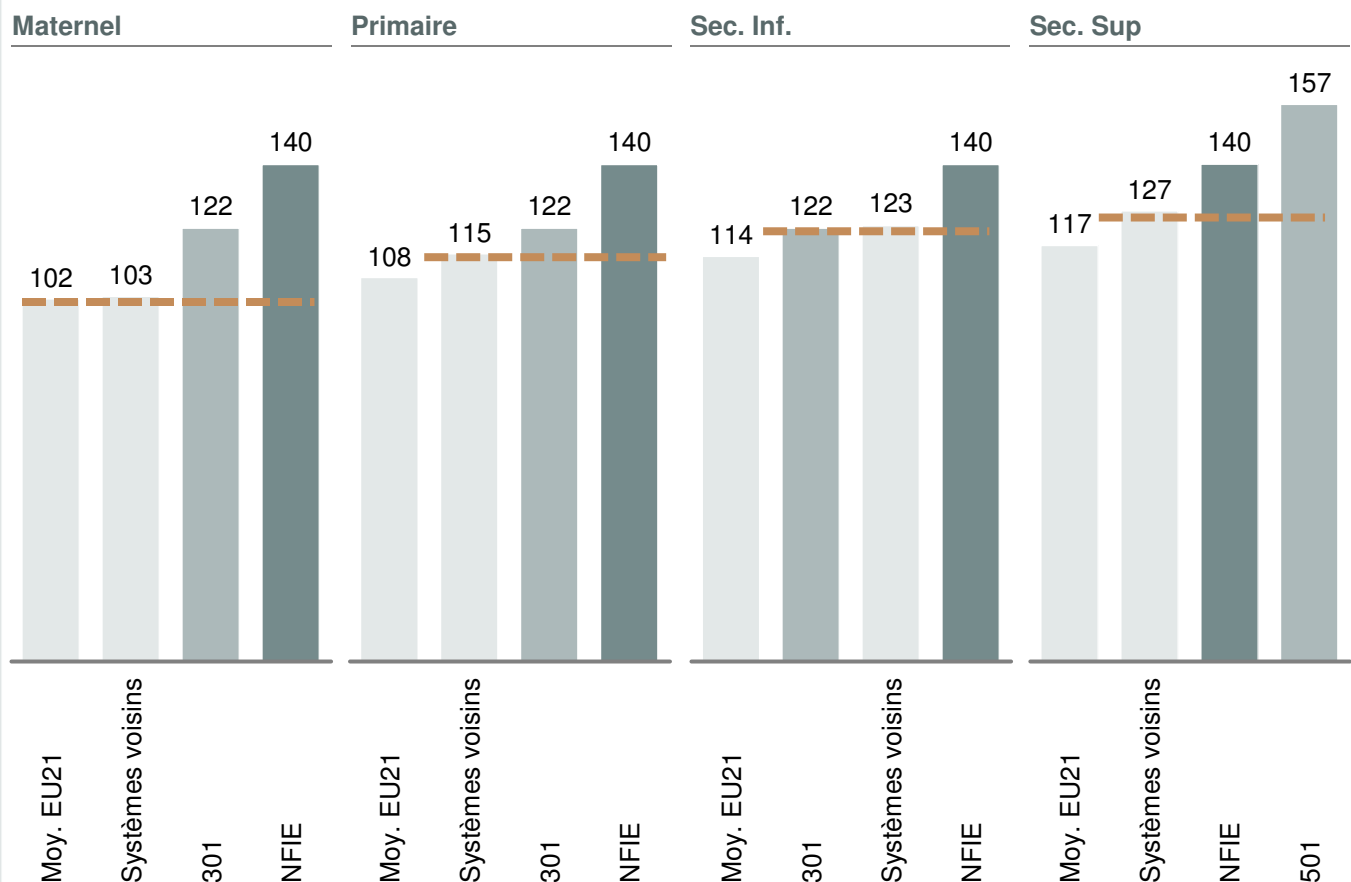
- Création d'un nouveau barème NFIE pour tous les enseignants nouvellement formés et qui auraient bénéficié du barème 301
- Le barème NFIE est une moyenne des barèmes 301 et 501
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Comparaison des barèmes à 15 années d'ancienneté

Pourcentage du PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat

Barèmes hors FWB Nouveaux barèmes FWB
Barèmes FWB existants



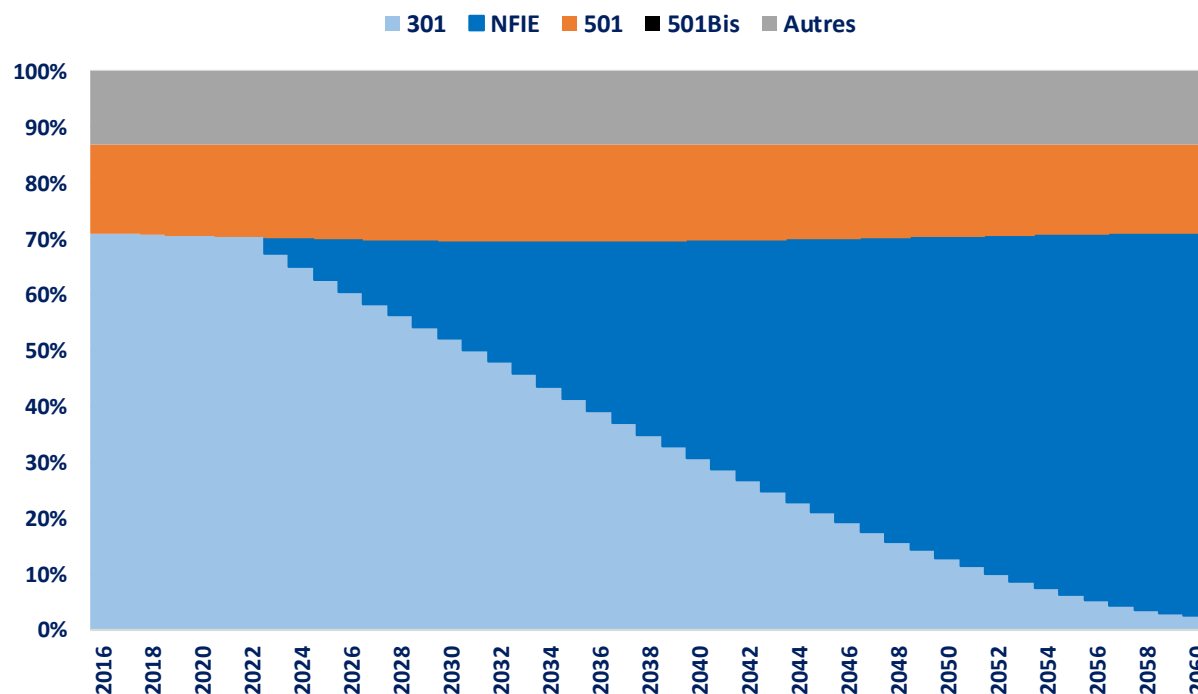
4 Alignement sur un barème intermédiaire pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Evolution de la composition barémique

Mesures simulées

- Création d'un nouveau barème NFIE pour tous les enseignants nouvellement formés et qui auraient bénéficié du barème 301
- Le barème NFIE est une moyenne des barèmes 301 et 501
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Evolution de la composition de la population enseignante par barème,
Pourcentage de la population enseignante totale



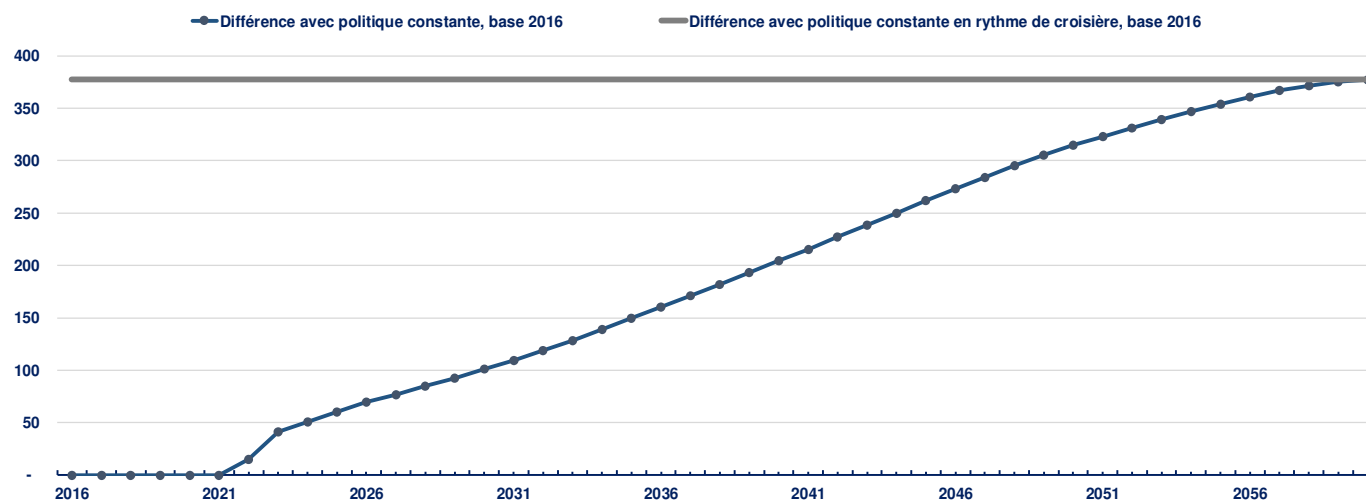
4 Alignement sur un barème intermédiaire pour les nouveaux entrants anciennement au 301 – Impact budgétaire de ~380 mEUR / an à horizon 2060

Mesures simulées

- Création d'un nouveau barème NFIE pour tous les enseignants nouvellement formés et qui auraient bénéficié du barème 301
- Le barème NFIE est une moyenne des barèmes 301 et 501
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans
- Pas de changement et pas de conversion pour les enseignants formés sous l'ancien régime
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire, En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact budgétaire*																				
Diff. avec pol. constante, mEUR courants	0	0	0	0	0	0	0	14	26	39	53	66	80	111	218	371	576	829	1108	1396
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	1%	1%	2%	3%	4%	6%	7%	8%	8%
Diff. avec pol. constante (personnel enseignant) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	11	20	29	38	45	52	68	114	166	221	271	309	331
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	2	3	3	6	8	11	13	15	16
Coût de la nouvelle FIE en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	15	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Total, base 2016	0	0	0	0	0	0	15	41	51	60	69	77	85	101	149	204	262	314	354	377

* Inclus la CRP de 8.86%

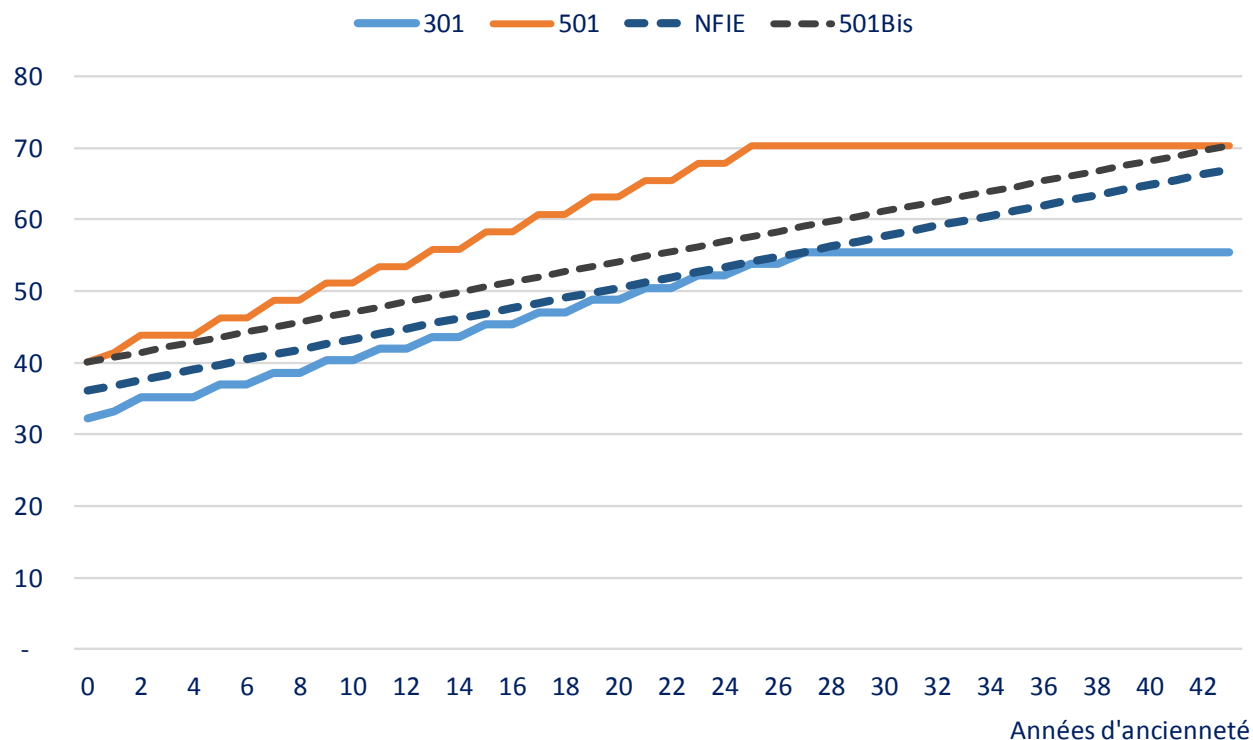
5a Linéarisation du barème 501 pour une partie des nouveaux entrants anciennement au 301 et création d'un barème intermédiaire linéarisé pour le reste des nouveaux entrants – Profils barémiques

Mesures simulées

- Linéarisation du barème 501 (création d'un 501Bis) pour une partie (X%) des enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié précédemment du barème 301
- Création d'un nouveau barème NFIE pour le reste (1-X%) des enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié précédemment du barème 301
- Barème NFIE linéaire avec (a) un début de carrière à la moyenne des bar. 301 et 501 et (b) une fin de carrière garantissant un barème supérieur au 301 pour tout niveau d'ancienneté
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans avec une prise en compte de coût additionnel lié (30 mEUR)
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Evolution du coût annuel total par ETP en fonction des barèmes et de l'ancienneté, kEUR 2016



5a Linéarisation du barème 501 pour une partie des nouveaux entrants anciennement au 301 et création d'un barème intermédiaire linéarisé pour le reste des nouveaux entrants – Comparaison internationale

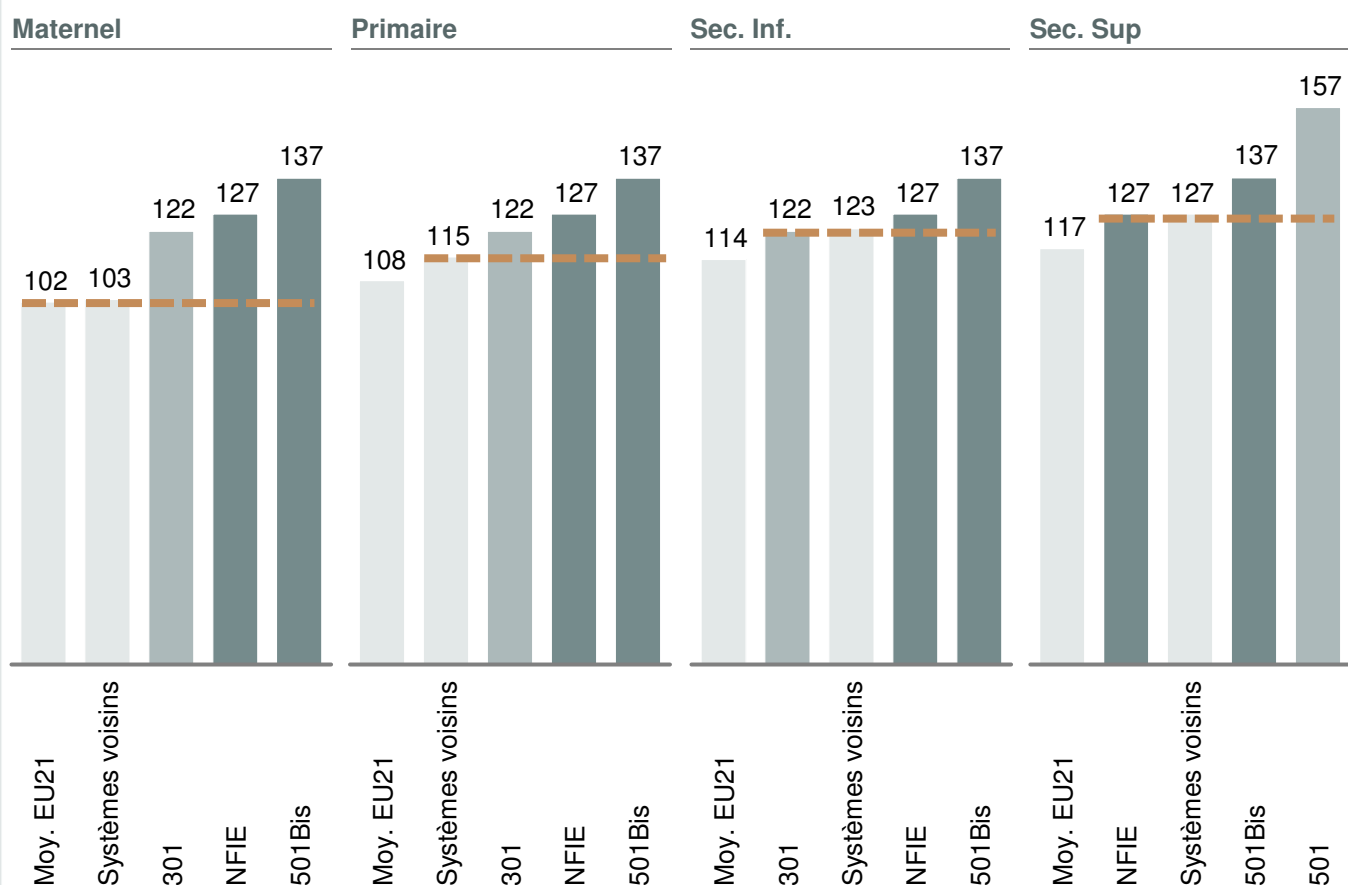
Mesures simulées

- Linéarisation du barème 501 (création d'un 501Bis) pour une partie (X%) des enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié précédemment du barème 301
- Création d'un nouveau barème NFIE pour le reste (1-X%) des enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié précédemment du barème 301
- Barème NFIE linéaire avec (a) un début de carrière à la moyenne des bar. 301 et 501 et (b) une fin de carrière garantissant un barème supérieur au 301 pour tout niveau d'ancienneté
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans avec une prise en compte de coût additionnel lié (30 mEUR)
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Comparaison des barèmes à 15 années d'ancienneté

Pourcentage du PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat



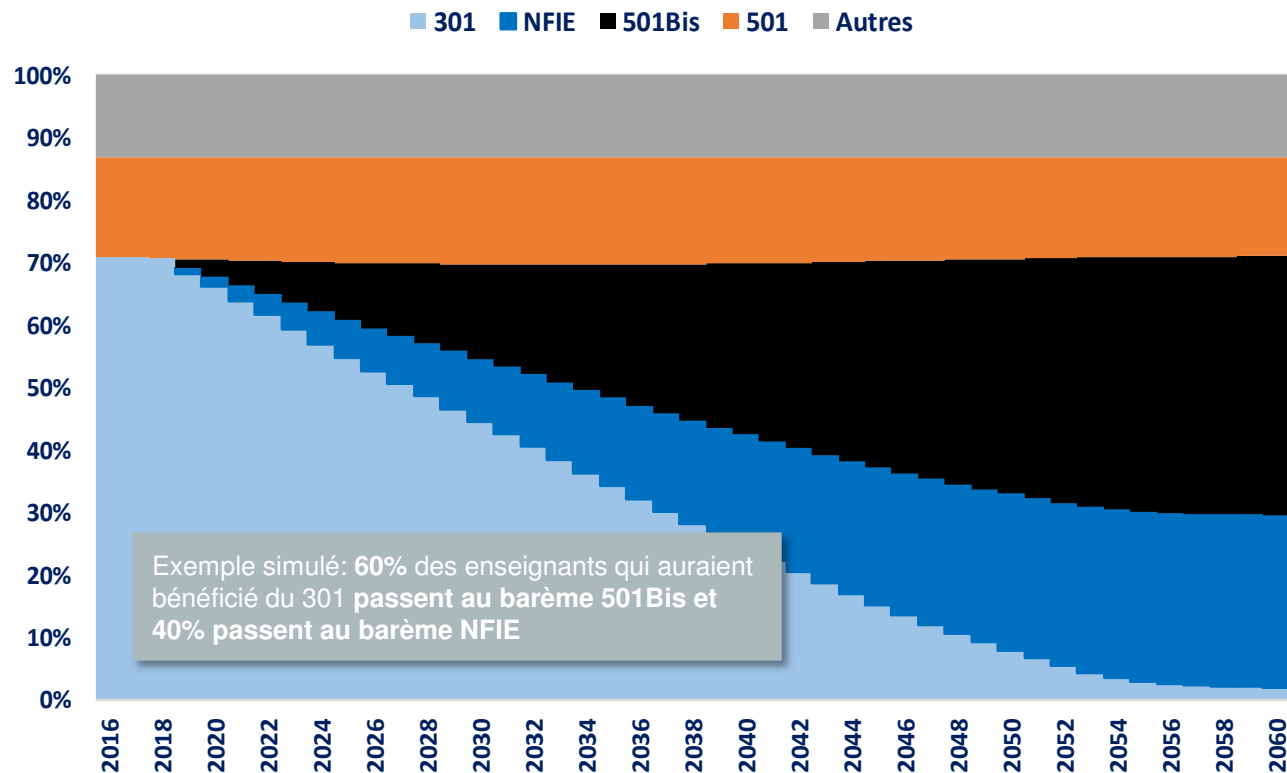
5a Linéarisation du barème 501 pour une partie des nouveaux entrants anciennement au 301 et création d'un barème inter. linéarisé pour le reste des nouveaux – Evolution de la composition barémique¹

Mesures simulées

- **Linéarisation du barème 501 (création d'un 501Bis)** pour une partie (X%) des enseignants **nouvellement formés** qui auraient bénéficié précédemment du **barème 301**
- **Création d'un nouveau barème NFIE** pour le reste (1-X%) des enseignants **nouvellement formés** qui auraient bénéficié précédemment du **barème 301**
- **Barème NFIE linéaire** avec (a) un début de carrière à la **moyenne des bar. 301 et 501** et (b) une **fin de carrière** garantissant un barème **supérieur au 301 pour tout niveau d'ancienneté**
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans avec une prise en compte de coût additionnel lié (30 mEUR)
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Evolution de la composition de la population enseignante par barème et par année, Pourcentage de la population enseignante totale

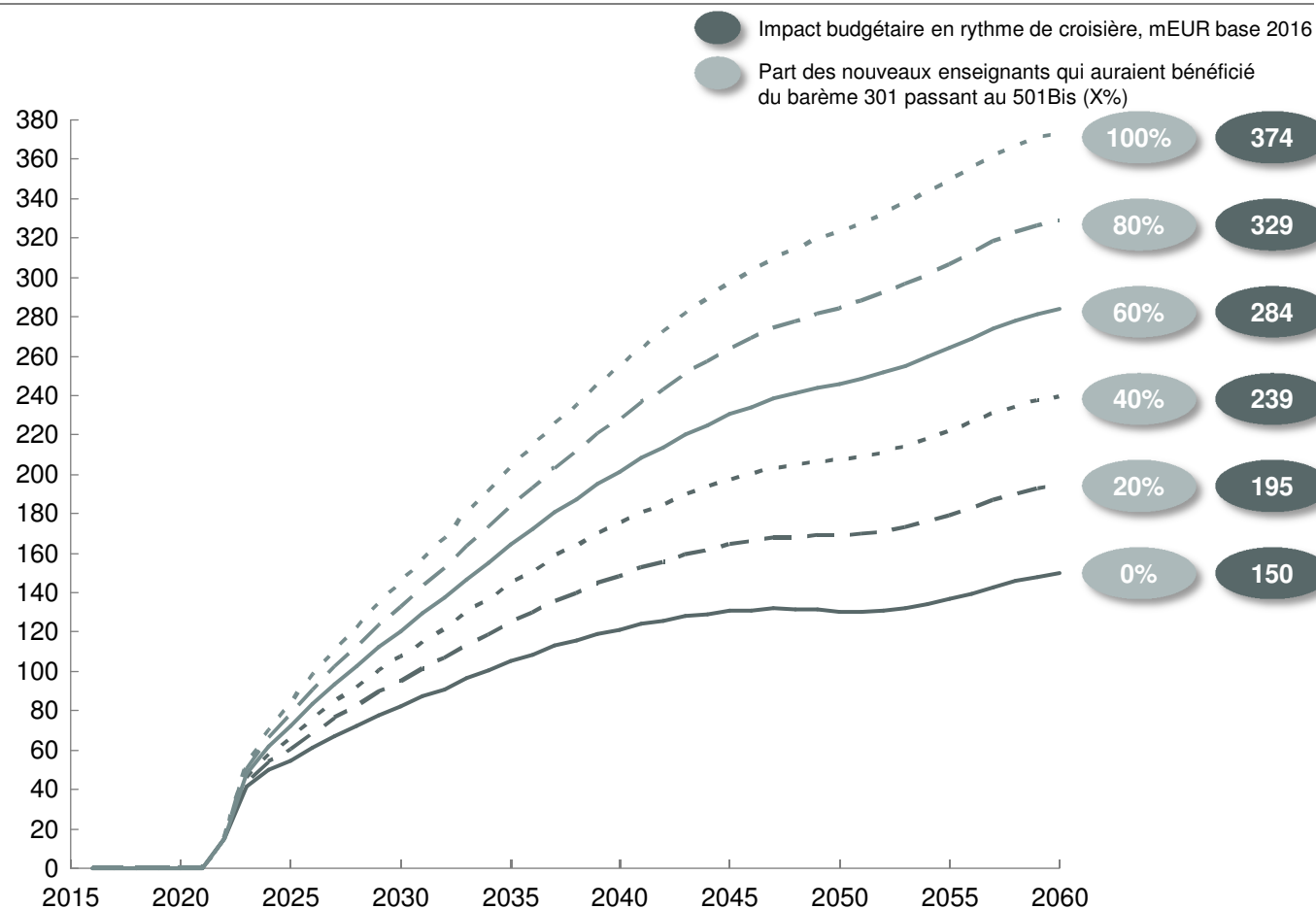


5a Linéarisation du barème 501 pour une partie des nouveaux entrants ancien. au 301 et création d'un barème inter. linéarisé pour les restants – Impact budgétaire selon la répartition entre barèmes

Mesures simulées

- **Linéarisation du barème 501 (création d'un 501Bis) pour une partie (X%) des enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié précédemment du barème 301**
- **Création d'un nouveau barème NFIE pour le reste (1-X%) des enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié précédemment du barème 301**
- **Barème NFIE linéaire avec (a) un début de carrière à la moyenne des bar. 301 et 501 et (b) une fin de carrière garantissant un barème supérieur au 301 pour tout niveau d'ancienneté**
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans avec une prise en compte de coût additionnel lié (30 mEUR)
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Impact budgétaire, en base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR raménés à la masse salariale enseignante de 2016



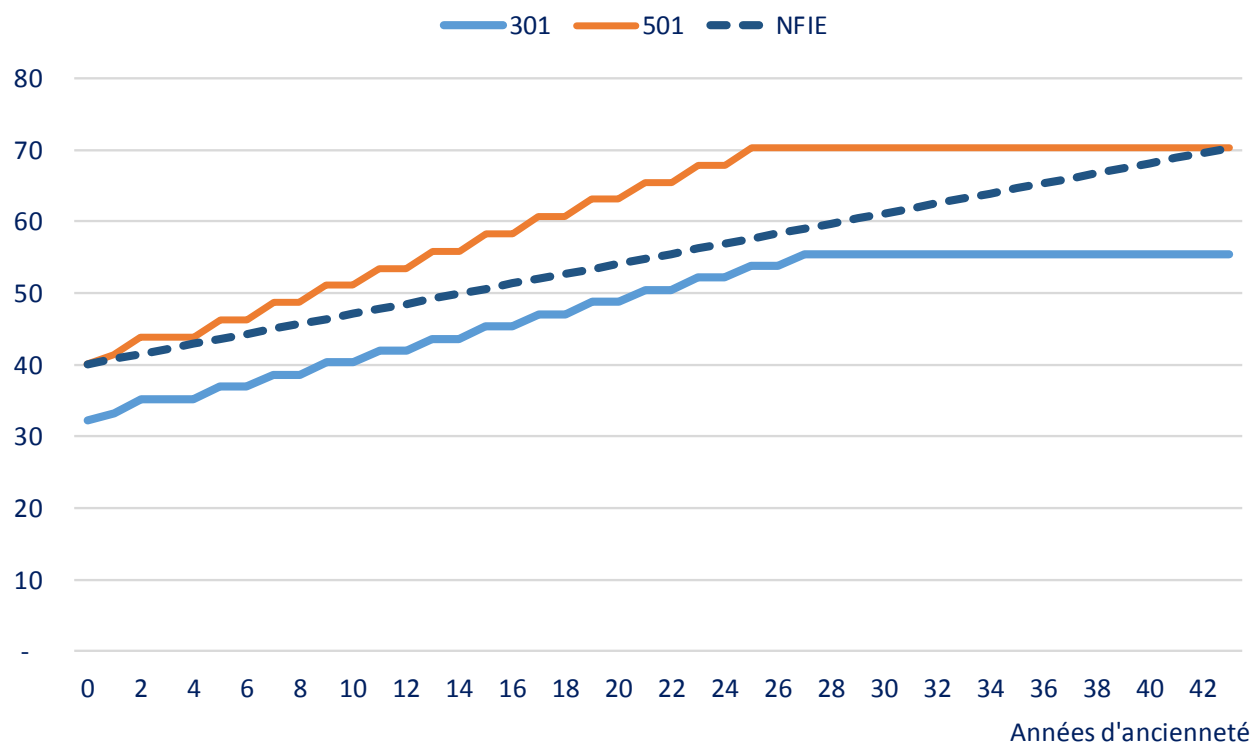
5b) Alignement sur le barème 501 pour une partie des nouveaux entrants anciennement au 301 et création d'un barème intermédiaire pour le reste des nouveaux entrants – Profils barémiques

Mesures simulées

- Alignement sur la barème 501 pour une partie (X%) des enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié précédemment du barème 301
- Création d'un **nouveau barème NFIE** se basant sur un **barème 501 linéarisé** pour le **reste (1-X%)** des enseignants nouvellement qui auraient bénéficié précédemment du barème 301
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans avec une prise en compte de coût additionnel lié (30 mEUR)
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Evolution du coût annuel total par ETP en fonction des barèmes et de l'ancienneté, kEUR 2016



5b) Alignement sur le barème 501 pour une partie des nouveaux entrants anciennement au 301 et création d'un barème intermédiaire pour le reste des nouveaux entrants – Comparaison internationale

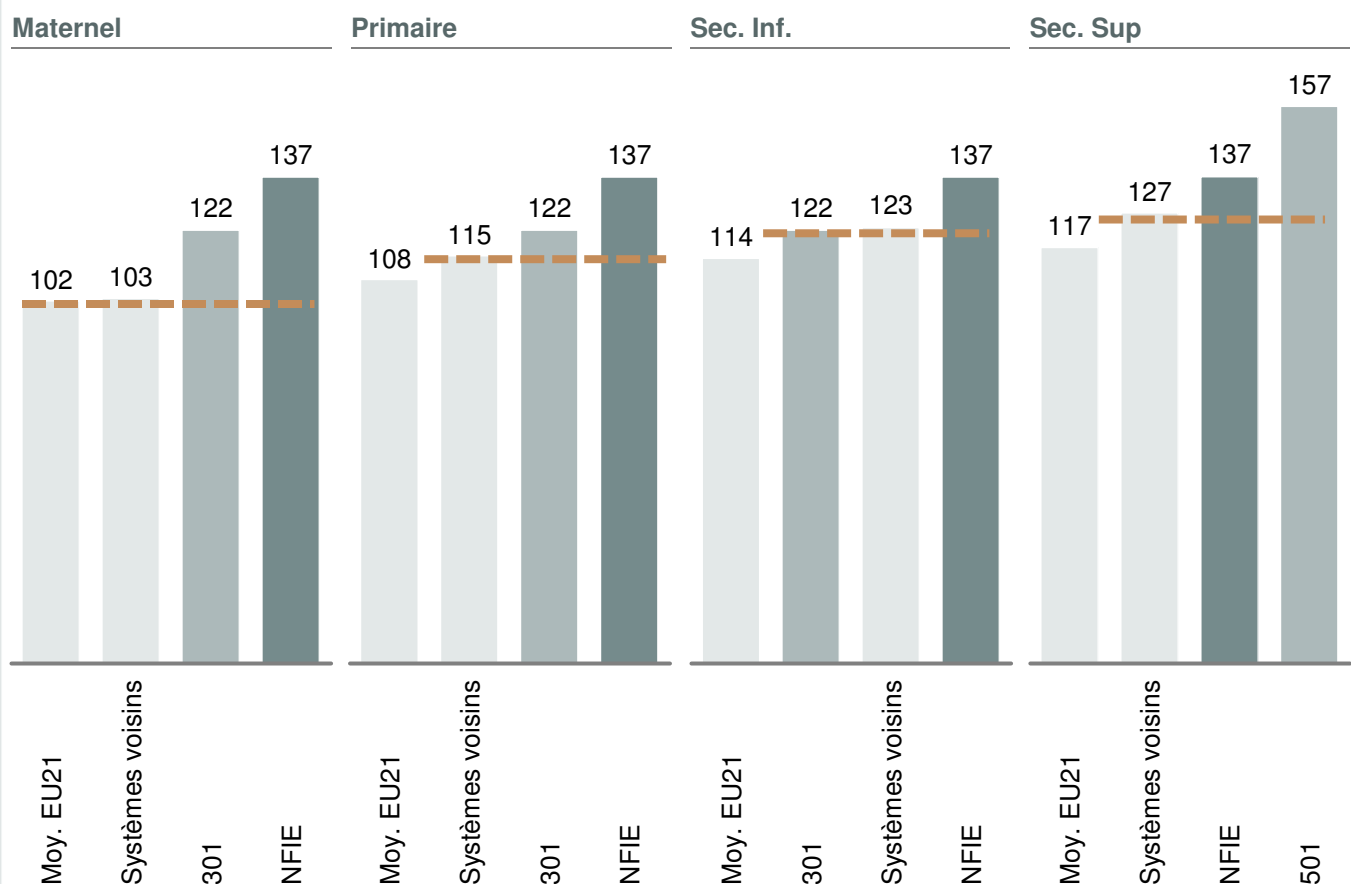
Mesures simulées

- Alignement sur le barème 501 pour une partie (X%) des enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié précédemment du barème 301
- Création d'un nouveau barème NFIE se basant sur un barème 501 linéarisé pour le reste (1-X%) des enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié précédemment du barème 301
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans avec une prise en compte de coût additionnel lié (30 mEUR)
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Comparaison des barèmes à 15 années d'ancienneté

Pourcentage du PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat



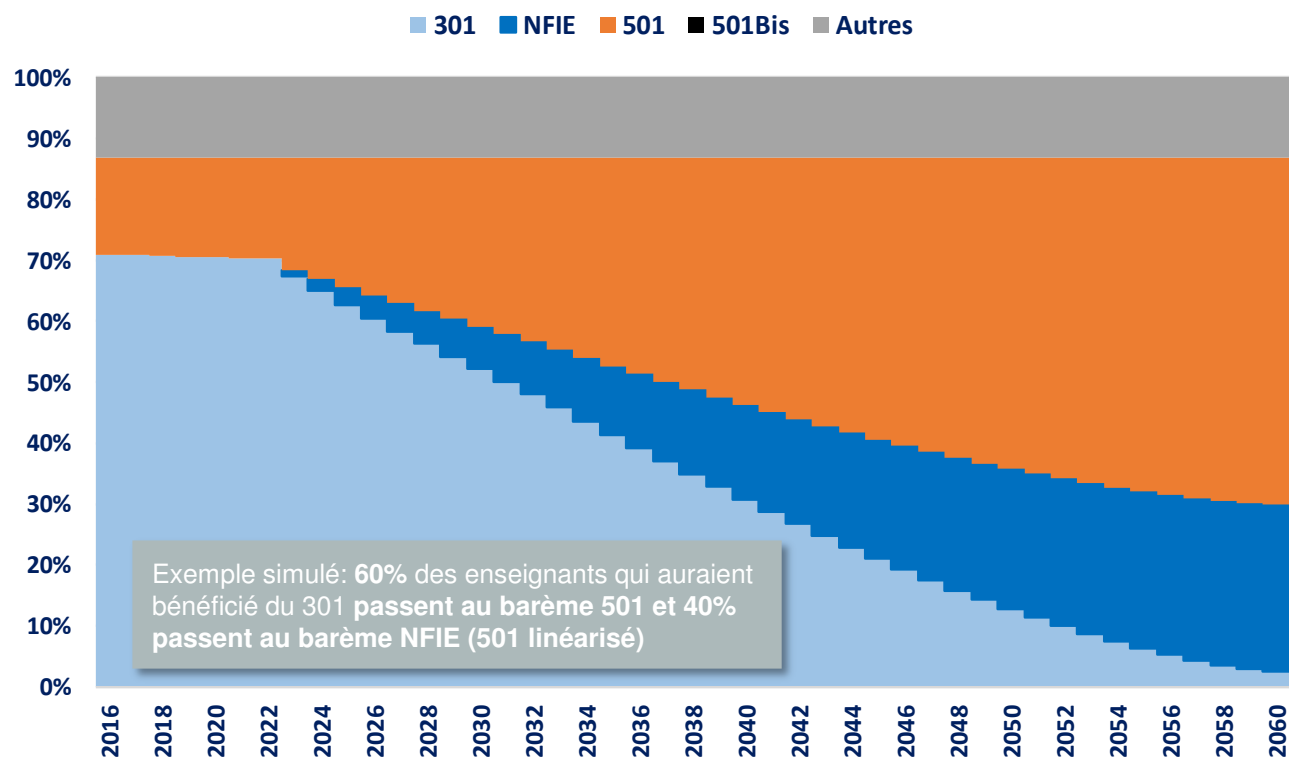
5b) Alignement sur le barème 501 pour une partie des nouveaux entrants anciennement au 301 et création d'un barème intermédiaire pour le reste des nouveaux entrants – Evolution de la composition barémique¹

Mesures simulées

- Alignement sur la barème 501 pour une partie (X%) des enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié précédemment du barème 301
- Création d'un nouveau barème NFIE se basant sur un barème 501 linéarisé pour le reste (1-X%) des enseignants nouvellement qui auraient bénéficié précédemment du barème 301
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans avec une prise en compte de coût additionnel lié (30 mEUR)
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Evolution de la composition de la population enseignante par barème,
Pourcentage de la population enseignante totale



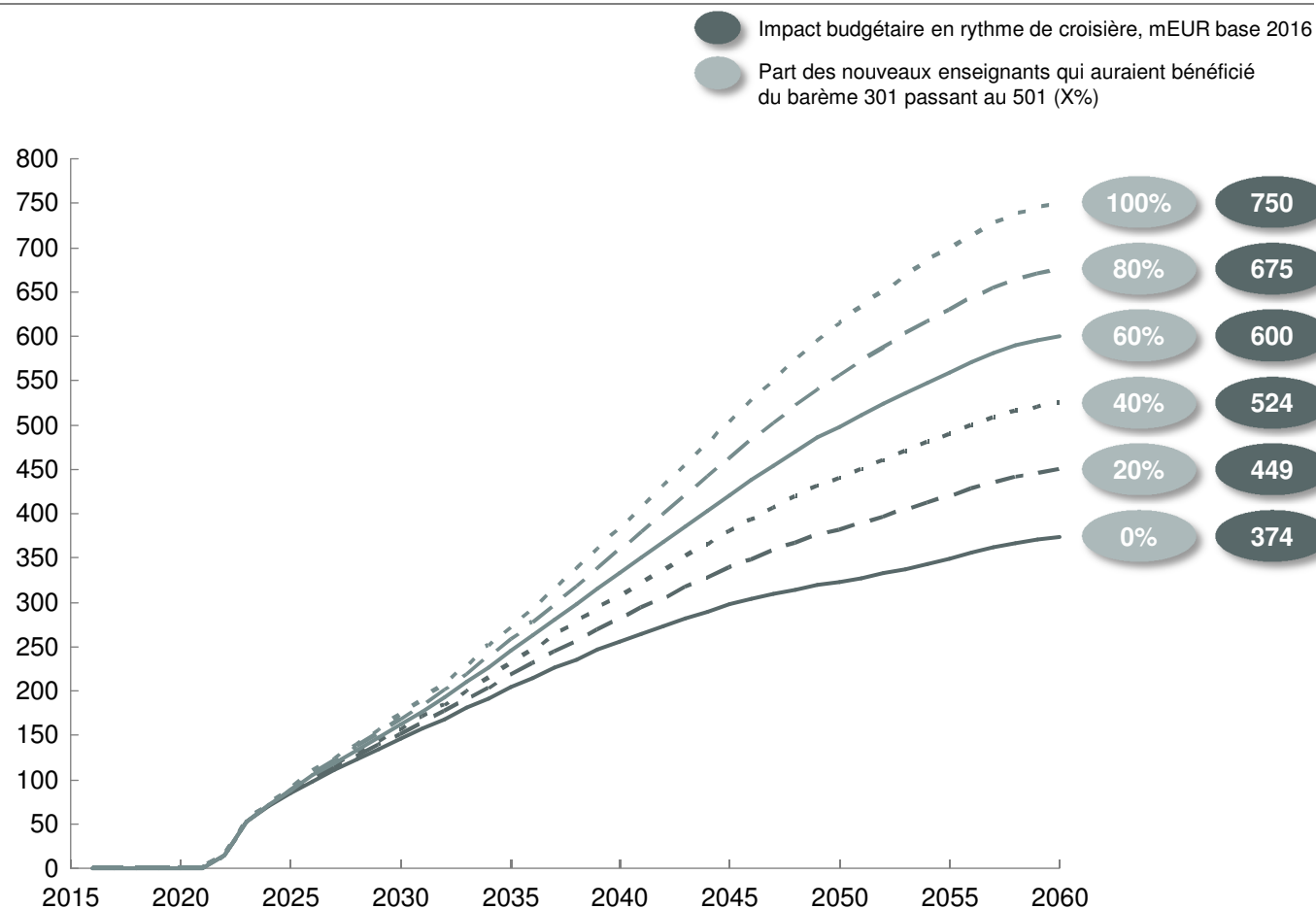
¹ Cas où 60% des enseignants qui auraient bénéficié du 301 passent au barème 501
SOURCE: Modèle d'estimation budgétaire et RH

5b) Alignement sur le barème 501 pour une partie des nouveaux entrants ancien. au 301 et création d'un barème inter. pour le reste des nouveaux – Impact budgétaire selon la répartition entre barèmes

Mesures simulées

- Alignement sur la barème 501 pour une partie (X%) des enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié précédemment du barème 301
- Création d'un nouveau barème NFIE se basant sur un barème 501 linéarisé pour le reste (1-X%) des enseignants nouvellement qui auraient bénéficié précédemment du barème 301
- Nouvelle FIE entrant en vigueur en 2018 et d'une durée de 5 ans avec une prise en compte de coût additionnel lié (30 mEUR)
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Impact budgétaire, en base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR raménés à la masse salariale enseignante de 2016



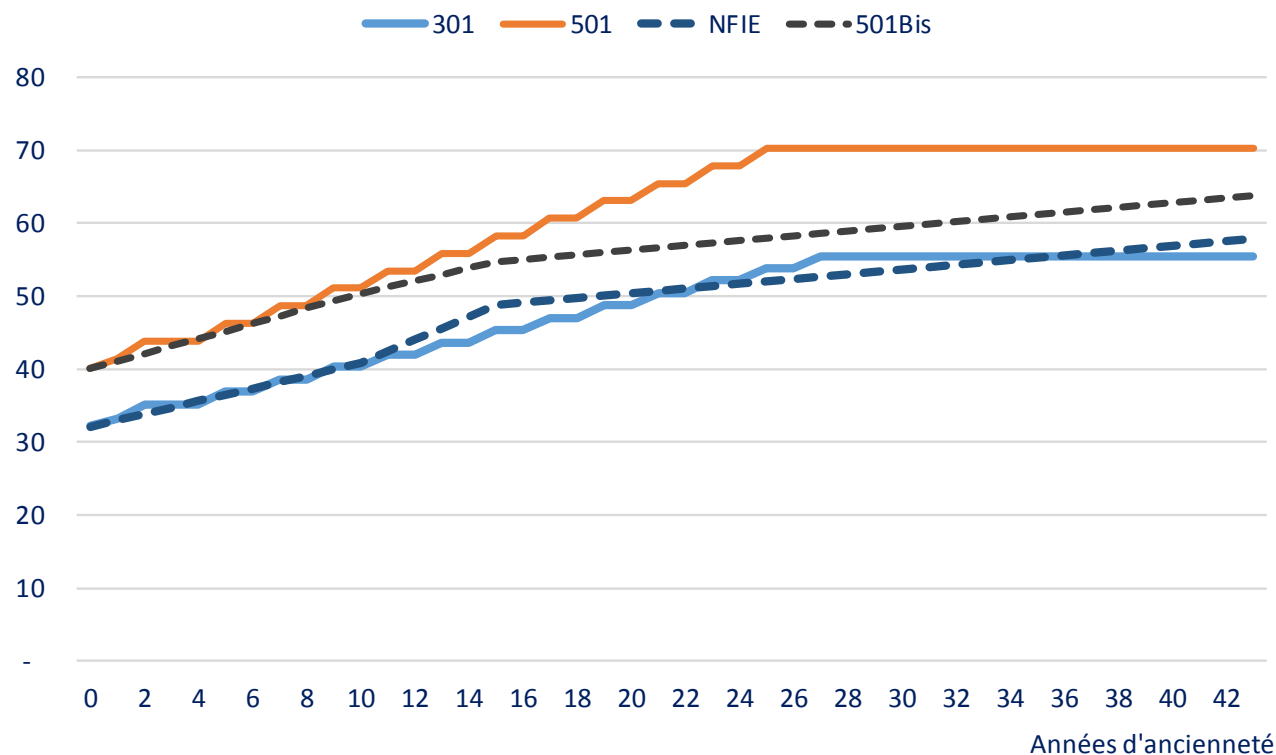
6a Alignement sur la moyenne des pays de l'OCDE (salaire estimé sur base du PIB par habitant de la Belgique) – Profils barémiques

Mesures simulées

- Création des barèmes "301 OCDE" et "501 OCDE": barèmes moyens internationaux (moyenne des salaires enseignants en pourcentage du PIB par habitant)
- Le "301 OCDE" est une moyenne des salaires enseignants du **maternel, primaire et secondaire inférieur** et le "501 OCDE" est celle des enseignants du **secondaire supérieur exclusivement**¹
- Les enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié du 301 (resp. 501) bénéficieraient du "301 OCDE" (resp. "501 OCDE")
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Evolution du coût annuel total par ETP en fonction des barèmes et de l'ancienneté, KEUR 2016



¹ Ces moyennes sont calculées sur base des salaires exprimés en pourcentage du PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat et pondérées par la taille de la population des pays de l'OCDE. Ces résultats intermédiaires sont ensuite multipliés par PIB par habitant de la Belgique à parité de pouvoir d'achat.

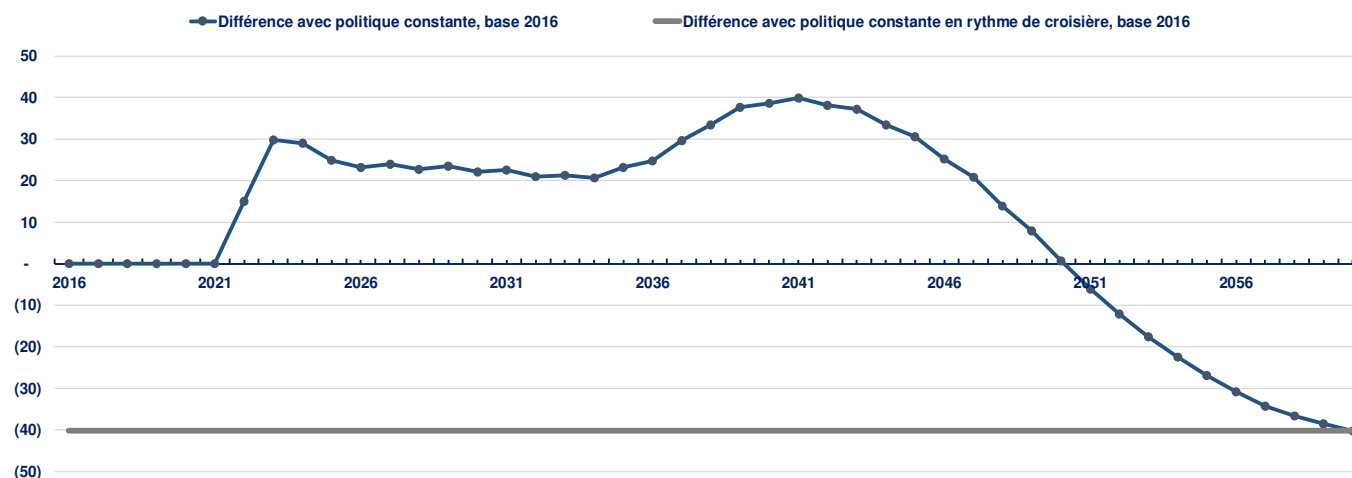
6a Alignement sur la moyenne des pays de l'OCDE (salaire estimé sur base du PIB par habitant de la Belgique) – Economie nette de ~40 mEUR/an à horizon 2060

Mesures simulées

- Création des barèmes "301 OCDE" et "501 OCDE": barèmes moyens internationaux (moyenne des salaires enseignants en pourcentage du PIB par habitant)
- Le "301 OCDE" est une moyenne des salaires enseignants du maternel, primaire et secondaire inférieur et le "501 OCDE" est celle des enseignants du secondaire supérieur exclusivement
- Les enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié du 301 (resp. 501) bénéficieraient du "301 OCDE" (resp. "501 OCDE")
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire, En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060	
Impact budgétaire*																					
Diff. avec pol. constante, mEUR courants	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	-7	-9	-9	-11	-13	-13	17	-1	-90	-201	-291	
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-1%	-1%	-2%	
Diff. avec pol. constante (personnel enseignant) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	-5	-7	-6	-7	-8	-7	8	0	-29	-56	-69	
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	-1	-1	
Coût de la nouvelle FIE en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	15	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
Total, base 2016	0	0	0	0	0	0	0	15	30	29	25	23	24	23	22	23	39	31	1	-27	-40

* Inclus la CRP de 8.86%

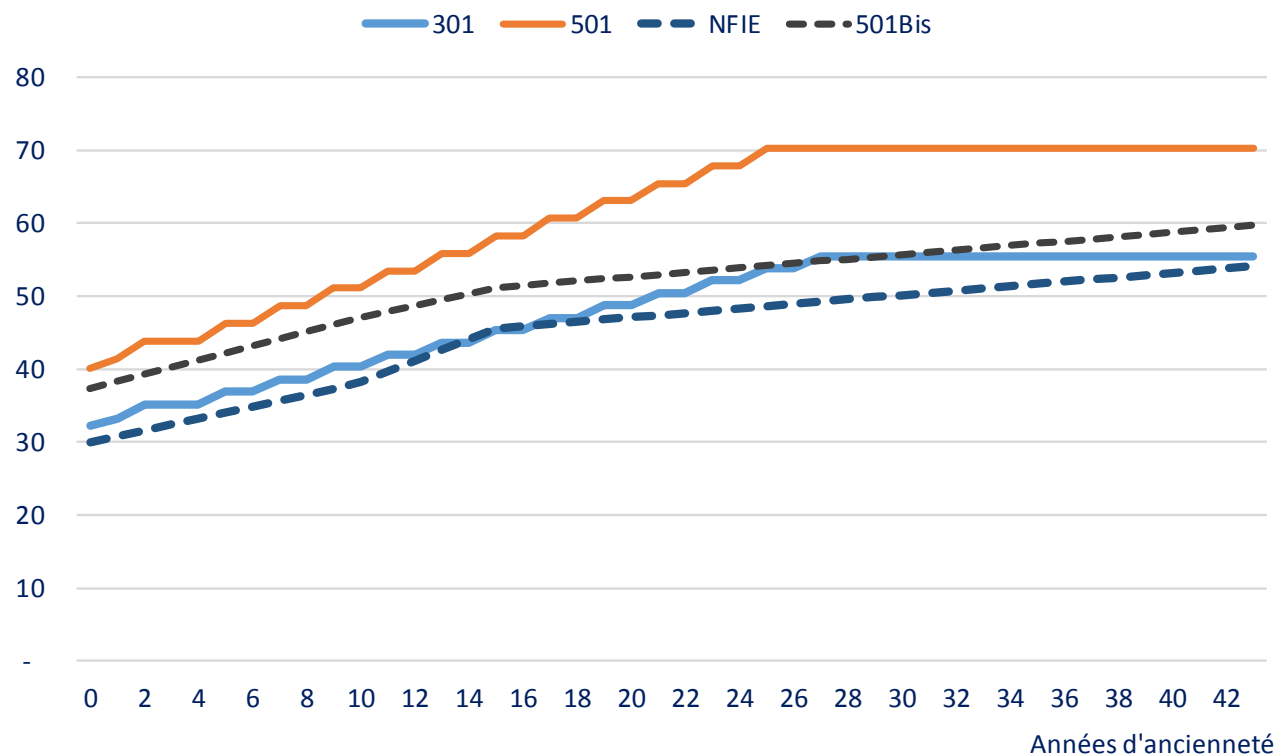
6b Alignement sur la moyenne des pays de l'OCDE (salaire estimé sur base du PIB par habitant estimé pour la FWB) – Profils barémiques

Mesures simulées

- Création des barèmes "301 OCDE" et "501 OCDE": barèmes moyens internationaux (moyenne des salaires enseignants en pourcentage du PIB par habitant)
- Le "301 OCDE" est une moyenne des salaires enseignants du **maternel, primaire et secondaire inférieur** et le "501 OCDE" est celle des enseignants du **secondaire supérieur exclusivement**¹
- Les enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié du 301 (resp. 501) bénéficieront du "301 OCDE" (resp. "501 OCDE")
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Evolution du coût annuel total par ETP en fonction des barèmes et de l'ancienneté, KEUR 2016



¹ Ces moyennes sont calculées sur base des salaires exprimés en pourcentage du PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat et pondérées par la taille de la population des pays de l'OCDE. Ces résultats intermédiaires sont ensuite multipliés par PIB par habitant de la FWB à parité de pouvoir d'achat (calculé à partir de 80% du PIB de la RBC et 100% du PIB wallon).

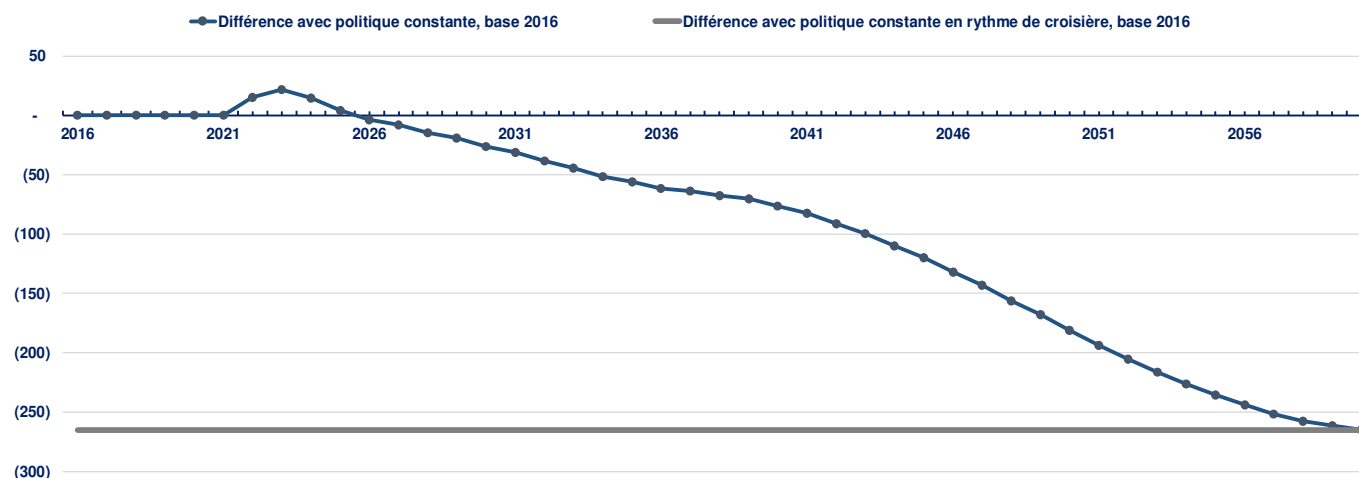
6b) Alignement sur la moyenne des pays de l'OCDE (salaire estimé sur base du PIB par habitant estimé pour la FWB) – Economie nette de ~265 mEUR/an à horizon 2060

Mesures simulées

- Création des barèmes "301 OCDE" et "501 OCDE": barèmes moyens internationaux (moyenne des salaires enseignants en pourcentage du PIB par habitant)
- Le "301 OCDE" est une moyenne des salaires enseignants du maternel, primaire et secondaire inférieur et le "501 OCDE" est celle des enseignants du secondaire supérieur exclusivement
- Les enseignants nouvellement formés qui auraient bénéficié du 301 (resp. 501) bénéficieraient du "301 OCDE" (resp. "501 OCDE")
- Revalorisation des directions proportionnelles (par année) à la revalorisation moyenne des enseignants

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire, En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060	
Impact budgétaire*																					
Diff. avec pol. constante, mEUR courants	0	0	0	0	0	0	0	-10	-19	-34	-46	-54	-66	-88	-159	-230	-378	-624	-920	-1201	
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-2%	-3%	-4%	-5%	-6%	-7%	
Diff. avec pol. constante (personnel enseignant) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	-8	-15	-25	-32	-36	-43	-54	-83	-103	-145	-204	-256	-285	
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	-1	-1	-2	-2	-2	-3	-4	-5	-7	-9	-10	
Coût de la nouvelle FIE en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	15	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
Total, base 2016	0	0	0	0	0	0	0	15	22	15	4	-4	-8	-15	-26	-56	-77	-120	-181	-236	-265

* Inclus la CRP de 8.86%

Table des matières

Présentation du modèle

Simulations illustratives

Barèmes

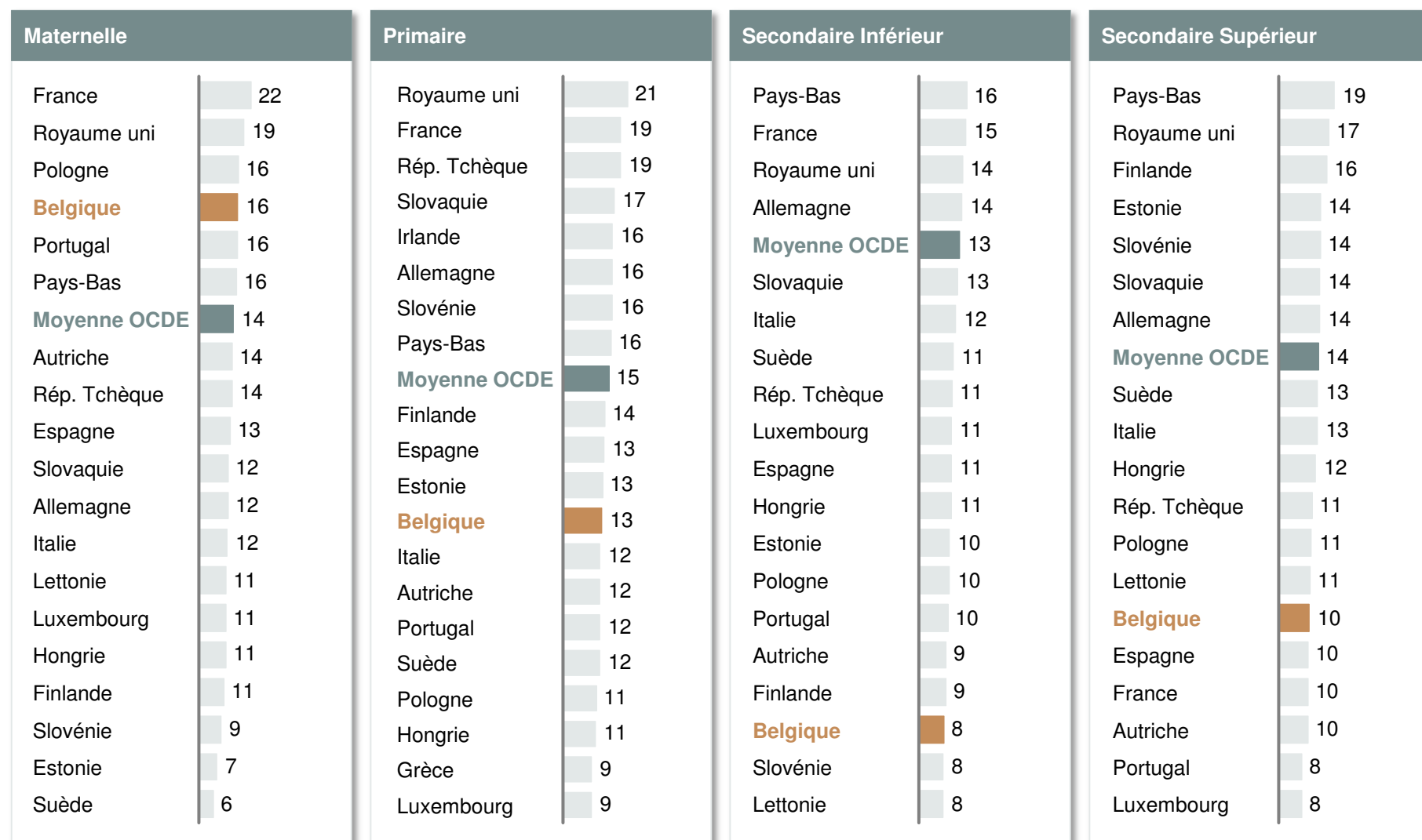
Encadrement

Charge horaire

Revalorisation

Comparaison des taux d'encadrement

Ratio d'élèves par enseignant par niveau scolaire, 2012



7 Augmentation d'une unité du nombre moyen d'élèves par enseignant dans le secondaire – Economie nette de ~180 mEUR/an à horizon 2060

Mesures simulées

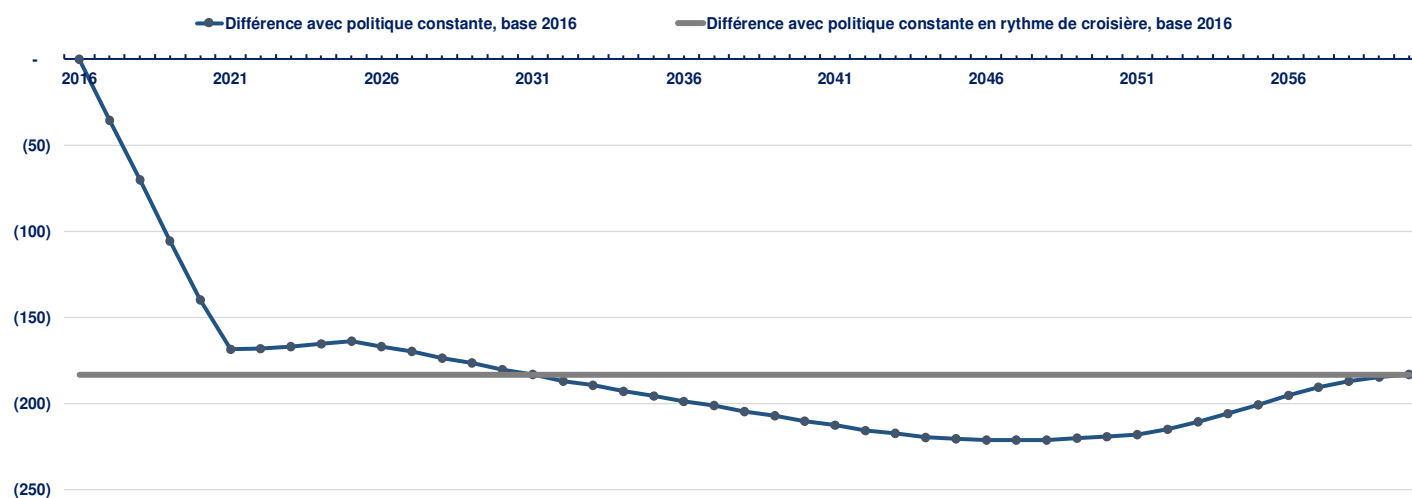
- Augmentation d'une unité du ratio d'élèves par enseignant dans le secondaire (vs. base de 8 pour sec. inf. et 10 pour sec. sup.)
- Entrée en vigueur dès 2017 avec une montée en puissance linéaire sur 5 ans
- Pas d'autres modification



Projet d'Avis n°3 du Groupe Central prévoit déjà plusieurs mesures d'économie se traduisant par une modification du taux d'encadrement ; levier encore mobilisable ?

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire, En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact budgétaire*																				
Diff. avec pol. constante, mEUR courants	0	-36	-72	-112	-152	-194	-201	-209	-216	-223	-236	-250	-267	-295	-375	-471	-577	-671	-721	-773
Différence relative avec pol. constante, %	0%	-1%	-2%	-3%	-3%	-4%	-4%	-4%	-4%	-4%	-4%	-4%	-4%	-5%	-5%	-5%	-6%	-5%	-5%	-5%
Diff. avec pol. constante (personnel enseignant) en mEUR base 2016	0	-36	-70	-106	-140	-169	-168	-167	-165	-164	-167	-170	-174	-180	-196	-210	-221	-219	-201	-183
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût de la nouvelle FIE en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, base 2016	0	-36	-70	-106	-140	-169	-168	-167	-165	-164	-167	-170	-174	-180	-196	-210	-221	-219	-201	-183

* Inclus la CRP de 8.86%

7 Augmentation d'une unité du nombre d'élèves par enseignant dans le secondaire – Réduction de ~4000 unités du besoin total en ETPs

Mesures simulées

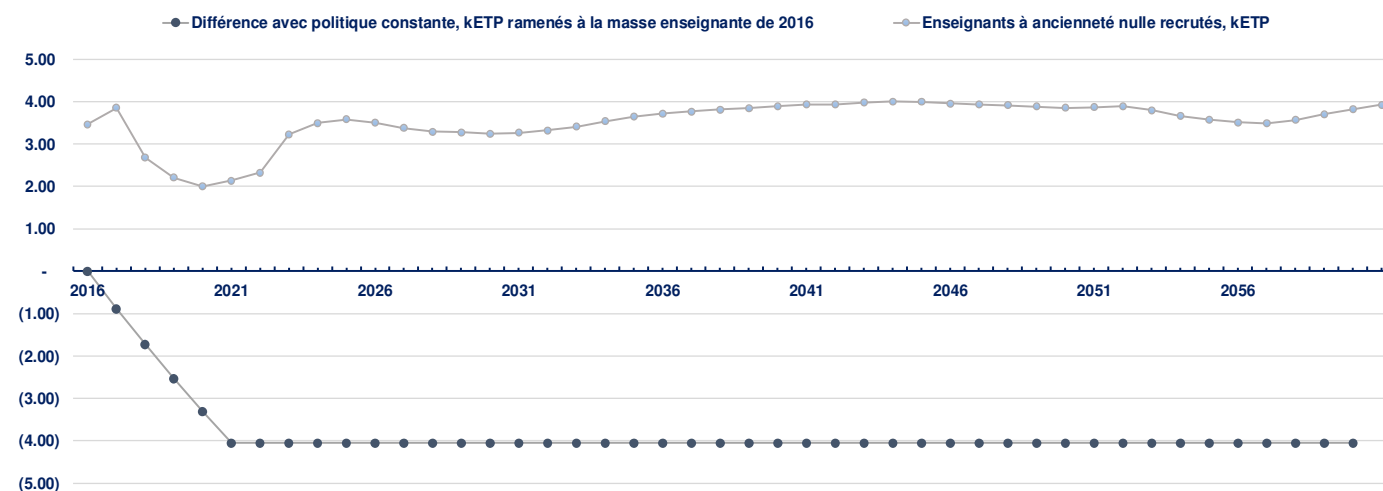
- Augmentation d'une unité du ratio d'élèves par enseignant dans le secondaire (vs. base de 9,06 pour sec. inf. et 11,33 pour sec. sup.)
- Entrée en vigueur dès 2017 avec une montée en puissance linéaire sur 5 ans
- Pas d'autres modification



Projet d'Avis n°3 du Groupe Central prévoit déjà plusieurs mesures d'économie se traduisant par une modification du taux d'encadrement ; levier encore mobilisable ?

Visualisation de la simulation

Impact RH: Différence avec la politique constante et nombre de recrutements de enseignants nouveaux à ancienneté nulle



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact RH, # ETP																				
Diff. avec pol. constante, kETP	0.0	-0.9	-1.7	-2.6	-3.4	-4.1	-4.1	-4.2	-4.2	-4.2	-4.2	-4.3	-4.3	-4.3	-4.4	-4.5	-4.6	-4.7	-4.9	-5.0
Différence relative avec pol. constante, %	0%	-1%	-2%	-3%	-4%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%
Diff. avec pol. constante en kETP base 2016	0.0	-0.9	-1.7	-2.5	-3.3	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1
Nouveaux enseignants recrutés, kETP	3.9	2.7	2.2	2.0	2.1	2.3	3.2	3.5	3.6	3.5	3.4	3.3	3.3	3.3	3.7	3.9	4.0	3.9	3.5	3.9

Table des matières

Présentation du modèle

Simulations illustratives

Barèmes

Encadrement

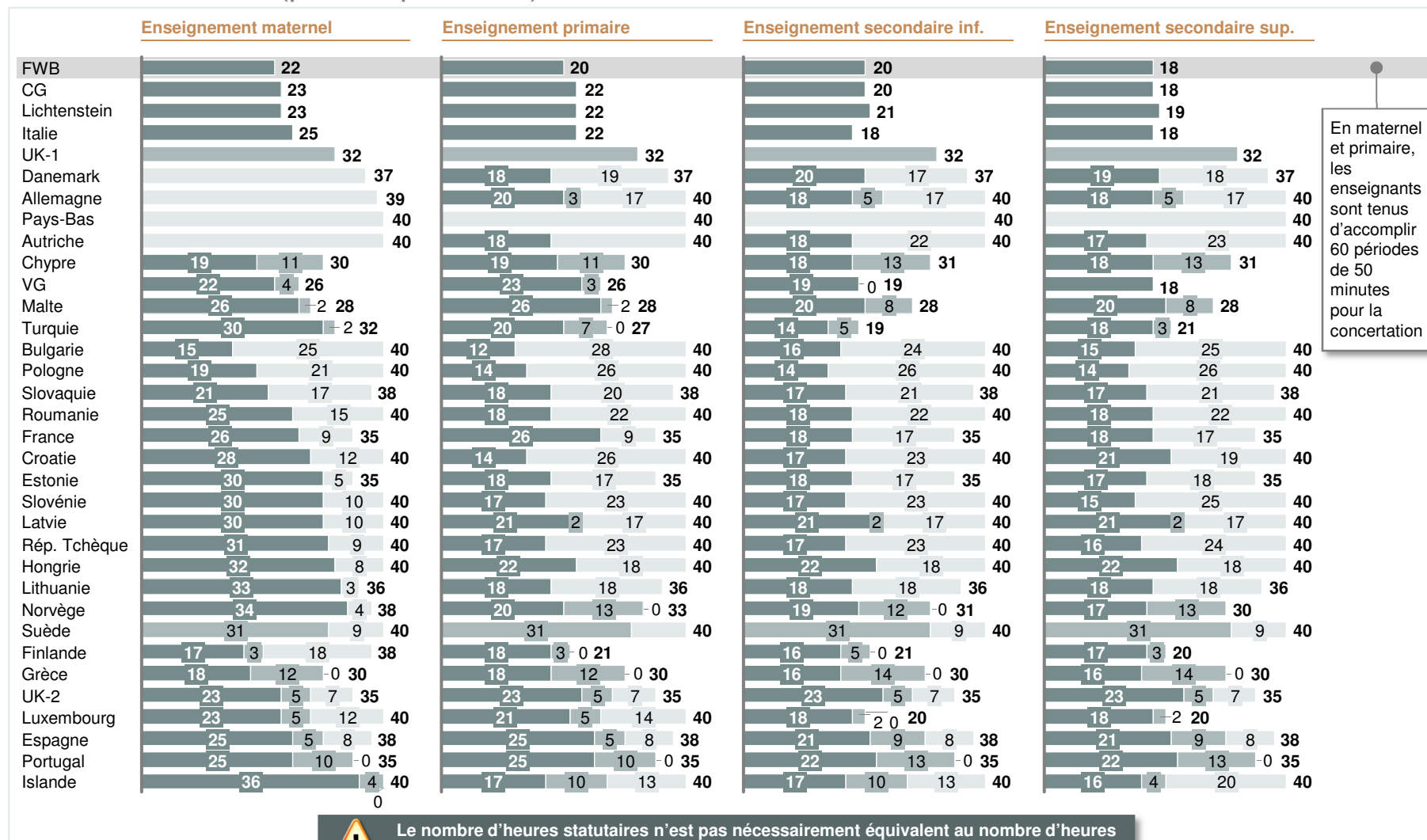
Charge horaire

Revalorisation

Définitions "officielles" de la charge de travail des enseignants à temps plein

Nombre d'heures (pas de périodes) hebdomadaires, 2011-12

- Temps d'enseignement
- Présence à l'école
- Temps de travail total



Le nombre d'heures statutaires n'est pas nécessairement équivalent au nombre d'heures réelles prestées pour exercer la fonction (préparation des cours, corrections, etc.)

8 Alignement sur la limite haute (22/24 périodes) de la charge de travail dans le secondaire (supérieur / inférieur) – Illustration de l'impact sur la carrière

Mesures simulées

- Alignement à la limite supérieure de la charge de travail des **nouveaux enseignants de l'enseignement secondaire** aux barèmes 301 et 501:
 - Les enseignants du secondaire inférieur et supérieur passent respectivement à une **charge horaire de 24 et 22 heures**
- Réforme effective à partir de 2019

Visualisation de la simulation

Evolution de la charge horaire en fonction des barèmes et de l'ancienneté par niveau, Périodes prestées par semaine et par ancienneté pour un ETP

Niveau	Barème	Base	Ancienneté, années																
			0	1	2	3	4	5	10	20	30	35	36	37	38	39	40	41	42
Maternel	301	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
	NFIE		26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
	501		26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
	501Bis		26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
Primaire	301	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
	NFIE		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
	501		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
	501Bis		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Sec. inf.	301	22	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
	NFIE		22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	
	501		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
	501Bis		22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
Sec. Sup.	301	20	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	
	NFIE		20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
	501		22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	
	501Bis		20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20

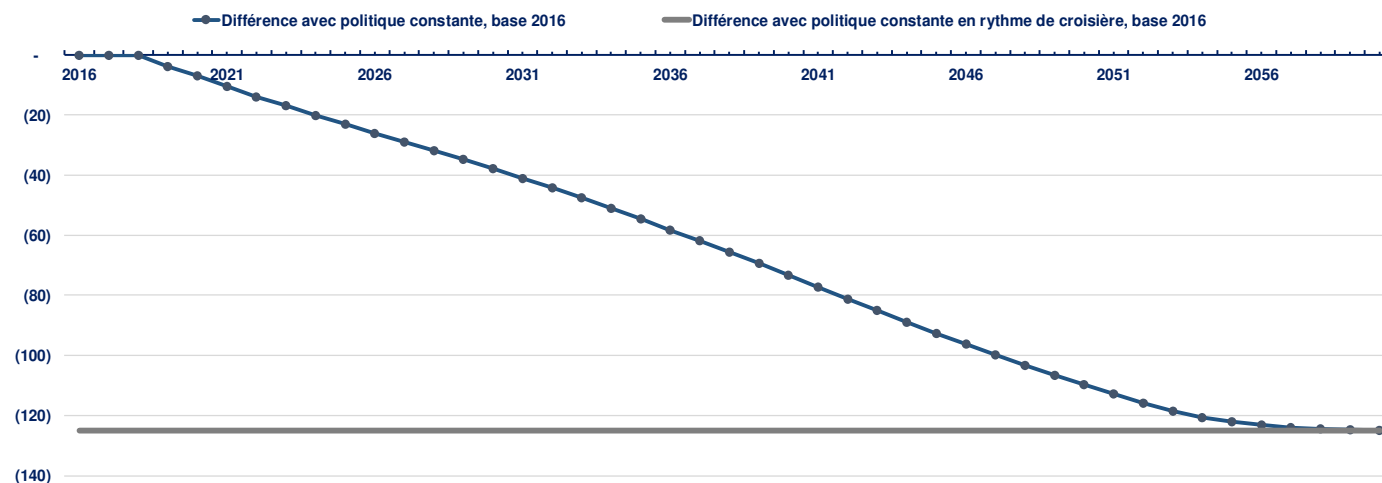
8 Alignement sur la limite haute (22/24 périodes) de la charge de travail dans le secondaire (supérieur / inférieur) – ~125 mEUR/an d'économies à horizon 2060

Mesures simulées

- **Alignement à la limite supérieure de la charge de travail des nouveaux enseignants de l'enseignement secondaire aux barèmes 301 et 501:**
 - Les enseignants du secondaire inférieur et supérieur passent respectivement à une **charge horaire de 24 et 22 heures**
- Réforme effective à partir de 2019

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire, En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact budgétaire*																				
Diff. avec pol. constante, mEUR courants	0	0	0	-4	-8	-12	-17	-21	-26	-31	-37	-43	-49	-62	-105	-164	-242	-335	-438	-527
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-2%	-2%	-3%	-3%	-3%
Diff. avec pol. constante (personnel enseignant) en mEUR base 2016	0	0	0	-4	-7	-10	-14	-17	-20	-23	-26	-29	-32	-38	-55	-73	-93	-110	-122	-125
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût de la nouvelle FIE en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, base 2016	0	0	0	-4	-7	-10	-14	-17	-20	-23	-26	-29	-32	-38	-55	-73	-93	-110	-122	-125

* Inclus la CRP de 8.86%

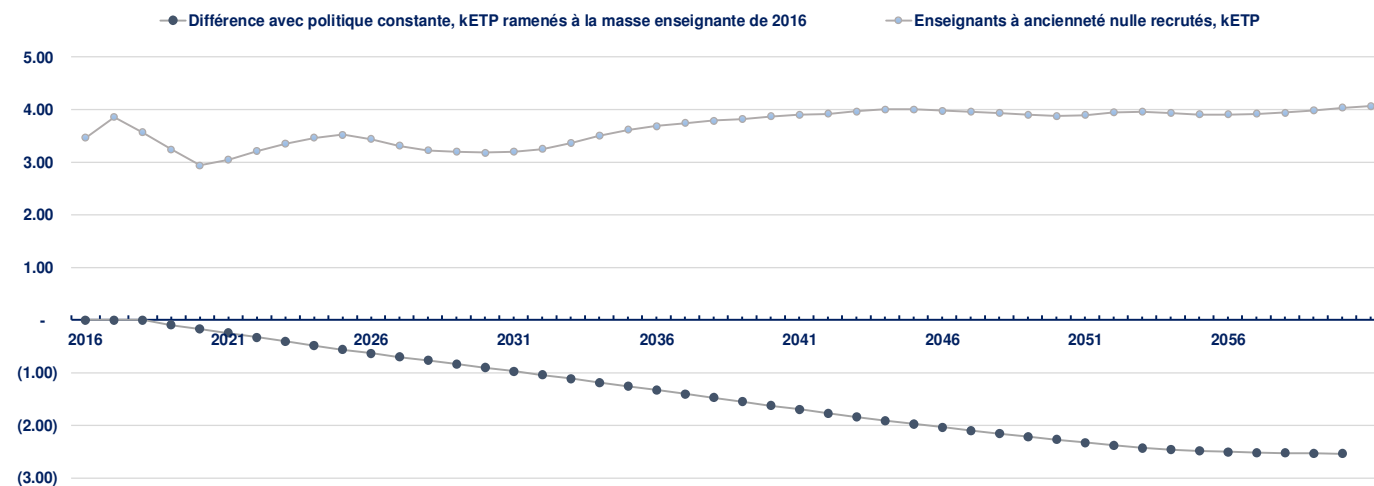
8 Alignement sur la limite haute (22/24 périodes) de la charge de travail dans le secondaire (supérieur / inférieur) – Réduction de ~2,500 unités du besoin total en ETPs

Mesures simulées

- Alignement à la limite supérieure de la charge de travail des nouveaux enseignants de l'enseignement secondaire aux barèmes 301 et 501:
 - Les enseignants du secondaire inférieur et supérieur passent respectivement à une charge horaire de 24 et 22 heures
- Réforme effective à partir de 2019

Visualisation de la simulation

Impact RH: Différence avec la politique constante et nombre de recrutements de enseignants nouveaux à ancienneté nulle



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact RH, # ETP																				
Diff. avec pol. constante, kETP	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.4	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-0.8	-1.0	-1.4	-1.8	-2.3	-2.7	-3.0	-3.1
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-2%	-2%	-2%	-3%	-3%	-3%
Diff. avec pol. constante en kETP base 2016	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.4	-0.5	-0.6	-0.6	-0.7	-0.8	-0.9	-1.3	-1.6	-2.0	-2.3	-2.5	-2.5
Nouveaux enseignants recrutés, kETP	3.9	3.6	3.2	2.9	3.0	3.2	3.3	3.5	3.5	3.4	3.3	3.2	3.2	3.2	3.7	3.9	4.0	3.9	3.9	4.1

9 Alignement sur la limite haute (24 périodes) de la charge de travail pour tous les enseignants du secondaire – Illustration de l'impact sur la carrière

Mesures simulées

- Alignement à 24 périodes de face-à-face pédagogique pour tous les nouveaux enseignants du secondaire au barème 301 et 501 actuellement à 20 ou 22 périodes
- Réforme effective à partir de 2019

Visualisation de la simulation

Evolution de la charge horaire en fonction des barèmes et de l'ancienneté par niveau,
Périodes prestées par semaine et par ancienneté pour un ETP

Niveau	Barème	Base	Ancienneté, années																		
			0	1	2	3	4	5	10	20	30	35	36	37	38	39	40	41	42	43	
Maternel	301	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	
	NFIE		26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
	501		26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
	501Bis		26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
Primaire	301	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
	NFIE		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
	501		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
	501Bis		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Sec. inf.	301	22	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
	NFIE		22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
	501		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
	501Bis		22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
Sec. Sup.	301	20	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
	NFIE		20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
	501		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
	501Bis		20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20

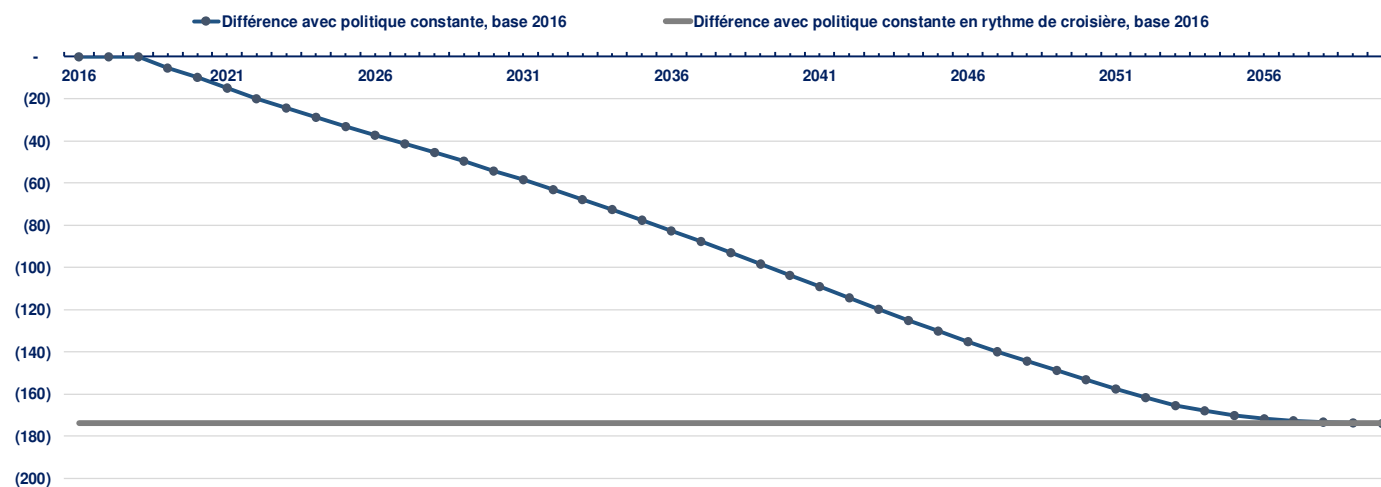
9 Alignement sur la limite haute (24 périodes) de la charge de travail pour tous les enseignants du secondaire – ~175 mEUR/an d'économies nettes à horizon 2060

Mesures simulées

- Alignement à 24 périodes de face-à-face pédagogique pour tous les nouveaux enseignants du secondaire au barème 301 et 501 actuellement à 20 ou 22 périodes
- Réforme effective à partir de 2019

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire, En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact budgétaire*																				
Diff. avec pol. constante, mEUR courants	0	0	0	-6	-11	-17	-24	-30	-38	-45	-53	-61	-70	-88	-149	-232	-340	-469	-611	-733
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-2%	-3%	-3%	-4%	-4%	-4%
Diff. avec pol. constante (personnel enseignant) en mEUR base 2016	0	0	0	-5	-10	-15	-20	-24	-29	-33	-37	-41	-46	-54	-78	-104	-130	-153	-170	-174
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût de la nouvelle FIE en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, base 2016	0	0	0	-5	-10	-15	-20	-24	-29	-33	-37	-41	-46	-54	-78	-104	-130	-153	-170	-174

* Inclus la CRP de 8.86%

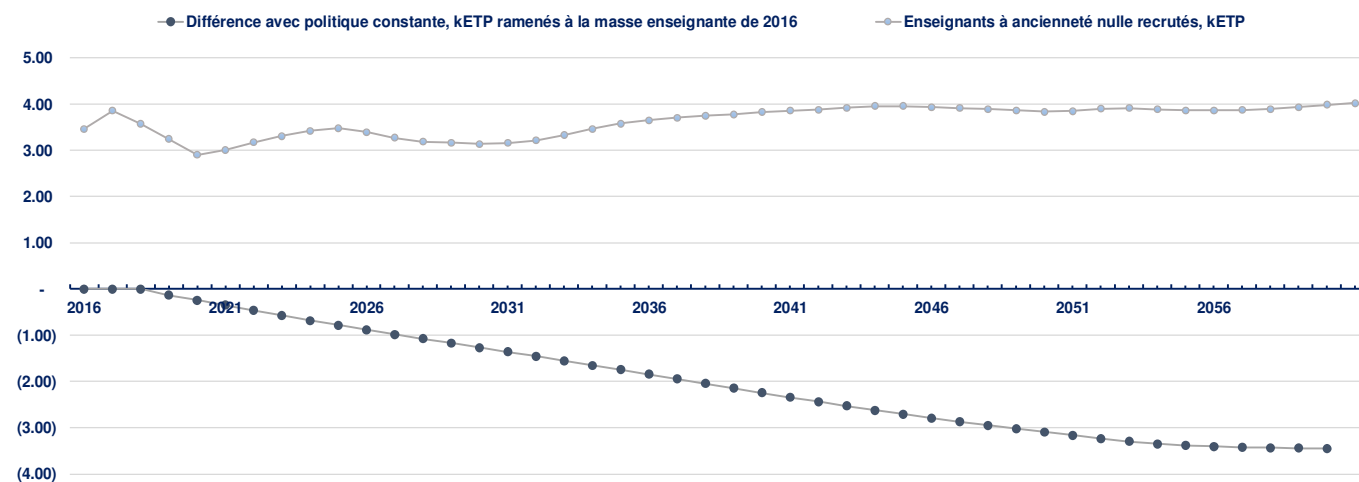
9 Alignement sur la limite haute (24 périodes) de la charge de travail pour tous les enseignants du secondaire – Réduction de 3,500 unités du besoin total en ETPs

Mesures simulées

- Alignement à 24 périodes de face-à-face pédagogique pour tous les nouveaux enseignants du secondaire au barème 301 et 501 actuellement à 20 ou 22 périodes
- Réforme effective à partir de 2019

Visualisation de la simulation

Impact RH: Différence avec la politique constante et nombre de recrutements de enseignants nouveaux à ancienneté nulle



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact RH, # ETP																				
Diff. avec pol. constante, kETP	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.2	-0.4	-0.5	-0.6	-0.7	-0.8	-0.9	-1.0	-1.1	-1.3	-1.9	-2.5	-3.1	-3.6	-4.1	-4.2
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-2%	-2%	-3%	-3%	-4%	-4%	-4%
Diff. avec pol. constante en kETP base 2016	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.2	-0.3	-0.5	-0.6	-0.7	-0.8	-0.9	-1.0	-1.1	-1.3	-1.7	-2.2	-2.7	-3.1	-3.4	-3.4
Nouveaux enseignants recrutés, kETP	3.9	3.6	3.2	2.9	3.0	3.2	3.3	3.4	3.5	3.4	3.3	3.2	3.2	3.2	3.6	3.9	3.9	3.8	3.9	4.0

10 Allègement de la charge de travail de 4 périodes à partir de la 32^{ème} année d'ancienneté- Illustration de l'impact sur la carrière

Mesures simulées		Visualisation de la simulation																			
<ul style="list-style-type: none"> Réduction de 4 périodes de la charge horaire de face-à-face pédagogique après 32 années de carrière pour tous les nouveaux enseignants au barème 301 et 501 à 26, 24, 22 ou 20 périodes selon le niveau (mat., prim., sec. inf., sec. sup.) Réforme effective dès 2019 		<p>Evolution de la charge horaire en fonction des barèmes et de l'ancienneté par niveau, Périodes prestées par semaine et par ancienneté pour un ETP</p>																			
		Ancienneté, années																			
Niveau	Barème	Base	0	1	2	3	4	5	10	20	30	35	36	37	38	39	40	41	42	43	
Maternel	301	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	22	22	22	22	22	22	22	22	22	
	NFIE		26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
	501		26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	22	22	22	22	22	22	22	22	22
	501Bis		26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
Primaire	301	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
	NFIE		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
	501		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	20	20	20	20	20	20	20	20	20
	501Bis		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Sec. inf.	301	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	18	18	18	18	18	18	18	18	18	
	NFIE		22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
	501		22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	18	18	18	18	18	18	18	18	18
	501Bis		22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
Sec. Sup.	301	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	16	16	16	16	16	16	16	16	16	
	NFIE		20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
	501		20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	16	16	16	16	16	16	16	16	16
	501Bis		20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20

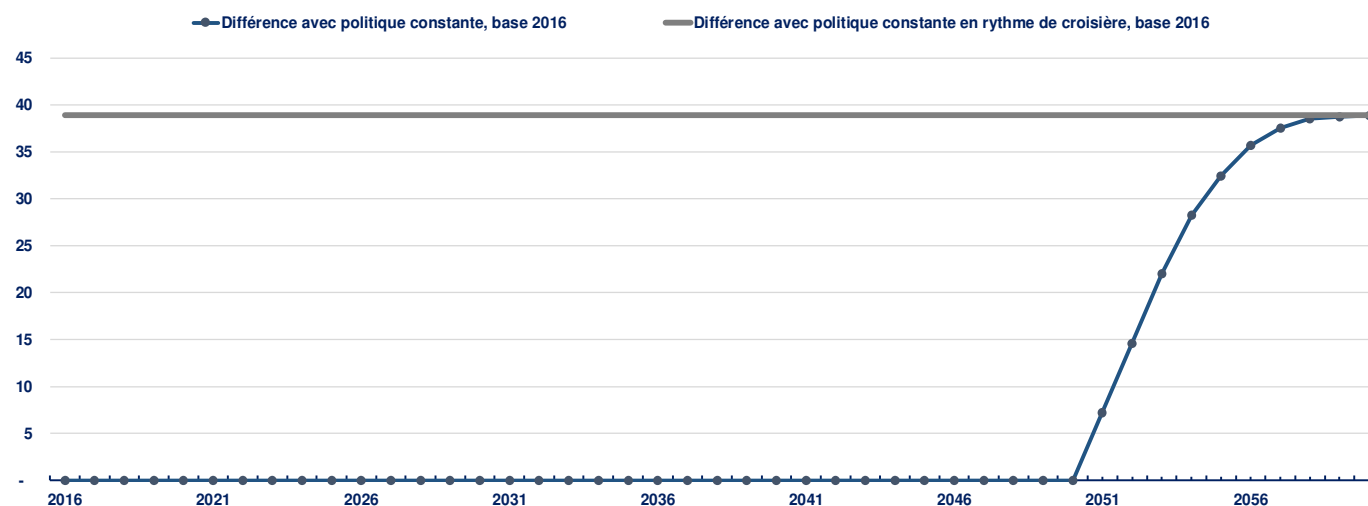
10 Allègement de la charge de travail de 4 périodes à partir de la 32^{ème} année d'ancienneté – Coût net de ~40 mEUR à horizon 2060

Mesures simulées

- Réduction de 4 périodes de la charge horaire de face-à-face pédagogique après 32 années de carrière pour tous les nouveaux enseignants au barème 301 et 501 à 26, 24, 22 ou 20 périodes selon le niveau (mat., prim., sec. inf., sec. sup.)
- Réforme effective dès 2019

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire, En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060	
Impact budgétaire*																					
Diff. avec pol. constante, mEUR courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116	164	
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	
Diff. avec pol. constante (personnel enseignant) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	39	
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Coût de la nouvelle FIE en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total, base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	39	

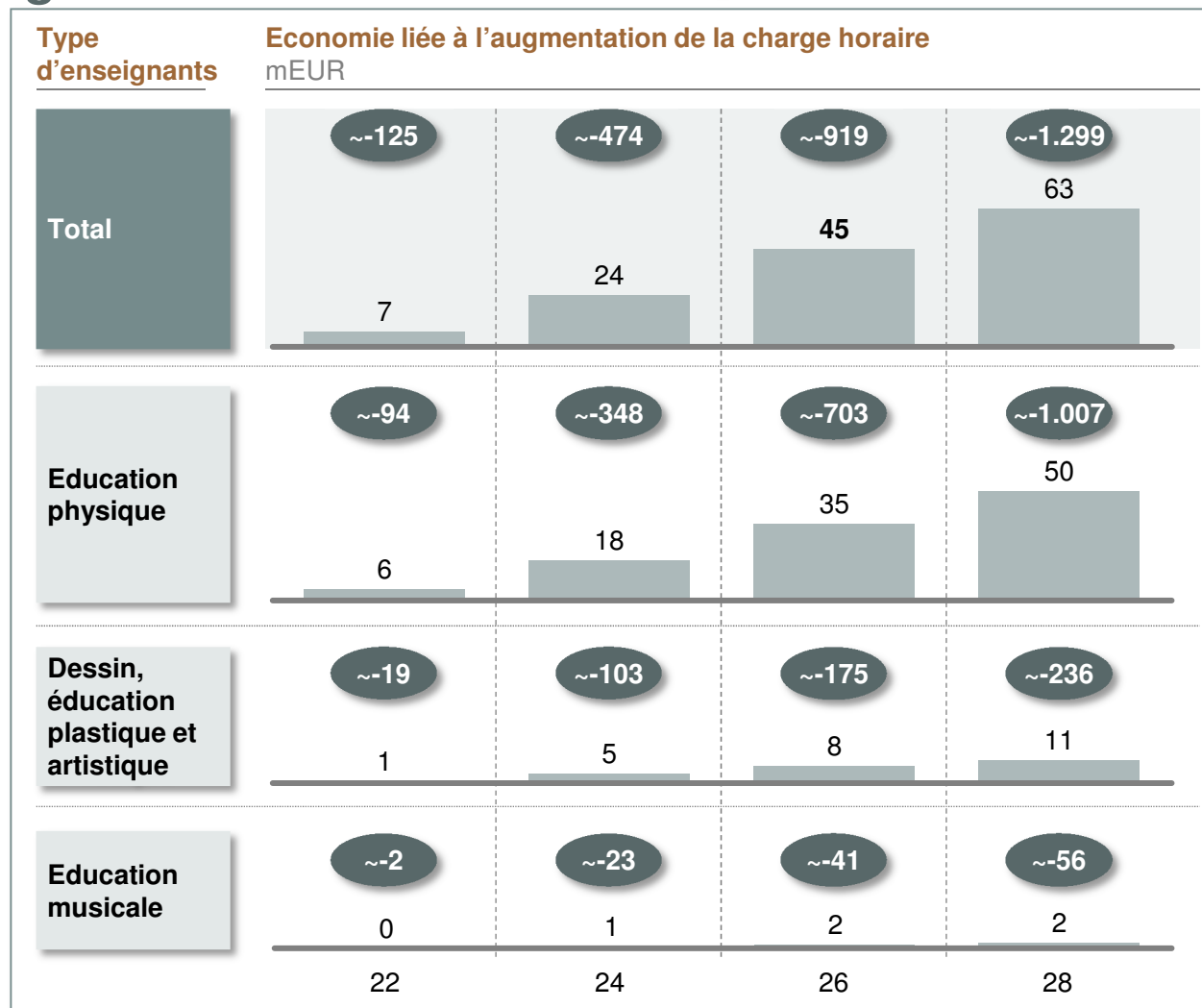
* Inclus la CRP de 8.86%

11 Alignement à la hausse du face-à-face pédagogique des enseignants à charge autonome faible

● Impact RH (engagements + / réduction -)

Méthodologie utilisée

- Base de travail: ensemble des enseignants à charge autonome faible¹ de l'enseignement ordinaire et spécialisé, tous niveaux confondus (~6.255 ETPs)
- Principaux types d'enseignants concernées
 - Education physique (~4.964 ETPs)
 - Dessin, éducation plastique (~1.035 ETPs)
 - Education musicale (~256 ETPs)
- Eléments pris en compte
 - Barème
 - Dénominateur actuel
 - Niveau d'ancienneté
- Simulation
 - Alignement à la hausse de la charge prestée afin d'atteindre un niveau minimum de X périodes pour l'ensemble des personnels concernés
 - Estimation en rythme de croisière



¹ Les enseignants dont la fonction est (a) Maître de cours spéciaux: éducation physique, (b) Professeur de cours spéciaux éducation physique, (c) Professeur de cours artistique, (d) Professeur de cours spéciaux dessin, éducation plastique, (e) Professeur de spéciaux musique, éducation musicale et (f) Professeur de musique

Table des matières

Présentation du modèle

Simulations illustratives

Barèmes

Encadrement

Charge horaire

Revalorisation

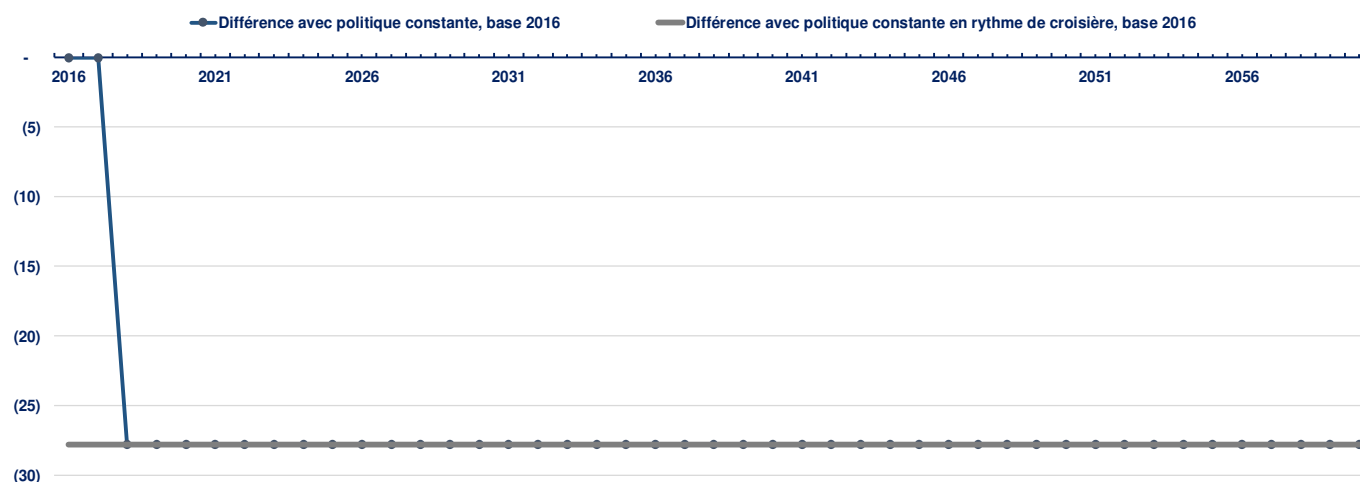
12 Pas de revalorisation salariale au-delà de l'inflation pendant 1 an pour tous les enseignants – Economie de ~30 mEUR/an en base 2016 (sur base d'une hypothèse de revalorisation de 0.7% à politique constante)

Mesures simulées

- Pas de revalorisation barémique en plus de l'inflation pendant 1 an en 2018 (vs. hypothèse de 0,7% de revalorisation annuelle à politique constante) pour tous les enseignants (tous niveaux et barèmes confondus)
- Pas d'autres modifications

Visualisation de la simulation

Impact budgétaire, En base 2016 : coût(+)/économie(-) exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016

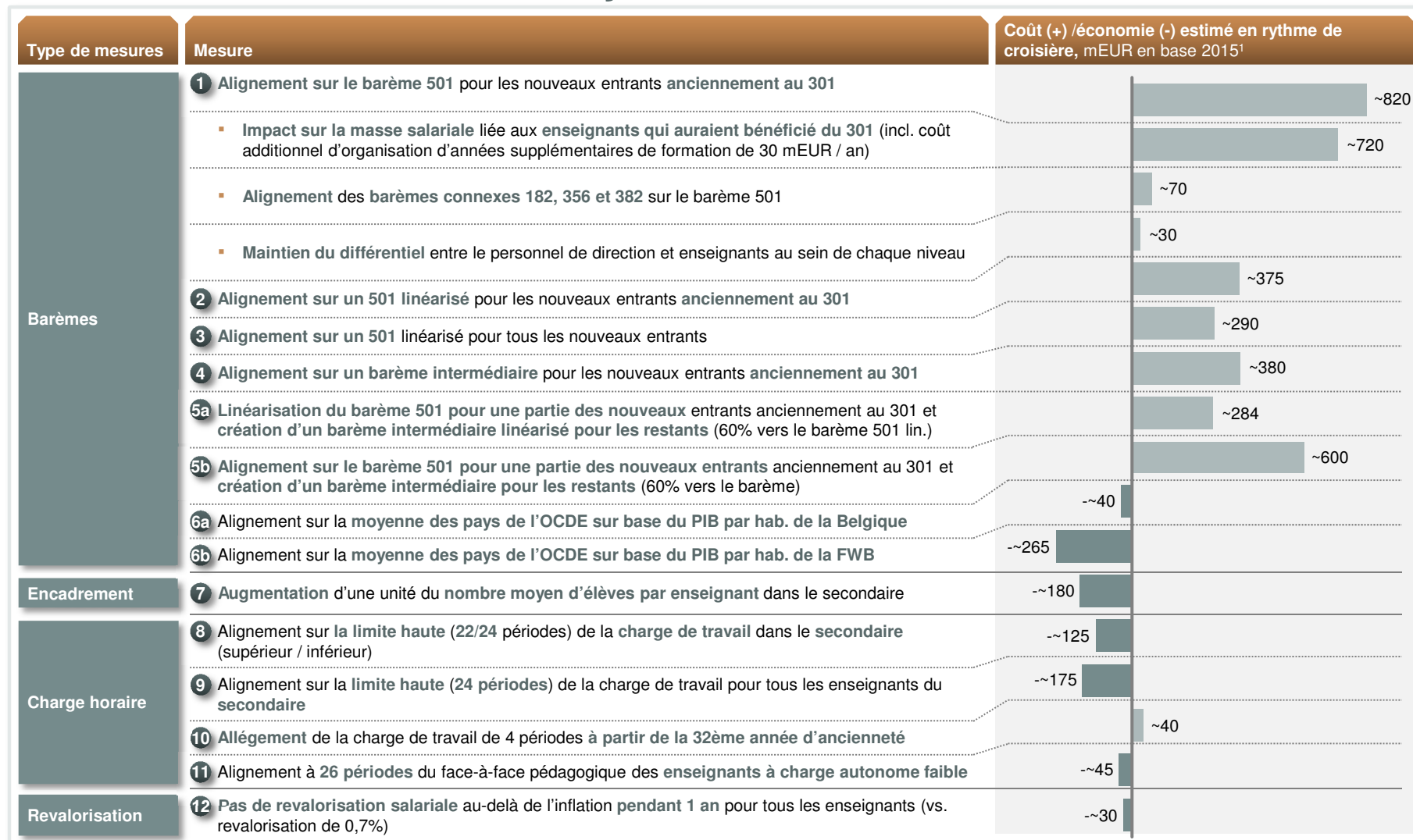


	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Impact budgétaire*																				
Diff. avec pol. constante, mEUR courants	0	0	-29	-29	-30	-32	-33	-35	-36	-38	-39	-41	-43	-45	-53	-62	-73	-85	-100	-117
Différence relative avec pol. constante, %	0%	0%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%
Diff. avec pol. constante (personnel enseignant) en mEUR base 2016	0	0	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28
Diff. avec pol. constante (personnel de direction) en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût de la nouvelle FIE en mEUR base 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, base 2016	0	0	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28

* Inclus la CRP de 8.86%

Options de financement pour la réforme de la FIE – Résumé des effets simulés en rythme de croisière

■ Economie ■ Coût



1 Coût / économie à horizon 2060 exprimé en mEUR ramenés à la masse salariale enseignante de 2016

Exception : mesure 11 estimée directement sur base des données de 2016 sans prise en compte explicite des transitions RH



Annexes

Impact budgétaire et RH de l'allongement de la formation initiale

Détail du calcul		Commentaire
Nombre d'étudiants en 3 ^{ème} année Hautes Ecoles en formation initiale	~ 2.700 ¹	
X	X	
Coût par étudiant en enseignement supérieur	~6.700 ²	<ul style="list-style-type: none"> Calculé sur base d'une moyenne arithmétique du coût annuel par étudiant à l'université (7.832 euros) et hors université (5.481 euros)
X	X	
Facteur d'ajustement pour redoublement et abandons	100-110% ³	<ul style="list-style-type: none"> Calculé sur base des statistiques sur les étudiants de l'année académique 13-14
X	X	
Nombre d'années de formation supplémentaire	2	
=	=	
Coût annuel de l'allongement de la formation initiale	30-40	